



# Conseil économique et social

Distr.: Générale  
4 octobre 2001

Français  
Original: Anglais

## Commission des stupéfiants

Reprise de la quarante-quatrième session

Vienne, 12-14 décembre 2001

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

Questions administratives et budgétaires

## Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: budget final proposé pour l'exercice biennal 2000-2001 et budget initial proposé pour l'exercice biennal 2002-2003

### Rapport du Directeur exécutif

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Première partie		
Introduction . . . . .	1-27	5
I. Résumé analytique . . . . .	1-26	5
A. Budget total du Fonds et plan ressources . . . . .	4-8	6
B. Situation financière . . . . .	9-11	7
C. Budget d'appui . . . . .	12-14	8
D. Budget-programme . . . . .	15-23	9
E. Méthodologie . . . . .	24-26	12
II. Projet de résolution qu'il est recommandé à la Commission des stupéfiants d'adopter . . . . .	27	12
Deuxième partie		
Situation financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle internationale des drogues . . . . .	28-48	16
III. Vue d'ensemble . . . . .	28-34	16

\* E/CN.7/2001/1.

IV.	Recettes . . . . .	35–45	21
V.	Dépenses d'appui aux programmes . . . . .	46–48	24
Troisième partie			
	Budget d'appui final de l'exercice biennal 2000-2001 . . . . .	49–65	26
VI.	Vue d'ensemble . . . . .	49–51	26
VII.	Appui aux programmes . . . . .	52–60	26
	A. Bureaux de pays . . . . .	52–56	26
	B. Siège . . . . .	57–60	30
VIII.	Gestion et administration . . . . .	61–65	30
Quatrième partie			
	Budget d'appui initial pour l'exercice biennal 2002-2003 . . . . .	66–164	36
IX.	Vue d'ensemble . . . . .	66–92	36
	A. Organigramme . . . . .	73	39
	B. Postes nécessaires . . . . .	74–80	41
	C. Reclassement . . . . .	81	43
	D. Formation . . . . .	82–83	44
	E. Technologies de l'information . . . . .	84–90	44
	F. Remboursement des services au siège . . . . .	91–92	46
X.	Appui aux programmes . . . . .	93–145	46
	A. Bureaux de pays . . . . .	93–139	46
	B. Siège . . . . .	140–145	56
XI.	Gestion et administration . . . . .	146–164	58
	A. Gestion . . . . .	149–158	59
	B. Administration . . . . .	159–163	61
	C. Remboursement de services . . . . .	164	62
Cinquième partie			
	Budget-programme final pour l'exercice biennal 2000-2001 . . . . .	165–167	63
Sixième partie			
	Budget programme initial pour l'exercice biennal 2002-2003 . . . . .	168–231	66
XIV.	Priorités programmatiques . . . . .	168–205	66
	A. Orientations, législation et sensibilisation . . . . .	174–183	69
	B. Prévention et réduction de l'abus de drogues . . . . .	184–191	74
	C. Élimination des cultures illicites . . . . .	192–196	75
	D. Répression du trafic de drogues . . . . .	197–203	78
	E. Conclusion . . . . .	204–205	81
XV.	Mobilisation des ressources et nouvelles possibilités de financement . . . . .	206–219	81
XVI.	Programmes: contrôle de l'exécution, évaluation et communication de l'information . . . . .	220–222	85

XVII.	Modalités d'exécution . . . . .	223–231	86
A.	Structure des programmes . . . . .	223–228	86
B.	Exécution des programmes . . . . .	229–231	87
Annexes			
I.	Tableaux supplémentaires . . . . .		91
II.	Présentation du budget et méthodologie . . . . .		115
III.	Suite donnée aux recommandations et observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par le Comité des commissaires aux comptes . . . . .		121
IV.	Structure du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. . . . .		126
V.	Glossaire . . . . .		129
Tableaux			
1.	Ressources nécessaires, 2000-2001 et 2002-2003 . . . . .		6
2.	Plan ressources, 2000-2001 et 2002-2003 . . . . .		15
3.	État financier récapitulatif, 1998-1999, 2000-2001 et 2002-2003 . . . . .		18
4.	Fonds du PNUCID: recettes, dépenses et solde, 1992-2003 . . . . .		19
5.	Fonds du PNUCID: dépenses afférentes aux programmes par secteur thématique, 1992-2003 . . . . .		20
6.	État récapitulatif des prévisions budgétaires par ligne de crédit et selon la localisation, 2000-2001 et 2002-2003 . . . . .		28
7.	État récapitulatif des postes de personnel d'appui par ligne budgétaire et selon la localisation, 2000-2001 et 2002-2003 . . . . .		29
8.	État récapitulatif du budget d'appui par catégorie de dépense, 2000-2001 et 2002-2003. . . . .		32
9.	Budget d'appui par unité administrative et par ligne de crédit, 2000-2001: prévisions détaillées . . . . .		33
10.	Budget d'appui par catégorie de dépense et par ligne de crédit, 2000-2001: prévisions détaillées . . . . .		34
11.	Ressources nécessaires pour le budget d'appui, 2002-2003 . . . . .		36
12.	Budget d'appui par unité administrative et par ligne de crédit, 2002-2003: prévisions détaillées . . . . .		37
13.	Budget d'appui par catégorie de dépense et par ligne de crédit, 2002-2003: prévisions détaillées . . . . .		38
14.	État récapitulatif des postes nécessaires, 2002-2003 . . . . .		41
15.	Variations nettes des postes, 2002-2003 . . . . .		42
16.	Mouvements de personnel au siège, 2002-2003 . . . . .		43
17.	Reclassements, 2002-2003 . . . . .		44
18.	Nombre de postes nécessaires dans les bureaux extérieurs, 2000-2001 et 2002-2003 . . . . .		47
19.	Variations des coûts et du volume du budget-programme par secteur thématique, région, modalité d'exécution et localisation, 2000-2001 . . . . .		65
20.	Répartition par région des programmes et de l'appui, montants révisé et final, 2000-2001. . . . .		63

21.	Variations des coûts et du volume du budget-programme par secteur thématique, région, modalité d'exécution et localisation, 2002-2003 .....	67
22.	Source de financement du budget-programme par secteur thématique, région, modalité d'exécution et localisation, 2000-2001 et 2002-2003 .....	68
23.	Orientations, législation et sensibilisation: variations des coûts et du volume et source de financement par région, modalité d'exécution et localisation, 2000-2001 et 2002-2003 .....	72
24.	Prévention et réduction de l'abus de drogues: variations des coûts et du volume et source de financement par région, modalité d'exécution et localisation, 2000-2001 et 2002-2003 .....	73
25.	Élimination des cultures illicites: variations des coûts et du volume et source de financement par région, modalité d'exécution et localisation 2000-2001 et 2002-2003 .....	77
26.	Répression du trafic de drogues: variations des coûts et du volume et source de financement par région, modalité d'exécution et localisation, 2001-2001 et 2002-2003 .....	79
A.1	Nombre de pays ayant versé des contributions volontaires, 1998-2001.....	91
A.2	Dépenses d'appui aux programmes, 2000-2001.....	92
A.3	Dépenses d'appui aux programmes, 2002-2003.....	94
A.4	Répartition par région des dépenses au titre des programmes et de l'appui aux programmes, 2000-2001 .....	95
A.5	Répartition par région des dépenses au titre des programmes et de l'appui aux programmes, 2002-2003 .....	96
A.6	Répartition des postes pour le budget d'appui biennal, le budget-programme biennal, le budget ordinaire et experts associés/personnels détachés sans prise en charge, 2000-2001 et 2002-2003 .....	97
A.7	Répartition des besoins en matière de traitement électronique des données, 2000-2001 et 2002-2003.....	110
A.8	Répartition des dépenses d'appui, 2000-2001 et 2002-2003.....	112
A.9	Services de consultants, par modalité d'exécution et source de financement, 1997-2001 .....	114
Figures		
I.	Budget d'appui: prévisions par ligne de crédit, 2002-2003.....	35
II.	Postes, par ligne de crédit, 2002-2003 .....	35
III.	Postes, par catégorie, 2002-2003.....	35
IV.	Organigramme de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime .....	128

## Première partie

### Introduction

#### I. Résumé analytique

1. Le présent rapport, qui contient le budget final proposé pour l'exercice biennal 2000-2001 et le budget initial proposé pour l'exercice biennal 2002-2003 pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), est présenté en application de la résolution 13 (XXXVI) de la Commission des stupéfiants et de l'article X des règles de gestion financière du Fonds du PNUCID. Le rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires relatif au budget final proposé pour l'exercice biennal 2000-2001 et au budget initial proposé pour l'exercice biennal 2002-2003 pour le Fonds du PNUCID est publié sous la cote E/CN.7/2001/18. Le budget a été établi dans le cadre du plan à moyen terme pour la période 2002-2005; il est conforme à l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 (E/CN.7/2001/8), dont la Commission a pris note dans sa résolution 44/19.

2. Il s'agit là de la première proposition de budget s'inscrivant dans le cadre du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, ainsi que de la première proposition mettant à profit le principe de la budgétisation axée sur les résultats. Cette formule permet de mieux faire la liaison avec le plan à moyen terme et devrait par ailleurs renforcer le cycle budgétaire en ajoutant des renseignements détaillés sur les résultats escomptés, l'exécution des programmes et l'évaluation de l'efficacité des activités du PNUCID. On trouvera à l'annexe II du présent rapport une note sur la méthodologie appliquée.

3. Le présent document (E/CN.7/2001/14) contient le budget consolidé, y compris un résumé analytique détaillé, un examen de la situation financière du PNUCID en 2000-2001 et des projections pour 2002-2003, ainsi que les propositions des budget d'appui et budget-programme finals pour l'exercice 2000-2001 et des budget d'appui et budget-programme initiaux pour l'exercice 2002-2003. Il établit un lien entre les budgets révisés et les budgets finals pour l'exercice 2000-2001, et entre les budgets finals pour l'exercice 2000-2001 et ceux proposés pour l'exercice 2002-2003 dans le cadre de l'esquisse budgétaire approuvée par la Commission pour 2002-2003. L'additif 1 au présent document (E/CN.7/2001/14/Add.1) renferme les descriptifs de programme pour 2002-2003 qui se rattachent aux priorités du budget-programme et aux données budgétaires énoncées ici. Les descriptifs de programme sont, pour la première fois, présentés selon un schéma axé sur les résultats, ce qui permettra d'établir des rapports sur les résultats et d'effectuer des évaluations dans le cadre du budget. En outre, des données financières détaillées supplémentaires par programme sont présentées pour la première fois. Pour l'exercice 2000-2001, les rapports sur les résultats figurent dans les rapports annuels du Directeur exécutif sur les activités du PNUCID, examinés au titre du segment opérationnel de l'ordre du jour de la Commission.

## A. Budget total du Fonds et plan ressources

4. Le tableau 1 ci-dessous récapitule les ressources nécessaires:

Tableau 1

### Ressources nécessaires, 2000-2001 et 2002-2003

(en milliers de dollars)

	<i>Budget révisé 2000-2001</i>	<i>Dépenses finales 2000- 2001</i>	<i>Esquisse budgétaire 2002-2003</i>	<i>Budget initial 2002-2003</i>
Budget-programme	148 298,0	117 356,1	158 750,0	130 011,7
Budget d'appui	35 239,8	33 784,9	35 242,5	35 386,4
Dépenses d'appui	<u>4 052,9</u>	<u>3 751,5</u>	<u>4 262,1</u>	<u>2 993,5</u>
<b>Total</b>	<b>187 590,7</b>	<b>154 892,5</b>	<b>198 254,6</b>	<b>168 391,8</b>

5. La proposition de budget final du Fonds pour l'exercice biennal 2000-2001 a été établie en fonction des dépenses effectives pendant les 18 premiers mois et des prévisions de dépenses pendant les six derniers mois de l'exercice 2000-2001. Comme il est expliqué dans le budget révisé, les dépenses au titre des programmes devaient s'inscrire à hauteur de 80 % du budget-programme pour l'exercice 2000-2001. Le budget final confirme cette prévision, puisque les dépenses au titre des programmes affichent un taux d'exécution de 79 % par rapport au dernier budget-programme approuvé. Le budget d'appui final fait apparaître des dépenses dont le montant estimatif est inférieur de 1,4 million de dollars au montant du dernier budget d'appui approuvé, ce qui est dû principalement à l'effet de mouvements positifs des taux de change et de l'inflation, lesquels ont entraîné une réduction des dépenses.

6. À sa quarante-quatrième session, la Commission a considéré que l'esquisse proposée pour l'exercice 2002-2003 servirait de base à la présentation du budget initial proposé pour l'exercice 2000-2003 (résolution 44/19). Les propositions de budget initial du Fonds pour l'exercice 2002-2003 sont alignées, dans le cadre de l'esquisse budgétaire, sur les meilleures prévisions des tendances de recettes et les projections actualisées à ce jour disponibles, à comparer à celles utilisées il y a un an lorsque l'esquisse a été élaborée. Plus important, une réduction de 10,2 % du budget total proposé pour l'exercice 2002-2003, par rapport au budget révisé pour l'exercice 2000-2001, est jugée nécessaire pour maîtriser le niveau du solde des fonds et pouvoir ainsi disposer de liquidités suffisantes. La diminution de ce solde, qui, selon la Commission, était dans le passé trop élevé, devrait se stabiliser en raison principalement d'une réduction des dépenses budgétaires, comme exposé ci-dessous.

7. Le plan ressources présenté au tableau 1 récapitule les ressources disponibles et l'utilisation qui en est faite. Le total inscrit au budget pour l'exercice 2002-2003, soit 168,4 millions de dollars, est couvert par le solde des fonds et les recettes prévues, dont la somme est estimée à 179,8 millions de dollars pour la même période. Une marge de 11,4 millions de dollars entre les ressources probablement disponibles et leur utilisation envisagée a été prévue de manière à ce que le solde des fonds soit suffisant pour financer les activités qui se poursuivront en 2004-2005. Le plan initial pour l'exercice 2002-2003 fait apparaître une utilisation des

ressources à hauteur de 77 % pour les programmes et de 23 % pour les activités d'appui alors que, dans le dernier plan approuvé pour 2000-2001, un objectif de 79 % et 21 % respectivement avait été prévu. Ce coefficient pourrait encore être obtenu en 2002-2003, si des crédits pouvaient être dégagés à concurrence d'une vingtaine de millions de dollars supplémentaires au titre de projets prioritaires, non inscrits dans le budget, qui pourraient être exécutés sans augmentation des dépenses d'appui, lesquelles s'établissent à 35,4 millions de dollars pour l'exercice 2002-2003 contre 35,2 millions de dollars dans le budget révisé pour l'exercice 2000-2001. Si l'on considère les dépenses, un coefficient programmes/activités d'appui s'inscrivant à 73/27 est escompté pour l'exercice biennal 2002-2003 contre 76/24 pour 2000-2001, 72/28 pour 1998-1999 et 67/33 pour 1996-1997.

8. Les propositions budgétaires contenues dans le présent document se réfèrent systématiquement à la nature et au volume du programme pour permettre des comparaisons entre les ressources d'appui demandées et le programme à réaliser. On se reportera en particulier au tableau A.3 qui compare les dépenses du budget d'appui et le volume du budget-programme par région.

## **B. Situation financière**

9. Comme on peut le voir dans le résumé financier présenté au tableau 3, le solde des fonds qui était auparavant élevé aura sensiblement diminué d'ici à la fin de 2001. Compte tenu d'une hausse modique de 3,9 % des recettes totales escomptées pour l'exercice 2002-2003, il est prévu de réduire les dépenses globales de 8,5 % de manière à stabiliser dans son ensemble le solde des fonds à hauteur de 40 millions de dollars environ. Cela représenterait 30 % des recettes prévues, niveau jugé nécessaire pour pouvoir disposer de liquidités suffisantes. En particulier, le solde des fonds à des fins générales doit être maintenu à un montant minimal de 8 millions de dollars environ pour couvrir, pendant les cinq ou six premiers mois, les dépenses à des fins générales estimées à un montant de 16 à 17 millions par an environ pour l'exercice 2002-2003, étant entendu que de nouvelles recettes à des fins générales sont normalement perçues au cours du deuxième semestre de l'année. Le niveau minimal du solde des fonds pourrait être encore modifié sous réserve que les États membres puissent verser leurs contributions régulièrement et en temps voulu. Des informations succinctes sont données au tableau 4 sur les recettes, dépenses et solde du Fonds (1992-2003) et au tableau 5 sur les dépenses au titre des programmes par secteur thématique (1992-2003).

10. Pour stabiliser les ressources à des fins générales, les dépenses à des fins générales pour l'exercice 2002-2003 sont prévues à hauteur de 33,7 millions de dollars qui se décomposent comme suit: 32,7 millions de dollars prélevés sur les recettes escomptées et 1 million de dollars seulement sur le solde des fonds, lequel sera maintenu à hauteur de 8 millions de dollars environ. Conformément aux principes directeurs soumis à la Commission pour lui permettre d'envisager l'utilisation des fonds à des fins générales, la première priorité est de financer le budget d'appui d'un montant de 35,4 millions de dollars proposé pour 2002-2003. Considérant que 7,4 millions de dollars environ devraient être financés par des recettes au titre des dépenses d'appui concernant des projets, le solde de 28 millions de dollars devra provenir du fonds à des fins générales. S'agissant de l'utilisation de ces ressources, une deuxième priorité serait les activités de programme "de base",

comme indiqué dans la sixième partie, et les projets en cours qui ne peuvent être poursuivis ou achevés sans un financement à des fins générales. En outre, le budget-programme proposé pour l'exercice 2002-2003 prévoit également un financement à des fins générales pour de nouvelles activités relevant des domaines prioritaires recensés par la Commission. La répartition proposée pour les fonds à des fins générales, dont le montant s'élève à 7 millions de dollars, est indiquée au tableau 22 et présentée de façon détaillée par région dans les tableaux explicatifs concernant les programmes qui figurent dans l'additif 1. 80 % environ de ce montant de 7 millions de dollars devraient être dépensés au cours de l'exercice 2002-2003. Ainsi, les dépenses à des fins générales pour l'exercice 2002-2003 sont-elles prévues à hauteur de 28 millions de dollars au titre du budget d'appui, de 5,6 millions de dollars au titre du budget-programme et de 0,1 million de dollars au titre de l'appui aux programmes, soit au total 33,7 millions de dollars.

11. L'application de la résolution 44/16 de la Commission, dans laquelle celle-ci prie notamment le Directeur exécutif de convoquer à intervalles périodiques des réunions informelles entre les pays bailleurs de fonds et les pays bénéficiaires, contribue à renforcer la prise en charge du programme par tous les membres de la Commission. Celle-ci pourrait examiner la situation des fonds à des fins générales deux fois par an, dans le cadre de réunions intersessions, selon les besoins. Pour atteindre l'objectif de recettes escomptées pour l'exercice 2002-2003, il est prévu de poursuivre des efforts tendant à élargir la base des donateurs, comme l'a demandé la Commission, en encourageant un dialogue régulier entre les États membres et le PNUCID, concernant la planification et l'exécution du programme de contrôle des drogues. On pourrait également s'attendre à recevoir de la part d'États membres des contributions supplémentaires provenant d'avoirs saisis ou confisqués. En conséquence, une hausse modique de 2,6 millions de dollars du niveau des contributions à des fins générales est prévue pour l'exercice 2002-2003. Cela compenserait la réduction attendue du même montant au titre des intérêts créditeurs, due au recul du solde des fonds par rapport à l'exercice 2000-2001, ce qui permettrait au PNUCID de maintenir le niveau actuel du total des recettes à des fins générales à hauteur de 33 millions de dollars. D'autres précisions sur la situation financière figurent dans la deuxième partie. La section XV sur la mobilisation des ressources et les nouvelles possibilités de financement expose de façon plus détaillée les mesures et la stratégie adoptées pour mobiliser des ressources.

### **C. Budget d'appui**

12. Par rapport au budget révisé pour l'exercice 2000-2001, le budget d'appui final fait apparaître une diminution des ajustements de coûts de 2,5 millions de dollars (soit 7,1 %) et une augmentation du volume de 1,1 million de dollars (soit 3,0 %), d'où une diminution nette de 1,4 million de dollars qui se décompose comme suit: 1,0 million de dollars pour les bureaux extérieurs et 0,4 million de dollars pour le siège. Des renseignements détaillés sur ces variations des coûts et du volume figurent dans la troisième partie et dans le tableau 6 par prévisions budgétaires, et dans le tableau 7 par catégorie de dépense. Une part importante des augmentations de volume s'explique par des augmentations des dépenses générales de fonctionnement, notamment du coût de la location des bureaux hors siège et des communications, et par des redevances imprévues correspondant à l'entretien du matériel informatique au siège de l'Office des Nations Unies à Vienne (ONU).

S'agissant des changements de postes, un poste P-4 a été transféré d'Afrique du Sud au Nigéria en 2001 pour mettre en œuvre la phase initiale du programme pluriannuel global établi à partir du plan directeur du Nigéria. Au siège, un poste P-4 est reclassé à P-5 pour assurer un niveau de gestion approprié compte tenu du développement de la Section Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique du Service des opérations. Le nombre total de postes reste le même, à savoir 203.

13. Le budget d'appui initial pour l'exercice 2002-2003, qui tient compte de la nouvelle structure organisationnelle proposée pour le PNUCID, s'élève à 35,4 millions de dollars. Les propositions correspondantes sont récapitulées dans les tableaux 6 (prévisions budgétaires), 7 (postes) et 8 (catégories de dépense). Par rapport au budget d'appui final, on relève une augmentation des coûts de 1,9 million de dollars et une diminution du volume de 0,3 million de dollars, d'où une augmentation nette de 1,6 million de dollars. En termes de postes, sept postes correspondant à des fonctions exercées au siège, qui jusqu'à maintenant étaient inscrits dans le budget-programme, devraient être transférés dans le budget d'appui pour l'exercice 2002-2003, suite à une analyse de la nature desdites fonctions. Dans les bureaux extérieurs, il est proposé de supprimer sept postes, principalement dans la catégorie des services généraux, dans les bureaux où le volume des programmes pour l'exercice 2002-2003 ne justifierait pas le maintien de ces postes. Si le nombre total de postes inscrits dans le budget d'appui sera toujours de 203, on pourra relever une légère augmentation du volume en valeur nette d'un montant de 0,3 million de dollars pour l'exercice 2002-2003, car les postes inscrits au titre des services du siège sont d'une classe plus élevée. On trouvera dans la quatrième partie des renseignements détaillés sur ces changements, ainsi que sur d'autres transferts de postes résultant des nouvelles modalités d'organisation proposées, suite aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Tous les transferts proposés seront effectués sur la base de toutes les classes de postes existantes. Toute modification apportée aux modalités d'organisation proposées après consultation avec les États Membres et approbation définitive du Secrétaire général de l'ONU sera présentée dans le prochain budget révisé dans les limites des ressources disponibles. Quatre reclassements sont également proposés, trois dans les bureaux extérieurs et un au siège. On trouvera également dans la quatrième partie des justifications détaillées à ce sujet.

14. S'agissant des dépenses autres que les dépenses de personnel, le budget d'appui initial pour l'exercice 2002-2003 prévoit des diminutions de volume de 0,6 million de dollars. Ces économies tiennent compte des augmentations de 0,4 million de dollars au titre du remboursement de services fournis par l'ONUV au siège et de 0,2 million de dollars au titre de remboursements au PNUD pour des services fournis dans les bureaux hors siège. Ainsi, des gains réels d'efficacité d'un montant 1,2 million de dollars sont-ils envisagés principalement au titre des dépenses générales de fonctionnement et du matériel.

#### **D. Budget-programme**

15. Les priorités en matière de programmes pour l'exercice biennal 2002-2003 continuent d'être fondées sur les mandats établis, en particulier les stratégies et les objectifs énoncés dans la Déclaration politique (résolution S-20/2, annexe) et les plans d'action et mesures (résolutions S-20/4 A à E) que l'Assemblée générale a

adoptés à sa vingtième session extraordinaire consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue. Les activités opérationnelles du PNUCID rentrent dans quatre secteurs thématiques approuvés par la Commission: orientations, législation et sensibilisation; prévention et réduction de l'abus des drogues; élimination des cultures illicites; et répression du trafic illicite des drogues. Les travaux sont également organisés à trois niveaux: national, sous-régional et mondial. Au niveau des pays, le programme de travail du PNUCID est établi en consultation étroite avec d'autres entités des Nations Unies dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et avec les États membres concernés. Une attention particulière est accordée à la recherche de synergies entre le PNUCID et les activités entreprises par le Centre pour la prévention internationale du crime de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime du Secrétariat (OCDPC).

16. Selon l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 (E/CN.4/2001/8), qui a été présentée à la Commission au cours de la première partie de sa quarante-quatrième session en mars 2001, le budget-programme total prévu était de 158,7 millions de dollars. Ce montant était conforme au projet de budget initial pour l'exercice biennal 2000-2001 (157 millions de dollars), qui avait été proposé à la Commission en décembre 1999. Le projet pour 2002-2003 était fondé sur une prévision initiale des ressources nécessaires au financement des activités prioritaires retenues pour exécuter les mandats confiés au PNUCID, en particulier ceux découlant de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Par conséquent, comme on l'a vu plus haut, le projet de budget-programme figurant dans le présent document a été aligné, dans les limites définies par l'esquisse budgétaire, sur les prévisions actuelles quant aux perspectives de financement.

17. Le projet de budget initial pour 2002-2003 se monte à 130 millions de dollars, alors que le budget révisé approuvé de l'exercice biennal 2000-2001 était de 148,3 millions de dollars, réduction résultant d'une diminution du volume de 14 % et d'une augmentation des coûts de 1,2 %. Le montant final des dépenses prévues pour l'exercice 2000-2001, 117,3 millions de dollars, correspond à un taux d'exécution de près de 79 %, qui cadre avec le taux de 80 % relevé en 1998-1999. Les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2002-2003 ont été établies sur la base d'une analyse minutieuse, projet par projet, des fonds actuellement disponibles ou susceptibles de l'être pour les activités en question, compte tenu des ressources existantes et des indications fournies par les donateurs quant à d'éventuels concours. Les tableaux 19, 21 et 22, qui constituent des états récapitulatifs du budget-programme, sont présentés dans les cinquième et sixième parties.

18. Vu le taux d'exécution atteint ces dernières années, le PNUCID a démontré qu'il pouvait fournir une assistance technique supplémentaire avec son infrastructure d'appui actuelle si des fonds supplémentaires étaient mis à sa disposition. Par conséquent, chaque état récapitulatif de programme indique les activités supplémentaires qui pourraient être exécutées si les fonds disponibles dépassaient les prévisions initiales. Ces ressources supplémentaires n'ont cependant pas été prises en compte dans le calcul du budget et des ressources faisant l'objet de la présente proposition.

19. Le budget 2002-2003 du secteur thématique orientations, législation et sensibilisation sera considérablement moins élevé que le budget révisé de 2000-2001, alors que l'élimination des cultures illicites et la répression du trafic des

drogues connaîtront des baisses plus faibles. En revanche, la prévention et la réduction de l'abus des drogues (réduction de la demande) bénéficieront d'une augmentation de quelque 2 millions de dollars par rapport à l'exercice biennal précédent, qui établira un meilleur équilibre entre la réduction de l'offre et la réduction de la demande.

20. Les programmes du PNUCID sont encore regroupés sur le plan régional (quatre grandes régions) et comprennent en plus des activités au niveau mondial. Comme le tableau 21 le montre, conformément aux instructions de la Commission, le budget destiné aux activités concernant la région Afrique accuse une croissance considérable de 117 % en volume. La région Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique bénéficie elle aussi d'une augmentation en volume (19 %), qui est principalement due à l'expansion substantielle envisagée du programme pour la République démocratique populaire lao et de la coopération sous-régionale. Une réduction de 39 % en volume est attendue dans la région Europe centrale et orientale, Asie occidentale et Asie centrale, et Proche et Moyen-Orient, l'envergure du principal projet intéressant le Tadjikistan devant être restreinte en attendant l'achèvement d'une mission d'évaluation indépendante. Il en va de même du programme en Afghanistan dont les perspectives de mise en œuvre sont minces et le resteront sans doute en 2002-2003. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, on prévoit une réduction en volume de 11 % par suite, principalement, des contraintes pesant sur le financement des activités de substitution dans la région andine. La réduction budgétaire la plus considérable touche toutefois les programmes mondiaux, auxquels moins de 50 % du budget de l'exercice biennal précédent seront consacrés. Cette baisse résulte des efforts faits pour décentraliser les activités vers les pays et ne maintenir au siège que les activités qui, de par leur nature, peuvent y être menées de façon plus efficace et rationnelle.

21. Afin d'améliorer encore plus l'efficacité de ses activités opérationnelles et leur corrélation, le PNUCID a ramené le nombre des projets de 260 à 150. En décembre 2000, 110 projets, qui avaient été lancés de trois ou cinq ans plus tôt, étaient achevés du point de vue opérationnel. Depuis début 2001, les projets ont été regroupés en 7 programmes mondiaux, 14 programmes régionaux et 10 programmes nationaux, selon les quatre secteurs thématiques décrits ci-dessus.

22. Le portefeuille de coopération technique du PNUCID est en cours de rationalisation, le nombre des projets de taille moyenne (de 300 000 dollars à 2 millions de dollars) ayant augmenté depuis 2001. Ces projets sont moins tributaires de la sous-traitance internationale et de l'achat d'équipements lourds, domaine où les agents d'exécution ont un avantage par rapport au PNUCID ou aux entités nationales travaillant en collaboration avec les bureaux extérieurs du PNUD. Ces modifications de portefeuille sont prises en compte dans les modalités d'exécution proposées pour 2002-2003.

23. De plus en plus, les projets et programmes du PNUCID sont élaborés conformément aux bilans communs de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Toutes les fois que cela est possible, des synergies sont créées avec le Centre pour la prévention internationale du crime dès le stade de la conception des projets. Les programmes mondiaux sont actuellement redéfinis, de manière à fournir un meilleur appui technique aux cadres de programmation régionaux et nationaux, et à décentraliser ainsi les ressources, comme on l'a déjà indiqué. Un certain nombre des nouveaux projets à mettre en chantier seront

exécutés en association avec d'autres organismes des Nations Unies dont le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ou avec la société civile.

## **E. Méthodologie**

24. Le budget du Fonds du PNUCID est présenté conformément au modèle harmonisé également utilisé par l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP. Outre les activités menées au titre de son Fonds, le PNUCID exécute aussi des activités imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies comme indiqué dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, qui figure dans le document A/56/6 (section 15). Le PNUCID fait partie de l'OCDPC comme le Centre pour la prévention internationale du crime. L'organigramme proposé du PNUCID et les fonctions des différents services sont indiqués à l'annexe IV et un glossaire de la terminologie utilisée dans le présent document figure à l'annexe V.

25. Conformément à une demande faite au cours de la première partie de la quarante-quatrième session de la Commission, le budget initial pour 2002-2003 est présenté sous forme d'un budget axé sur les résultats. S'inspirant de l'expérience acquise au Siège de l'Organisation des Nations Unies et par d'autres fonds, programmes ou organismes des Nations Unies, le PNUCID a adapté ce mode de budgétisation aux besoins de son Fonds. Un aperçu plus détaillé de la présentation du budget et la méthodologie utilisée figure à l'annexe II.

26. Le présent document a été encore rationalisé afin de répondre à la demande du Comité consultatif et de faciliter son utilisation par les membres de la Commission. Le budget-programme et le budget d'appui sont désormais réunis en un seul document. En outre, des renseignements et données complémentaires sur le programme figurent dans un additif.

## **II. Projet de résolution qu'il est recommandé à la Commission des stupéfiants d'adopter**

27. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission des stupéfiants d'adopter, récapitule les principales questions traitées dans le présent rapport.

*Budget final de 2000-2001 et budget initial pour 2002-2003 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues*

*La Commission des stupéfiants,*

*Ayant à l'esprit les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C, en date du 20 décembre 1991,*

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues qui contient le projet de budget final de 2000-2001 et le projet de budget initial pour 2002-2003 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues<sup>1</sup>,

Prenant en considération le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif au projet de budget final de 2000-2001 et au projet de budget initial pour 2002-2003 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues<sup>2</sup>,

1. Approuve l'ouverture d'un crédit d'un montant de 33 784 900 dollars imputé sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues au titre du budget d'appui biennal final de 2000-2001, aux fins indiquées ci-après:

	<i>Dollars</i>
Appui aux programmes	
Bureaux de pays	18 651 800
Siège	6 212 300
Total partiel	24 864 100
Gestion et administration	8 920 800
<b>Total général</b>	<b>33 784 900</b>

2. Approuve l'ouverture d'un crédit d'un montant de 35 386 400 dollars imputé sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues au titre du budget d'appui biennal initial pour 2002-2003, aux fins indiquées ci-après:

	<i>Dollars</i>
Appui aux programmes	
Bureaux de pays	18 212 500
Siège	6 892 500
Total partiel	25 105 000
Gestion et administration	10 281 400
<b>Total général</b>	<b>35 386 400</b>

3. Autorise le Directeur exécutif à virer des ressources d'une ligne de crédit à une autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant de la ligne de crédit destinataire;

4. Approuve l'allocation finale de ressources d'un montant de 117 356 100 dollars imputé sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues aux activités relatives aux programmes, pour l'exercice biennal 2000-2001, comme indiqué ci-après:

<sup>1</sup> E/CN.7/1999/17.

<sup>2</sup> E/CN.7/1999/20.

	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Par secteur		
Orientations, législation et sensibilisation	5 754,0	7 352,5
Prévention et réduction de l'abus des drogues	1 839,3	31 201,6
Élimination des cultures illicites	3 620,4	27 889,0
Répression du trafic des drogues	6 147,8	333 551,4
<b>Total</b>	<b>17 361,6</b>	<b>99 994,5</b>
Par région		
Programmes mondiaux	5 809,9	11 153,4
Afrique	500,9	5 118,1
Europe centrale et orientale, Asie occidentale et centrale, et Proche et Moyen-Orient	5 930,7	21 744,7
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	1 312,0	16 798,7
Amérique latine et Caraïbes	3 808,1	45 179,7
<b>Total</b>	<b>17 361,6</b>	<b>99 994,5</b>

5. *Approuve aussi* la stratégie en matière de programmes et de budget pour l'exercice biennal 2002-2003;

6. *Approuve également* l'allocation initiale de ressources d'un montant de 130 011 600 dollars imputé sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, aux activités relatives aux programmes pour l'exercice biennal 2002-2003, comme indiqué ci-après:

	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Par secteur		
Orientations, législation et sensibilisation	1 962,1	11 047,3
Prévention et réduction de l'abus des drogues	944,3	40 284,4
Élimination des cultures illicites	1 050,0	31 381,2
Répression du trafic des drogues	3 008,5	40 333,8
<b>Total</b>	<b>6 964,9</b>	<b>123 046,7</b>
Par région		
Programmes mondiaux	2 611,7	7 777,3
Afrique	576,0	14 112,2
Europe centrale et orientale, Asie occidentale et centrale, et Proche et Moyen-Orient	906,2	21 206,1
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	854,3	25 172,1
Amérique latine et Caraïbes	2 016,7	54 779,0
<b>Total</b>	<b>6 964,9</b>	<b>123 046,7</b>

7. *Note* que l'exécution du budget et des programmes prioritaires supplémentaires est subordonnée à la disponibilité de ressources financières.

Tableau 2  
**Plan ressources, 2000- 2001 et 2002-2003**  
(Milliers de dollars)

	<i>Fonds du PNUCID</i>										<i>Budget ordinaire</i>	
	<i>Prévisions révisées,</i>		<i>Prévisions finales, 2000-2001</i>				<i>Prévisions initiales, 2002-2003</i>				<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>
	<i>2000-2001</i>		<i>Ressources</i>		<i>Total</i>		<i>Ressources</i>		<i>Total</i>			
	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>à des fins</i>	<i>à des fins</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>à des fins</i>	<i>à des fins</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Approuvé</i>	<i>Proposé</i>
		<i>générales</i>	<i>spéciales</i>			<i>générales</i>	<i>spéciales</i>					
<b>I. Ressources disponibles</b>												
Solde d'ouverture	67 272,0	31,8	20 866,6	46 405,4	67 272,0	33,9	8 686,8	34 858,7	43 545,5	24,2	--	--
Recettes	144 235,0	68,2	33 007,0	98 159,0	131 166,0	66,1	32 722,0	103 573,0	136 295,0	75,8	--	--
<b>Total I</b>	<b>211 507,0</b>	<b>100,0</b>	<b>53 873,6</b>	<b>144 564,4</b>	<b>198 438,0</b>	<b>100,0</b>	<b>41 408,8</b>	<b>138 431,7</b>	<b>179 840,5</b>	<b>100,0</b>	--	--
<b>II. Emploi des ressources</b>												
<i>Programmes et activités d'appui aux programmes</i>												
A. Programmes	148 298,0	79,1	17 361,6	99 994,5	117 356,1	75,8	6 964,9	123 046,7	130 011,6	77,2	11 127,0	12 881,4
B. Appui aux programmes												
Bureaux extérieurs	19 698,0	10,5	13 719,4	4 932,4	18 651,8	12,0	12 683,5	5 529,0	18 212,5	10,8	--	--
Siège	6 782,6	3,6	4 568,1	1 644,2	6 212,3	4,0	5 049,5	1 843,0	6 892,5	4,1	--	--
Agents d'exécution	4 052,9	2,2	616,9	3 134,6	3 751,5	2,4	169,5	2 824,0	2 993,5	1,8	--	--
<b>Total, B</b>	<b>30 533,5</b>	<b>16,3</b>	<b>18 904,4</b>	<b>9 711,2</b>	<b>28 615,6</b>	<b>18,5</b>	<b>17 902,5</b>	<b>10 196,0</b>	<b>28 098,5</b>	<b>16,7</b>	--	--
C. Gestion et administration	8 759,2	4,7	8 920,8	--	8 920,8	5,8	10 281,6	--	10 281,6	6,1	2 939,7	2 179,4
<b>Total II</b>	<b>187 590,7</b>	<b>100,0</b>	<b>45 186,8</b>	<b>109 705,7</b>	<b>154 892,5</b>	<b>100,0</b>	<b>35 149,0</b>	<b>133 242,7</b>	<b>168 391,7</b>	<b>100,0</b>	<b>14 066,7</b>	<b>15 060,8</b>
<b>III. Rapprochement</b>												
Total II. Emploi des ressources	187 590,7	100,0	45 186,8	109 705,7	154 892,5	100,0	35 149,0	133 242,7	168 391,7	100,0	14 066,7	15 060,8
Moins: Programmes	148 298,0	79,1	17 361,6	99 994,5	117 356,1	75,8	6 964,9	123 046,7	130 011,6	77,2	11 127,0	12 881,4
Agents d'exécution	4 052,9	2,2	616,9	3 134,6	3 751,5	2,4	169,5	2 824,0	2 993,5	1,8	--	--
<b>Budget d'appui biennal Total III</b>	<b>35 239,8</b>	<b>18,8</b>	<b>27 208,3</b>	<b>6 576,6</b>	<b>33 784,9</b>	<b>21,8</b>	<b>28 014,6</b>	<b>7 372,0</b>	<b>35 386,6</b>	<b>21,0</b>	<b>2 939,7</b>	<b>2 179,4</b>

## Deuxième partie

# Situation financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

### III. Vue d'ensemble

28. *Plan ressources: financement et exécution.* Comme le montre le plan ressources qui figure au tableau 2, les ressources totales couvrent, comme il conviendrait, les besoins prévus pour 2002-2003. Étant donné la nature volontaire du financement, il n'est pas jugé prudent de prévoir l'utilisation intégrale de l'ensemble des ressources qui devraient être disponibles. Un montant de 11 448 800 dollars, qui correspond à 8,2 % des recettes prévues (136 295 000 dollars), n'est pas programmé, à la fois par précaution et en vue du report d'un solde suffisant à l'exercice biennal prochain, comme on l'explique ci-dessous. Par ailleurs, pour appréhender la corrélation entre le plan ressources et la situation financière en 2002 et 2003, il faudrait aussi tenir compte de ce que les dépenses représentent environ 80 % du budget-programme proposé et des dépenses d'appui aux agents d'exécution connexes. En 2000-2001, le taux d'exécution du budget-programme devrait être de 79 %. Cet ajustement du plan ressources est pris en compte dans l'état financier récapitulatif présenté au tableau 3. On trouvera ci-après des précisions sur les tendances financières générales et les aspects essentiels considérés comme pertinents selon les données présentées dans ledit tableau.

29. *Recettes.* En 2002-2003, on s'attend à ce que les recettes totales augmentent quelque peu, de 5 129 000 dollars ou 3,9 %, par rapport à 2000-2001, augmentation qui est entièrement due à l'accroissement des fonds perçus au titre de la participation aux coûts de projets en cours, principalement en Amérique latine. En 1998-1999, les contributions volontaires ont atteint un niveau record de 119 637 200 dollars, lorsque des fonds destinés à de grands projets complets d'activités de substitution à forte intensité de capital, étaient reçus. On compte que ces contributions se stabiliseront à leur niveau actuel (quelque 70 millions de dollars) au cours du prochain exercice biennal. Les rentrées de fonds destinés à des fins générales (33 579 380 dollars en 1998-1999), devraient aussi rester de l'ordre de 33 millions de dollars en 2000-2001 et en 2002-2003. Cependant, afin de les maintenir réellement à ce niveau en 2002-2003, les contributions volontaires devraient augmenter de 2 601 000 dollars ou 10,3 % pour compenser une diminution attendue des intérêts perçus, qui baisseraient en 2002-2003 de 2 833 000 par rapport à 2000-2001 par suite d'une baisse du solde du compte contributions à des fins générales. Les fonds affectés devraient représenter environ 75 % des recettes totales en 2000-2001 et en 2002-2003. On trouvera ci-dessous une analyse plus détaillée des recettes.

30. *Dépenses.* En 2002-2003, les dépenses afférentes aux programmes devraient baisser de 13 346 800 dollars ou 11,4 % par rapport à 2000-2001, compte tenu du taux d'exécution prévu du budget-programme (80 %). Comme on l'indique à la sixième partie, on a, pour établir le budget-programme de 2002-2003, analysé le portefeuille de projets correspondant au budget-programme proposé au regard des priorités opérationnelles et des perspectives de financement. À la suite de cet

examen, des propositions de projets prioritaires de 20 millions de dollars environ, dont les perspectives de financement apparaissaient hautement aléatoires, n'ont pas été incluses dans le projet de budget-programme pour 2002-2003. Si des fonds étaient mis à disposition pour ces projets prioritaires, le taux d'exécution du programme pourrait être maintenu à son actuel niveau – 117 à 120 millions de dollars – qui est satisfaisant, sans qu'il ne devienne nécessaire de renforcer l'infrastructure existante. Le budget d'appui, qui finance l'infrastructure du PNUCID, restera donc de 35,4 millions de dollars. Comme on l'indique dans la quatrième partie, le budget d'appui proposé pour 2002-2003 montre, en volume, une réduction de 300 000 dollars par rapport à 2000-2001, traduisant les économies que l'on envisage de faire par des gains d'efficacité et la maîtrise des dépenses. Au total, les dépenses prévues en 2002-2003 diminueront de 8,5 % par rapport à 2000-2001, s'alignant sur la baisse prévue de 9,4 % de l'ensemble des fonds disponibles au cours de la même période.

31. *Fonds à des fins spéciales.* Conformément aux instructions données par la Commission, le solde important du compte contributions à des fins spéciales des années antérieures vient d'être ramené à 8,7 millions de dollars. Il est jugé nécessaire de maintenir le solde du compte contributions à des fins spéciales à un niveau minimum de 7 à 8 millions de dollars afin de disposer de liquidités suffisantes au cours du premier semestre de chaque année, avant que les nouvelles contributions ne soient reçues. Afin de maintenir ce niveau minimum et de garantir le financement intégral du budget d'appui dans les limites des recettes escomptées, il est proposé de ramener le montant des ressources des fins générales dépensées pour les activités relatives aux programmes, ou engagées à ce titre, de 17,4 millions de dollars en 2000-2001 à 5,6 millions de dollars en 2002-2003. Comme le Comité consultatif l'a recommandé, ces ressources limitées serviront à financer un programme de base qui repose sur des principes directeurs pour l'emploi de ces ressources à examiner par la Commission et dont celle-ci a déjà été saisie, à la première partie de sa quarante-quatrième session ordinaire.

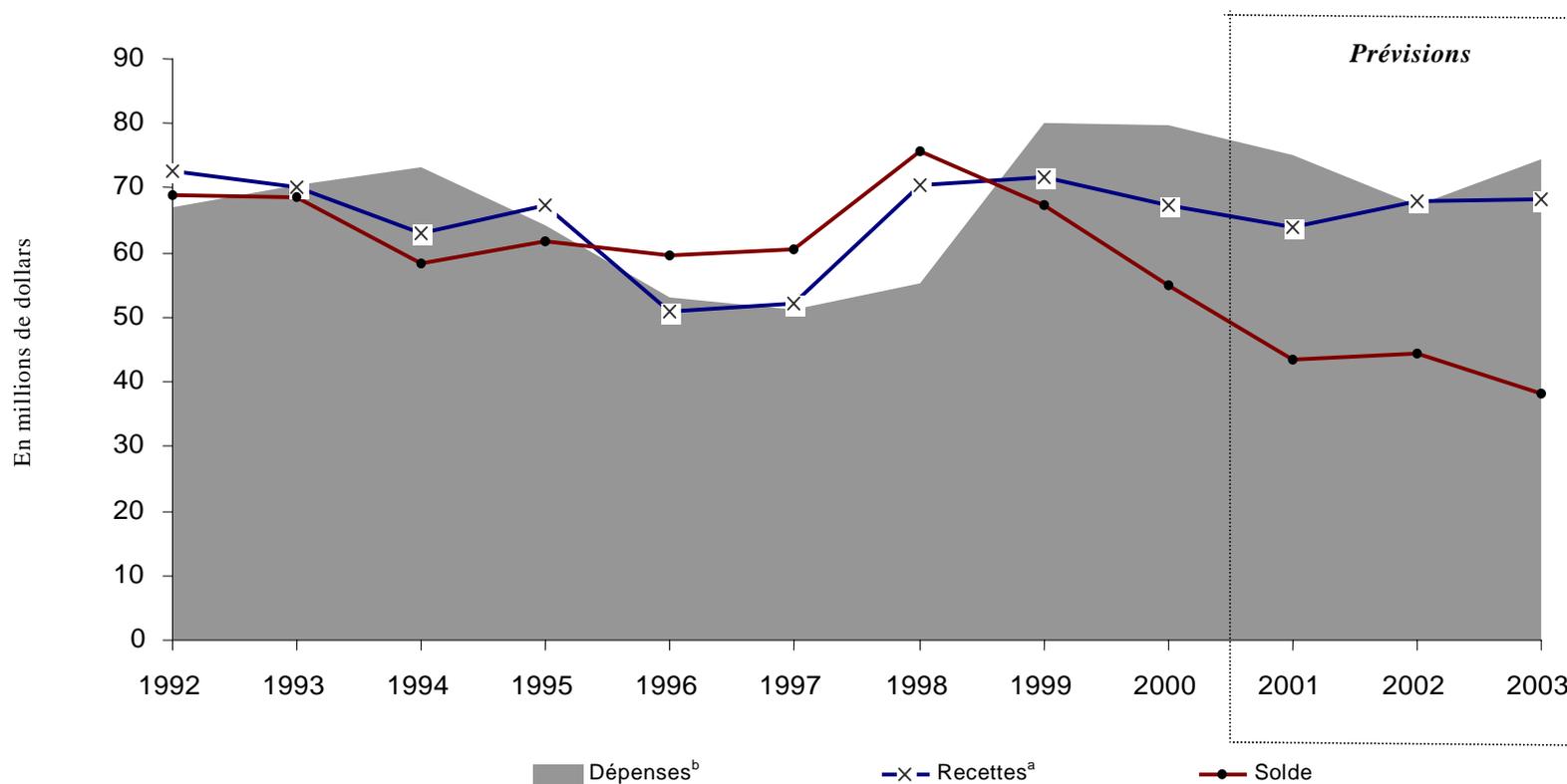
32. *Soldes.* Vu la nécessité de financer un cycle complet de projets d'une durée moyenne de trois à cinq ans, les soldes comprennent les fonds déjà mobilisés pour des activités futures ou en cours, ainsi que la partie non utilisée du budget en exécution, laquelle est reprogrammée pour l'exercice budgétaire suivant. Par définition, le solde du compte contributions à des fins spéciales est complètement engagé pour les activités relatives aux programmes en cours, auxquels ces fonds ont été affectés par les donateurs. Comme indiqué plus haut, il faut aussi maintenir à un niveau minimum le solde du compte contributions à des fins générales. Les soldes ne représentent donc pas des ressources librement disponibles, mais sont indispensables pour assurer à la trésorerie les ressources nécessaires en l'absence de toute assise financière et à cause de la nature volontaire du financement. Les soldes ont été réduits d'une manière contrôlée de 55 millions de dollars en moyenne en 2000-2001 (42 % des recettes), afin de se stabiliser aux alentours de 40 millions de dollars au cours du prochain exercice biennal, représentant alors 30 % des recettes escomptées.

Tableau 3.  
**État financier récapitulatif, 1998-1999, 2000-2001 et 2002-2003**  
(Milliers de dollars)

	1998-1999		2000-2001		2002-2003		Augmentation/(diminution): 2002-2003/2000-2001							
	Ressources à des fins générales		Ressources à des fins spéciales		Ressources à des fins générales		Ressources à des fins spéciales		Ressources à des fins générales		Ressources à des fins spéciales		Total	
	Total	Montant	Total	Montant	Total	Montant	Total	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
<b>I. Financement</b>														
A. Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	60 476,4	20 866,6	46 405,4	67 272,0	8 686,8	34 858,7	43 545,5	(12 179,8)	(58,4)	(11 546,7)	(24,9)	(23 726,5)	(35,3)	
B. Recettes														
Contributions	119 637,2	25 321,0	68 789,0	94 110,0	27 922,0	70 442,0	98 364,0	2 601,0	10,3	1 653,0	2,4	4 254,0	4,5	
Participation aux coûts	11 123,3	-	26 165,0	26 165,0	-	29 931,0	29 931,0	-	-	3 766,0	14,4	3 766,0	14,4	
Dons publics	1 913,2	-	958,0	958,0	-	1 200,0	1 200,0	-	-	242,0	25,3	242,0	25,3	
Intérêts	9 072,0	7 086,0	2 247,0	9 333,0	4 500,0	2 000,0	6 500,0	(2 586,0)	(36,5)	(247,0)	(11,0)	(2 833,0)	(30,4)	
Recettes accessoires	145,6	600,0	-	600,0	300,0	-	300,0	(300,0)	(50,0)	-	-	(300,0)	(50,0)	
<b>Total B</b>	<b>141 891,3</b>	<b>33 007,0</b>	<b>98 159,0</b>	<b>131 166,0</b>	<b>32 722,0</b>	<b>103 573,0</b>	<b>136 295,0</b>	<b>(285,0)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>5 414,0</b>	<b>5,5</b>	<b>5 129,0</b>	<b>3,9</b>	
<b>Total I</b>	<b>202 367,7</b>	<b>53 873,6</b>	<b>144 564,4</b>	<b>198 438,0</b>	<b>41 408,8</b>	<b>138 431,7</b>	<b>179 840,5</b>	<b>(12 464,8)</b>	<b>(23,1)</b>	<b>(6 132,7)</b>	<b>(4,2)</b>	<b>(18 597,5)</b>	<b>(9,4)</b>	
<b>II. Dépenses</b>														
Programmes	97 300,5	17 361,6	99 994,5	117 356,1	5 571,9	98 437,4	104 009,3	(11 789,7)	(67,9)	(1 557,1)	(1,6)	(13 346,8)	(11,4)	
Agents d'exécution	4 054,9	616,9	3 134,6	3 751,5	135,6	2 255,9	2 391,5	(481,3)	(78,0)	(878,7)	(28,0)	(1 360,0)	(36,3)	
Budget d'appui biennal	35 162,7	27 208,3	6 576,6	33 784,9	28 014,6	7 372,0	35 386,6	806,3	3,0	795,4	12,1	1 601,7	4,7	
Ajustements par rapport à l'année précédente	(1 422,4)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total II</b>	<b>135 095,7</b>	<b>45 186,8</b>	<b>109 705,7</b>	<b>15 4892,5</b>	<b>33 722,1</b>	<b>108 065,3</b>	<b>141 787,4</b>	<b>(11 464,7)</b>	<b>(25,4)</b>	<b>(1 640,4)</b>	<b>(1,5)</b>	<b>(13 105,1)</b>	<b>(8,5)</b>	
<b>III. Solde au 31 décembre</b>														
(I-II)	<b>67 272,0</b>	<b>8 686,8</b>	<b>34 858,7</b>	<b>43 545,5</b>	<b>7 686,7</b>	<b>30 366,4</b>	<b>38 053,1</b>	<b>(1 000,1)</b>	<b>(11,5)</b>	<b>(4 492,3)</b>	<b>(12,9)</b>	<b>(5 492,4)</b>	<b>(12,6)</b>	
<b>IV. Réserve opérationnelle</b>	<b>12 000,0</b>	<b>12 000,0</b>	<b>-</b>	<b>12 000,0</b>	<b>12 000,0</b>	<b>-</b>	<b>12 000,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

Tableau 4  
**Fonds du PNUCID: recettes, dépenses et solde, 1992-2003**  
 (Millions de dollars)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Recettes <sup>a</sup>												
Fins spéciales	52,3	35,8	44,1	49,1	31,3	34,8	53,2	55,1	49,2	49,0	52,4	51,2
Fins générales	20,2	34,3	19,0	18,3	19,7	17,2	17,1	16,5	18,1	14,9	15,7	17,0
<b>Total</b>	<b>72,5</b>	<b>70,1</b>	<b>63,1</b>	<b>67,4</b>	<b>51,0</b>	<b>52,0</b>	<b>70,3</b>	<b>71,6</b>	<b>67,3</b>	<b>63,9</b>	<b>68,1</b>	<b>68,2</b>
Dépenses <sup>b</sup>												
	66,9	70,4	73,2	64,1	53,2	51,1	55,1	80,0	79,8	75,1	67,3	74,5
Solde	68,9	68,6	58,5	61,8	59,6	60,5	75,7	67,3	54,8	43,6	44,4	38,1



<sup>a</sup> Ajustées pour tenir compte des sommes remboursées aux donateurs.

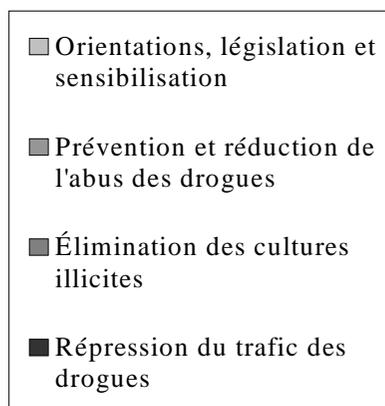
<sup>b</sup> Compte tenu des ajustements correspondant aux dépenses/engagements d'années antérieures et aux provisions pour allocations non utilisées.

Tableau 5

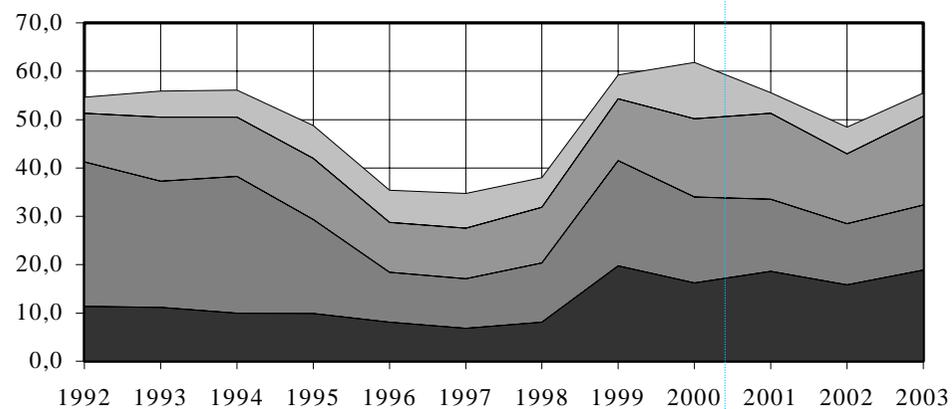
**Fonds du PNUCID: dépenses afférentes aux programmes par secteur thématique, 1992-2003**

(Millions de dollars)

<i>Secteur thématique</i>	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Orientations législation et sensibilisation	3,3	5,4	5,6	6,8	6,7	7,2	6,1	5,0	11,6	4,3	5,6	4,8
Prévention et réduction de l'abus des drogues	10,0	13,2	12,2	12,7	10,3	10,4	11,6	12,8	16,2	17,8	14,5	18,4
Élimination des cultures illicites	30,0	26,1	28,3	19,4	10,3	10,3	12,2	21,8	17,8	14,9	12,6	13,4
Répression du trafic des drogues	11,3	11,2	10,0	9,9	8,1	6,8	8,1	19,7	16,2	18,6	15,8	18,9
<b>Total</b>	<b>54,6</b>	<b>55,9</b>	<b>56,1</b>	<b>48,8</b>	<b>35,4</b>	<b>34,7</b>	<b>38,0</b>	<b>59,3</b>	<b>61,8</b>	<b>55,6</b>	<b>48,5</b>	<b>55,5</b>



En millions de dollars



33. *Réserve opérationnelle.* D'un montant de 12 millions de dollars approuvé par la Commission, la réserve opérationnelle permet de faire face à des imprévus, dont les versements à une cessation de service d'un montant estimatif de 8,7 millions de dollars et les déficits imprévisibles, les variations des ressources de trésorerie, les dépenses non prévues et autres dépenses d'un montant estimatif de 3,3 millions de dollars.

34. *Évaluation générale.* Comme indiqué dans le plan ressources, il faudra, pour exécuter le budget proposé pour 2002-2003, planifier avec un soins accru l'emploi des ressources, en particulier des contributions à des fins générales, dans les limites des objectifs de revenu. Le rapport activités de programmes/activités d'appui restera d'environ 77 à 23, contre 72 à 28 en 1998-1999. Avec la même infrastructure d'appui, ce rapport pourrait être encore amélioré pour atteindre 80 à 20, si les efforts de mobilisation de ressources permettaient de dégager des revenus additionnels pour exécuter les projets prioritaires de 20 millions de dollars actuellement dans la filière. Le budget proposé pour 2002-2003 contient donc un plan financier selon lequel la réserve opérationnelle pourrait être maintenue au niveau de 12 millions de dollars, ce qui garantirait la viabilité et l'intégrité financières du Fond du PNUCID. Les tableaux 4 et 5 donnent un aperçu d'ensemble de l'évolution financière du PNUCID entre 1992 et 2003.

#### IV. Recettes

35. L'évolution des recettes totales a été esquissée ci-dessus. Au 31 août 2001, 92 % des rentrées prévues pour 2000-2001 avaient été perçues ou annoncées, et notamment 100 % des recettes escomptées pour 2000. En ce qui concerne l'exercice 2002-2003, le plan ressources indique qu'au début de l'exercice environ 25 % des ressources totales seront déjà disponibles grâce aux soldes reportés à cet exercice.

36. *Contributions volontaires.* Les contributions volontaires relèvent de deux catégories: contributions à des fins générales et contributions à des fins spéciales. Les contributions à des fins générales ne sont affectées à aucun objectif ni projet spécifique. Elles servent à financer le budget d'appui biennal approuvé ainsi que les activités relatives aux programmes qui ne sont pas financées par des contributions à des fins spéciales. Les contributions à des fins spéciales sont destinées à des programmes, projets ou objectifs spécifiques qui intéressent un secteur thématique plus vaste ou une région particulière.

37. Des données sur le nombre et la proportion des pays versant des contributions volontaires figurent au tableau A.1. Selon des prévisions prudentes, les contributions devraient dépasser en 2002-2003 de 4 à 5 % leur niveau actuel (94,1 millions de dollars). Les recettes effectives provenant des contributions ont été de 47,3 millions de dollars en 2000 et devraient s'élever à 46,8 millions de dollars en 2001. Pour les raisons exposées ci-dessous, on prévoit qu'elles passeront progressivement à 48,4 millions de dollars en 2002 et à 50 millions de dollars en 2003.

38. Les prévisions pour 2002-2003 reposent sur des indications fournies par un certain nombre de donateurs et tiennent compte, pour chacun d'eux, des contributions récentes (montant, régularité de versement et accords de financement existants). Nombre de donateurs n'ont toutefois pas été à même, avant la fin de leur

propre exercice budgétaire, de fournir des détails sur leur contribution financière en 2002. Il s'y ajoute que les contributions volontaires d'un pays donateur déterminé proviennent de différentes sources, et comprennent très souvent des fonds fournis par des services et bureaux ministériels chargés notamment des affaires étrangères, de l'aide au développement, de la santé, de la protection sociale ou de l'intérieur.

39. *Contributions à des fins générales.* En 2000, des contributions à des fins générales s'élevant à 14 millions de dollars ont été effectivement reçues. En 2001, les contributions devraient tomber à 11,3 millions de dollars. Afin de rétablir ces contributions indispensables à leur niveau et de les augmenter encore, les mesures suivantes sont actuellement prises. Premièrement, des principes directeurs pour l'utilisation des ressources à des fins générales sont présentés à la Commission afin d'améliorer l'information fournie sur leur emploi et de confirmer les États Membres dans le sentiment d'en avoir la maîtrise. Deuxièmement, les efforts tendant à élargir encore la base de donateurs, comme la Commission l'a demandé, se poursuivront, en particulier dans le cadre de rencontres informelles de pays donateurs et de pays bénéficiaires et d'un dialogue suivi entre les États Membres et le PNUCID sur la préparation et l'exécution des programmes. Troisièmement, on s'emploiera à obtenir des contributions nouvelles prélevées sur des avoirs saisis par les États Membres. Un autre pays donateur a déjà adopté une loi y relative qui, si elle entrait en vigueur l'année prochaine, permettrait le versement de contributions supplémentaires à l'OCDP, ce qui faciliterait l'accroissement progressif des contributions à des fins générales, qui devraient passer à 13 millions de dollars en 2002 et à 15 millions de dollars en 2003.

40. *Contributions à des fins spéciales.* Les contributions à des fins spéciales effectivement reçues en 2000 se sont élevées à 33,3 millions de dollars et compte tenu des rentrées effectives et des annonces de contribution confirmées, un montant supplémentaire de 35,5 millions de dollars était attendu pour 2001. Selon des projections prudentes pour 2002 et 2003, ces contributions devraient être de l'ordre de 35 millions de dollars par an, affectées, dans une mesure croissante, à la réduction de la demande (niveau thématique) ou à l'Afrique et à la République démocratique populaire lao (niveaux régional et national).

41. *Contributions au titre de la participation aux coûts.* Des contributions au titre de la participation aux coûts d'un montant de 14 millions de dollars ont été reçues en 2000 et on s'attend au versement de 12,1 millions de dollars en 2001. Compte tenu des annonces fermes intéressant des projets en cours, ces contributions doivent s'élever à 15,3 millions de dollars en 2002 et à 14,6 millions de dollars en 2003. L'augmentation considérable des contributions observée ces dernières années résulte d'arrangements relatifs aux emprunts effectués par les gouvernements concernés auprès des institutions multilatérales de prêt. Une partie des fonds empruntés doit être ensuite versée au PNUCID par les gouvernements contribuant à des projets spécifiques de contrôle des drogues dans ces pays. D'autres initiatives, impliquant des prêts bilatéraux à des conditions de faveur et des arrangements analogues en matière de partage des coûts avec d'autres organismes des Nations Unies, sont également poursuivies avec succès. Le Gouvernement brésilien, qui a versé 9 581 000 dollars en 1998-1999, devrait fournir un montant de 21 millions de dollars en 2000-2001 et, à nouveau, 24 millions de dollars en 2002-2003, en vertu d'accords de projet déjà signés avec le PNUCID. Le plus important est une contribution de 30 millions de dollars sur quatre ans destinée à un programme de

prévention de l'abus des drogues et du sida qui, commencé en 1999, fait suite à un programme achevé en 1998. Il faut signaler en outre une contribution brésilienne de 15 775 000 dollars sur cinq ans à un programme de répression ayant démarré en 1998. Dans le cadre des plans d'action du PNUCID pour la région andine, des contributions au titre de la participation aux coûts en 2000-2001 sont attendues des gouvernements bolivien (1,8 million de dollars en 2000-2001 et 400 000 dollars en 2002-2003) et colombien (1,1 million de dollars en 2000-2001 et 500 000 dollars en 2002-2003). La Jamahiriya arabe libyenne a annoncé pour 2002-2003 une contribution de 2,5 millions de dollars destinée à financer un projet multisectoriel d'aide au contrôle des drogues dans ce pays. Le PNUCID a conclu avec l'ONUSIDA plusieurs accords concernant le financement d'activités relatives à des projets intéressant le VIH/sida et le contrôle des drogues. L'ONUSIDA fournit 2 millions de dollars en 2000-2001 au titre des accords existants et devrait verser 2,4 millions de dollars en 2002-2003 en vertu d'autres accords. Des détails complémentaires sur les éléments de projet de plans financés grâce à la participation aux coûts figurent à l'additif I qui contient les descriptifs de programme. Les prévisions concernant les revenus issus de la participation aux coûts reposent sur l'hypothèse que 80 % de chaque budget de projet seront financés par le gouvernement à titre de contribution liée au plan dépenses.

42. *Dons publics.* Des dons publics d'un million de dollars sont attendus pour 2000-2001, ce qui représente une baisse de 47,7 % par rapport aux recettes effectives (1 913 200 dollars) de 1998-1999, qui provenaient surtout d'un don spécial exceptionnel du secteur privé brésilien. En 2002-2003, la plupart des dons d'un montant estimatif de 1,2 million de dollars continueront à venir du Centre pour la prévention de l'abus des drogues (DAPC), organisation non gouvernementale japonaise, qui n'apporte pas seulement un concours financier considérable au PNUCID, mais mène aussi des campagnes annuelles visant à sensibiliser la population japonaise aux dangers de l'abus des drogues.

43. *Intérêts créditeurs.* Les intérêts perçus proviennent des excédents temporaires et des réserves de fonctionnement placés par la Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies, en fonction des besoins de liquidités du PNUCID. Ces excédents temporaires et réserves sont regroupés avec d'autres fonds de l'Organisation des Nations Unies et placés par la Trésorerie de l'Organisation, qui répartit les intérêts perçus entre les différents organismes au prorata des montants placés. Les intérêts afférents aux contributions à des fins spéciales figurent séparément dans le solde de chacun des comptes correspondants. Lorsque les arrangements conclus avec les donateurs stipulent que les intérêts doivent être crédités à un projet, ou qu'un excédent est remboursé au donateur, les recettes sont comptabilisées comme intérêts à des fins spéciales.

44. Les montants placés sur des comptes à vue et des comptes de dépôt à court terme, qui se sont élevés à 85 361 250 dollars en moyenne en 1998-1999, ont rapporté 9 072 000 dollars d'intérêts, soit un rendement annuel de 5,3 %. Pour 2000-2001, les intérêts perçus sur un montant moyen de 75 millions de dollars passeront à 9,3 millions de dollars, portant à 6,2 % le rendement annuel. Cette amélioration du rendement est essentiellement due à un regroupement des actifs de l'ONU aux fins de placement et à la plus grande efficacité des opérations de trésorerie. En 2002-2003, le placement d'un montant moyen de 54 millions de dollars devrait produire 6,5 millions de dollars à un taux de rendement prévu de 6 % environ. Les

placements annuels prévus ont été calculés à partir d'un plan de trésorerie fondé sur les données financières présentées au tableau 3.

45. *Recettes accessoires.* Le remboursement de dépenses imputées sur des exercices financiers antérieurs, les gains de change nets et le produit de la vente de biens excédentaires, sont comptabilisés comme recettes accessoires, conformément aux règles de gestion financière de l'ONU. En 2000-2001, les recettes d'un montant de 600 000 dollars devraient principalement provenir du remboursement des dépenses imputées sur des périodes antérieures. Pour 2000-2001, on a prévu des recettes accessoires s'élevant à 300 000 dollars.

## V. Dépenses d'appui aux programmes

46. Le montant estimatif des dépenses d'appui aux programmes est de 12 834 100 dollars en 2002-2003, comme il ressort du tableau A.3. Toutefois, conformément aux prévisions de dépenses présentées au tableau 3, ce montant a été ramené à 80 %, ou 10 267 280 dollars, dont 2 391 440 dollars constituent la part des agents d'exécution, 7 372 000 dollars étant perçus par le PNUCID au titre de projets financés par des contributions à des fins spéciales et utilisés pour financer l'appui aux programmes, le solde de 503 840 dollars étant restitué au compte contributions à des fins générales auquel le même montant est imputé au titre des projets. Les dépenses d'appui aux programmes devraient s'élever en 2000-2001 à 11 782 900 dollars, par suite d'une augmentation du taux d'exécution des programmes au cours de cet exercice biennal (tableau A.2). Les dépenses d'appui aux programmes sont prélevées sur les fonds alloués aux projets afin de financer les activités de soutien technique et administratif. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997, le PNUCID applique un taux standard de 13 % au titre des dépenses d'appui aux programmes, partageant, le cas échéant, le montant recouvré avec les agents d'exécution partenaires. S'agissant des projets exécutés par des entités nationales, les frais imputés s'établissent à 5 %.

47. Comme le montre le tableau A.3, la part des activités d'appui dans les dépenses afférentes aux programmes, y compris les programmes exécutés par les pays, devrait être, en 2002-2003, de 9,9 %, dont le PNUCID conserverait 7,6 % et mettrait 2,3 % à la disposition des agents d'exécution associés, contre 10 % en 2000-2001 répartis à raison de 6,8 % et de 3,2 % respectivement entre le PNUCID et les agents d'exécution. Le PNUCID retiendra en 2002-2003 une proportion plus élevée des dépenses d'appui aux programmes, son portefeuille de projets de coopération technique ayant été rationalisé et le nombre de projets moyens (300 000 dollars à 2 millions de dollars) ayant augmenté depuis 2001. Ces projets sont moins tributaires de la sous-traitance internationale et de l'achat de matériel lourd, où l'exécution par un agent partenaire présente un avantage comparatif par rapport à l'exécution par le PNUCID ou par des entités nationales agissant en association avec un bureau extérieur du PNUD.

48. Comme le montre le tableau 3, on prévoit de financer jusqu'à concurrence de 7 372 000 dollars, soit 20,8 %, le budget d'appui biennal de 2002-2003 au moyen de fonds à des fins spéciales perçus par le PNUCID au titre des dépenses d'appui. Même s'il s'agirait là d'une légère amélioration par rapport au budget d'appui de 2000-2001 financé ainsi à hauteur de 19,5 %, le budget d'appui continuera à rester fortement tributaire des ressources à des fins générales. Comme le Comité consultatif l'avait recommandé au paragraphe 25 de son dernier rapport

(E/CN.7/1999/20), il a été proposé à la Commission, à sa quarante-troisième session, d'autoriser le prélèvement de dépenses d'appui aux programmes pouvant atteindre 13 % sur tous les projets du PNUCID quelles qu'en soient les modalités d'exécution, sous réserve d'un accord de fond entre pays donateur et pays bénéficiaire. La Commission ayant réexaminé la question à sa quarante-quatrième session en mars 2001, il a été décidé de continuer à utiliser les arrangements en vigueur jusqu'à ce que les résultats d'un examen plus complet de ces arrangements à l'échelle du système des Nations Unies puissent être pris en compte dans toute modification sur laquelle la Commission pourrait s'accorder. En attendant une décision de la Commission, le plan ressources proposé (tableau 2) prend pour hypothèse l'application des taux actuels, le montant estimatif de 7 372 000 dollars pour 2002-2003 étant réparti comme suit: bureaux extérieurs – 5 529 000 dollars (75 %); activités d'appui au siège – 1 843 000 dollars (25 %).

## Troisième partie

### Budget d'appui final de l'exercice biennal 2000-2001

#### VI. Vue d'ensemble

49. Le budget d'appui final de 2000-2001 s'élève à 33 784 900 dollars.
50. Les variations de volume se traduisent par une augmentation de 1 077 000 dollars, se présentant comme suit:
- a) Appui aux programmes/échelon national: augmentation de 700 500 dollars;
  - b) Appui aux programmes/siège: augmentation de 216 900 dollars;
  - c) Gestion et administration/siège: augmentation de 159 600 dollars.
51. Les variations des coûts se traduisent par une diminution de 2 531 900 dollars ventilée comme suit:
- a) Appui aux programmes/échelon national: diminution de 1 746 700 dollars;
  - b) Appui aux programmes/siège: diminution de 787 200 dollars;
  - c) Gestion et administration/siège: augmentation de 2 000 dollars.

#### VII. Appui aux programmes

##### A. Bureaux de pays (budget: 18 651 800 dollars)

52. *Variations de volume.* Au total, les variations de volume se traduisent par une augmentation de 700 500 dollars. À l'échelon national, un poste de spécialiste de la gestion de programmes (P-4) a été transféré du bureau régional pour l'Afrique australe au bureau de pays au Nigéria en 2001 afin d'entamer l'exécution de la phase initiale du programme pluriannuel global prévu dans le plan directeur nigérian. Ce transfert a été rendu possible par la décision de confier à nouveau la responsabilité pour la région Afrique de l'Est au bureau de pays au Kenya, conformément à une recommandation faite par le BSCI dans le rapport AE 2000/30/1 en date du 5 septembre 2001. Des augmentations de volume sont enregistrées aux rubriques frais de voyage (130 700 dollars), frais généraux de fonctionnement (383 800 dollars), matériel (121 700 dollars) et remboursement des services fournis par le PNUD (bureaux extérieurs) (92 700 dollars). Une diminution de 30 700 dollars figure à la rubrique fournitures et accessoires.

53. L'augmentation des frais de voyage de 130 700 dollars est liée en grande partie aux actions de sensibilisation, à l'élaboration de nouveaux programmes et aux besoins accrus en matière de suivi de programmes et des projets, notamment dans la Fédération de Russie, au Mexique, en Ouzbékistan, au Pérou, dans la République démocratique populaire lao et en Thaïlande. L'augmentation particulièrement

importante concernant la République démocratique populaire lao est liée à une grande mission de mobilisation de fonds organisée par le bureau de pays et à laquelle ont participé des personnalités gouvernementales de rang ministériel et des fonctionnaires du siège. En ce qui concerne les frais généraux de fonctionnement, l'augmentation de 382 700 dollars est due principalement à une hausse générale des frais de location et de communication qui dépasse l'inflation prévue. Les bureaux à la Barbade et au Sénégal ont été installés dans de nouveaux locaux, ce qui entraînait des frais de rénovation et d'aménagement. Le bureau de pays en Ouzbékistan a entrepris des travaux de rénovation dans les locaux actuels. Pour ce qui est du bureau régional pour la Fédération de Russie et le Bélarus, à Moscou, les dépenses de fonctionnement et le coût du matériel acheté durant l'exercice biennal 1998-1999 n'ont été enregistrés par le PNUD qu'en 2001 comme étant à la charge du PNUCID. D'où une augmentation d'environ 264 000 dollars.

54. L'augmentation relative au matériel (121 700 dollars) est due à une mise à niveau imprévue des systèmes informatiques, à l'achat de matériel de sécurité et à l'achat d'une nouvelle voiture pour le bureau dans la République démocratique populaire lao. Les frais d'achat de matériel (82 000 dollars) liés à l'ouverture du bureau régional dans la Fédération de Russie en 1998-1999, n'ont été facturés par le PNUD qu'en 2001.

55. S'agissant du remboursement pour les services fournis par les bureaux extérieurs du PNUD (92 700 dollars) et bien que le PNUCID fût au courant de la décision prise par le Conseil d'administration du PNUD d'autoriser les bureaux extérieurs, dès 2001, à exiger d'être remboursés pour les services administratifs fournis, toutes les négociations entre les divers bureaux extérieurs du PNUCID et les bureaux du PNUD sur le taux de remboursement n'avaient pas encore eu lieu au moment de l'élaboration du budget révisé. Quelques augmentations apparaissent dans le budget final de l'exercice 2000-2001, les bureaux établis dans les pays suivants ayant accepté d'effectuer le remboursement: Afghanistan (15 000 dollars), Afrique du Sud (1 100 dollars), Barbade (20 000 dollars), Bolivie (9 000 dollars), Égypte (3 100 dollars), Ouzbékistan (8 700 dollars), République islamique d'Iran (10 000 dollars), Thaïlande (16 800 dollars) et Viet Nam (24 000 dollars). Dans d'autres bureaux, les remboursements au titre de services liés directement aux projets sont imputés sur le budget-programme.

56. *Variations de coûts.* Les variations de coûts se traduisent par une diminution nette de 1 746 700 dollars, due à concurrence de 1 547 300 dollars à une baisse des coûts salariaux. Des diminutions liées aux taux d'inflation (113 600 dollars) et aux fluctuations des taux de change (85 800 dollars) apparaissent aux rubriques frais de voyage (17 800 dollars), frais généraux de fonctionnement (150 900 dollars), fournitures et accessoires (24 600 dollars) et matériel (6 000 dollars). Elles proviennent d'une évolution favorable des taux de change durant l'exercice biennal et de taux d'inflation, en règle générale, inférieurs à ceux qui étaient prévus.

Tableau 6  
**État récapitulatif des prévisions budgétaires par ligne de crédit et selon la localisation, 2000-2001 et 2002-2003**  
(Milliers de dollars)

	<i>Budget ordinaire</i>				<i>Fonds du PNUCID</i>																	
	<i>2000-2001</i>		<i>2002-2003</i>		<i>2000-2001</i>				<i>Variations</i>				<i>2000-2001</i>				<i>Variations</i>				<i>2002-2003</i>	
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Crédits révisés</i>	<i>% du total</i>	<i>Coûts</i>		<i>Volume</i>		<i>Prévisions finales</i>	<i>% du total</i>	<i>Volume</i>		<i>Coûts</i>		<i>Prévisions initiales</i>	<i>% du total</i>						
					<i>Aug./(dim.)</i>	<i>%</i>	<i>Aug./(dim.)</i>	<i>%</i>			<i>Aug./(dim.)</i>	<i>%</i>	<i>Aug./(dim.)</i>	<i>%</i>								
<b>Par ligne de crédit</b>																						
Appui aux programmes																						
Bureaux extérieurs	--	--	19 698,0	55,9	(1 746,7)	(8,8)	700,5	3,5	18 651,8	55,2	(1 614,9)	(8,6)	1 175,6	6,3	18 212,5	51,4						
Siège	--	--	6 782,6	19,2	(787,2)	(11,6)	216,9	3,2	6 212,3	18,3	369,2	5,9	311,0	5,0	6 892,5	19,4						
Gestion et administration	2 939,7	2 179,4	8 759,2	24,8	2,0	0,0	159,6	1,8	8 920,8	26,4	953,2	10,6	407,4	4,5	10 281,4	29,0						
<b>Total</b>	<b>2 939,7</b>	<b>2 179,4</b>	<b>35 239,8</b>	<b>100,0</b>	<b>(2 531,9)</b>	<b>(7,1)</b>	<b>1 077,0</b>	<b>3,0</b>	<b>33 784,9</b>	<b>100,0</b>	<b>(292,5)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>1 894,0</b>	<b>5,6</b>	<b>35 386,4</b>	<b>100,0</b>						
<b>Selon la localisation</b>																						
Bureaux extérieurs	--	--	19 698,0	55,9	(1 746,7)	(8,8)	700,5	3,5	18 651,8	55,2	(1 614,9)	(8,6)	1 175,6	6,3	18 212,5	51,4						
Siège	2 939,7	2 179,4	15 541,8	44,1	(785,2)	(5,0)	376,5	2,4	15 133,1	44,7	1 322,4	8,7	718,4	4,7	17 173,9	48,5						
<b>Total</b>	<b>2 939,7</b>	<b>2 179,4</b>	<b>35 239,8</b>	<b>100,0</b>	<b>(2 531,9)</b>	<b>(7,1)</b>	<b>1 077,0</b>	<b>3,0</b>	<b>33 784,9</b>	<b>100,0</b>	<b>(292,5)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>1 894,0</b>	<b>5,6</b>	<b>35 386,4</b>	<b>100,0</b>						

Tableau 7  
**État récapitulatif des postes de personnel d'appui par ligne budgétaire et selon la localisation, 2000-2001 et 2002-2003**

Intitulé	Budget ordinaire			Fonds du PNUCID							2002-2003									
	2000-2001			2000-2001							Variations					Projet				
	approuvé			approuvé							(augmentation/diminution)									
	P	G	Total	P	ARN	G	AL	Total	% du total	P	ARN	G	AL	Total	P	ARN	G	AL	Total	% du total
Bureaux extérieurs	--	--	--	32	24	--	65	121	59,6	(2)	--	--	(6)	(8)	30	24	--	59	113	55,6
Siège	--	--	--	20	--	16	--	37	17,7	3	--	2	--	5	23	--	18	--	41	20,2
Gestion et administration	12	2	14	20	--	26	--	46	22,6	2	--	1	--	3	22	--	27	--	49	24,1
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>72</b>	<b>24</b>	<b>42</b>	<b>65</b>	<b>203</b>	<b>100</b>	<b>3</b>	<b>--</b>	<b>3</b>	<b>(6)</b>	<b>--</b>	<b>75</b>	<b>24</b>	<b>45</b>	<b>59</b>	<b>203</b>	<b>100</b>
Selon la localisation																				
Bureaux extérieurs	--	--	--	32	24	--	65	121	59,6	(2)	--	--	(6)	(8)	30	24	--	59	113	55,6
Siège	12	2	14	40	--	42	--	82	40,3	5	--	3	--	8	45	--	45	--	90	44,3
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>72</b>	<b>24</b>	<b>42</b>	<b>65</b>	<b>203</b>	<b>100</b>	<b>3</b>	<b>--</b>	<b>3</b>	<b>(6)</b>	<b>--</b>	<b>75</b>	<b>24</b>	<b>45</b>	<b>59</b>	<b>203</b>	<b>100</b>

Note: AL = Agents locaux; ARN = Administrateurs recrutés sur le plan national.

## B. Siège

57. *Variations de volume.* En ce qui concerne le siège, le poste de spécialiste de la gestion des programmes a été reclassé de P-4 à P-5 (spécialiste hors classe de la gestion des programmes) et affecté au Programme pour l'Asie du Sud, l'Asie de l'Est et le Pacifique) qui relève du Service des opérations, afin d'assurer une gestion convenable à cette région bénéficiaire d'un programme en expansion qui doit être dirigé et soutenu au siège à un échelon élevé. L'augmentation en volume qui en résulte est de 16 700 dollars. Une augmentation de 900 700 dollars est proposée pour les autres rubriques, selon les indications fournies ci-dessous.

58. De légères augmentations sont enregistrées pour les rubriques personnel temporaire (1 900 dollars), consultants (300 dollars), heures supplémentaires (1 700 dollars), dépenses de représentation (500 dollars) et fournitures et accessoires (3 600 dollars). L'importante augmentation de 192 600 dollars concernant les services divers est due à l'introduction par l'Office des Nations Unies à Vienne en 2001 et pour l'exercice biennal 2000-2001 d'une redevance au titre de l'entretien des postes de travail pour laquelle aucun crédit budgétaire n'a pu être prévu dans le budget d'appui révisé, le montant des remboursements n'ayant pas encore été fixé.

59. Pour mettre en œuvre le Système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi), il a fallu acheter un serveur spécialisé et d'autres équipements ainsi que le logiciel correspondant. L'augmentation totale du budget d'appui au siège liée à cet achat est de 42 700 dollars. Des économies de 23 800 dollars sont signalées à la rubrique services contractuels, dont une partie a été remplacée par la redevance pour l'entretien des postes de travail. Il en est de même de la rubrique location et entretien du mobilier et du matériel, où 20 100 dollars ont été économisés. Enfin, une économie de 13 200 dollars a été réalisée à la rubrique communications, du fait que le courrier électronique est de plus en plus utilisé à la place du téléphone ou de la télécopie.

60. *Variations de coûts.* Les variations de coûts se traduisent par une diminution nette de 787 200 dollars qui comporte des diminutions liées à la baisse des coûts salariaux standard à Vienne (748 900 dollars), à la faiblesse de l'inflation (125 200 dollars) et à une évolution favorable des taux de change au siège (26 700 dollars).

## VIII. Gestion et administration

61. *Variations de volume.* Aucun changement n'est proposé en ce qui concerne les effectifs. Une augmentation nette de 159 600 dollars est prévue pour les autres rubriques.

62. De légères augmentations sont relevées en ce qui concerne le personnel temporaire (1 500 dollars), les heures supplémentaires (3 200 dollars), les dépenses de représentation (800 dollars) et les fournitures et accessoires (3 500 dollars). L'importante augmentation de 149 800 dollars au titre des services divers est due à l'introduction par l'Office des Nations Unies à Vienne en 2001 et pour l'exercice 2000-2001 d'une redevance pour l'entretien des postes de travail, pour laquelle aucun crédit n'a pu être ouvert dans le budget d'appui révisé, le montant des remboursements n'ayant pas encore été fixé. L'augmentation totale relative à la partie gestion et administration du budget d'appui est liée à l'achat d'un serveur

spécialisé et d'autres équipements mentionné au paragraphe 58 ci-dessus (29 700 dollars). Pour ce qui concerne la location de locaux, l'augmentation de 16 700 dollars enregistrée est due principalement à la tenue, en 2001, d'un séminaire élargi des représentants, auquel de nombreux membres du personnel du PNUCID et de l'Office des Nations Unies à Vienne ont assisté et qui a examiné des questions posées par le processus de réorganisation du PNUCID, la délégation des pouvoirs et la fixation des priorités programmatiques. Cette réunion a nécessité plus d'installations de conférence que prévu.

63. Outre les activités d'audit au titre desquelles 373 000 dollars ont été remboursés, le BSCI a effectué une visite de contrôle au siège du PNUCID au début de 2001, dont les coûts se sont élevés à 25 000 dollars. Aucun changement n'a été apporté au montant à rembourser à l'ONUV pour les services administratifs fournis, et qui est resté de 1 million de dollars pour l'exercice biennal. S'agissant des consultants, les besoins en services d'experts extérieurs ont été réexaminés, entraînant une diminution du volume de 67 900 dollars. En effectuant une évaluation systématique des besoins en matière de voyages et en combinant, dans la mesure du possible, les voyages à destination de la même région, des économies de 23 700 dollars ont été réalisées sur les frais de voyage du personnel.

64. Des économies sont signalées pour les services contractuels (19 800 dollars) dont une partie est désormais remplacée par la redevance pour l'entretien des postes de travail. Il en est de même de la rubrique location et entretien du mobilier et du matériel où une économie de 14 600 dollars est relevée. Enfin, en ce qui concerne les communications, 8 900 dollars ont été économisés du fait que le courrier électronique est de plus en plus utilisé à la place du téléphone et de la télécopie.

65. *Variations de coûts.* Les variations de coûts se traduisent par une augmentation nette de 2 000 dollars.

Tableau 8  
**État récapitulatif du budget d'appui par catégorie de dépense, 2000-2001 et 2002-2003**  
 (En milliers de dollars)

	<i>Budget ordinaire</i>				<i>Fonds du PNUCID</i>													
	<i>2000-2001</i>		<i>2002-2003</i>		<i>2000-2001</i>		<i>Variations</i>				<i>2000-2001</i>		<i>Variations</i>				<i>2002-2003</i>	
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Crédits révisés</i>	<i>% du total</i>	<i>Coûts</i>		<i>Volume</i>		<i>Prévisions finales proposées</i>	<i>% du total</i>	<i>Volume</i>		<i>Coûts</i>		<i>Prévisions initiales proposées</i>	<i>% du total</i>		
				<i>Aug./(dim.)</i>	<i>%</i>	<i>Aug./(dim.)</i>	<i>%</i>			<i>Aug./(dim.)</i>	<i>%</i>	<i>Aug./(dim.)</i>	<i>%</i>					
Postes	2 224,5	1 451,6	26 183,8	74,3	(2 180,8)	(8,3)	29,5	0,1	24 032,5	71,1	348,2	1,4	1 214,7	5,0	25 595,4	72,3		
Autres dépenses de personnel	356,7	355,7	274,3	0,7	(14,7)	(5,3)	8,3	3,0	267,9	0,7	33,2	12,3	2,9	1,0	304,0	0,8		
Consultants	130,7	81,1	205,2	0,5	(2,0)	(0,9)	(67,6)	(32,9)	135,6	0,4	29,0	21,3	5,4	3,9	170,0	0,4		
Frais de voyage	135,7	138,7	1 402,0	3,9	(43,9)	(3,1)	121,0	8,6	1 479,1	4,3	(73,9)	(5,0)	94,5	6,3	1 499,7	4,2		
Services contractuels	89,9	150,2	130,3	0,3	(4,1)	(3,1)	(43,6)	(33,4)	82,6	0,2	581,7	704,2	14,9	18,0	679,2	1,9		
Frais généraux de fonctionnement	--	--	3 674,4	10,4	(169,3)	(4,6)	687,4	18,7	4 192,5	12,4	(1 207,3)	(28,8)	398,5	9,5	3 383,7	9,5		
Fournitures et accessoires	--	-	616,5	1,7	(31,7)	(5,1)	(23,6)	(3,8)	561,2	1,6	(71,4)	(12,7)	74,5	13,2	564,3	1,5		
Matériel	--	--	969,8	2,7	(21,1)	(2,1)	194,1	20,0	1 142,8	3,3	(444,4)	(38,8)	42,0	3,6	740,4	2,0		
Dépenses diverses	2,2	2,1	1 783,5	5,0	(64,3)	(3,6)	171,5	9,6	1 890,7	5,6	512,4	27,1	46,6	2,4	2 449,7	6,9		
<b>Total</b>	<b>2 939,7</b>	<b>2 179,4</b>	<b>35 239,8</b>	<b>100,0</b>	<b>(2 531,9)</b>	<b>(7,1)</b>	<b>1 077,0</b>	<b>3,0</b>	<b>33 784,9</b>	<b>100,0</b>	<b>(292,5)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>1 894,0</b>	<b>5,6</b>	<b>35 386,4</b>	<b>100,0</b>		

Tableau 9

**Budget d'appui par unité administrative et par ligne de crédit, 2000-2001: prévisions détaillées**

(Milliers de dollars)

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Fonds du PNUCID</i>					
	<i>2000-2001</i>			<i>2000-2001</i>		<i>Variations</i>		<i>2000-2001</i>	
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Crédits révisés</i>	<i>% du total</i>	<i>Coûts</i>		<i>Volume</i>		<i>Prévisions finales</i>	<i>% du total</i>
			<i>Aug./(dim.)</i>	<i>%</i>	<i>Aug./(dim.)</i>	<i>%</i>			
<b>A. Appui aux programmes</b>									
1. Bureaux extérieurs									
Afrique	--	3 217,4	9,1	10,7	0,3	113,1	3,5	3 341,2	9,8
Europe centrale et orientale, Asie occidentale et centrale, Proche et Moyen-Orient	--	5 278,6	14,9	(930,0)	(17,6)	372,7	7,0	4 721,3	13,9
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	--	5 403,1	15,3	(606,1)	(11,2)	32,4	0,6	4 829,4	14,2
Amérique latine et Caraïbes	--	5 798,9	16,4	(221,3)	(3,8)	182,3	3,1	5 759,9	17,0
<b>Total 1</b>	--	<b>19 698,0</b>	<b>55,9</b>	<b>(1 746,7)</b>	<b>(8,8)</b>	<b>700,5</b>	<b>3,5</b>	<b>18 651,8</b>	<b>55,2</b>
2. Siège									
Directeur, Division des opérations et de l'analyse	--	984,8	2,7	(61,4)	(6,2)	15,4	1,5	938,8	2,7
Service de l'appui technique/DOA	--	1 663,5	4,7	(499,1)	(30,0)	52,3	3,1	1 216,7	3,6
Service des opérations/DOA	--	4 134,3	11,7	(226,7)	(5,4)	149,2	3,6	4 056,8	12,0
Groupe de planification et d'évaluation	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<b>Total 2</b>	--	<b>6 782,6</b>	<b>19,2</b>	<b>(787,2)</b>	<b>(11,6)</b>	<b>216,9</b>	<b>3,2</b>	<b>6 212,3</b>	<b>18,3</b>
<b>Total A</b>	--	<b>26 480,6</b>	<b>75,1</b>	<b>(2 533,9)</b>	<b>(9,5)</b>	<b>917,4</b>	<b>3,4</b>	<b>24 864,1</b>	<b>73,6</b>
<b>B. Gestion et administration</b>									
Bureau du Directeur exécutif	1 114,4	1 385,0	3,9	(34,6)	(2,5)	(54,5)	(3,9)	1 295,9	3,8
Directeur, Division des relations extérieures	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Bureau de liaison de New York/DER	--	1 029,0	2,9	48,0	4,6	(2,0)	(0,1)	1 075,0	3,1
Groupe des relations extérieures et de la mobilisation de fonds/DER	1 309,6	2 303,8	6,5	(140,6)	(6,1)	(9,4)	(0,4)	2 153,8	6,3
Groupe de l'information/DER	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Groupe de la coordination interinstitutions/DER	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Directeur, Division des traités	--	374,0	1,0	(25,2)	(6,7)	0,7	0,1	349,5	1,0
Service des traités et des affaires juridiques/DTA	--	131,3	0,3	(10,8)	(8,2)	13,4	10,2	133,9	0,4
Programme mondial contre le blanchiment d'argent/DTA	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Services d'appui financier/DTA	386,6	3 141,7	8,9	(289,7)	(9,2)	185,4	5,9	3 037,4	8,9
Groupe consultatif de gestion	--	394,4	1,1	66,8	16,9	26,0	6,5	487,2	1,4
Groupe de l'appui informatique	129,1	--	--	388,1	--	--	--	388,1	1,1
<b>Total B</b>	<b>2 939,7</b>	<b>8 759,2</b>	<b>24,8</b>	<b>2,0</b>	<b>0,0</b>	<b>159,6</b>	<b>1,8</b>	<b>8 920,8</b>	<b>26,4</b>
<b>Total A et B</b>	<b>2 939,7</b>	<b>35 239,8</b>	<b>100,0</b>	<b>(2 531,9)</b>	<b>(7,1)</b>	<b>1 077,0</b>	<b>3,0</b>	<b>33 784,9</b>	<b>100,0</b>

Note: DACS: Division des services administratifs et des services communs; DER: Division des relations extérieures; DOA: Division des opérations et de l'analyse; DTA: Division des traités.

Tableau 10  
**Budget d'appui par catégorie de dépense et par ligne de crédit, 2000-2001: prévisions détaillées**  
(Milliers de dollars)

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Fonds du PNUCID</i>					
	<i>2000-2001</i>		<i>% du</i>	<i>Variations</i>				<i>2000-2001</i>	
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Crédits révisés</i>		<i>Coûts</i>		<i>Volume</i>		<i>Prévisions finales</i>	<i>% du total</i>
			<i>Aug./(dim.)</i>	<i>%</i>	<i>Aug./(dim.)</i>	<i>%</i>			
<b>A. Appui aux programmes</b>									
<b>1. Bureaux extérieurs</b>									
Postes	--	14 379,2	40,8	(1 547,3)	(10,7)	12,8	0,0	12 844,7	38,0
Frais de voyage	--	759,8	2,1	(17,8)	(2,3)	130,7	17,2	872,7	2,5
Frais généraux de fonctionnement	--	3 080,1	8,7	(151,0)	(4,9)	383,8	12,4	3 312,9	9,8
Fournitures et accessoires	--	485,8	1,3	(24,6)	(5,0)	(30,7)	(6,3)	430,5	1,2
Matériel	--	582,6	1,61	(6,0)	(1,0)	121,7	20,8	698,3	2,0
Dépenses diverses	--	410,5	1,1	--	--	82,2	20,0	492,7	1,7
<b>Total 1</b>	--	<b>19 698,0</b>	<b>55,9</b>	<b>(1 746,7)</b>	<b>(8,8)</b>	<b>700,5</b>	<b>3,5</b>	<b>18 651,8</b>	<b>55,2</b>
<b>2. Siège</b>									
Postes	--	5 894,1	16,7	(748,8)	(12,7)	16,7	0,2	5 161,9	15,2
Autres dépenses de personnel	--	131,4	0,3	(7,2)	(5,4)	3,6	2,7	127,8	0,3
Consultants	--	30,2	0,0	(0,3)	(0,9)	0,3	0,9	30,2	0,0
Frais de voyage	--	132,0	0,3	(5,0)	(3,7)	14,0	10,6	141,0	0,4
Services contractuels	--	70,6	0,2	(2,0)	(2,8)	(23,8)	(33,7)	44,8	0,1
Frais généraux de fonctionnement	--	289,9	0,8	(10,6)	(3,6)	159,8	55,1	439,1	1,3
Fournitures et accessoires	--	63,8	0,1	(3,6)	(5,6)	3,6	5,6	63,8	0,1
Matériel	--	170,6	0,4	(9,6)	(5,6)	42,7	25,0	203,7	0,6
<b>Total 2</b>	--	<b>6 782,6</b>	<b>19,2</b>	<b>(787,2)</b>	<b>(11,6)</b>	<b>216,9</b>	<b>3,2</b>	<b>6 212,3</b>	<b>18,3</b>
<b>Total A</b>	--	<b>26 480,6</b>	<b>75,1</b>	<b>(2 533,9)</b>	<b>(9,5)</b>	<b>917,4</b>	<b>3,4</b>	<b>24 864,1</b>	<b>73,6</b>
<b>B. Gestion et administration</b>									
Postes	2 224,5	5 910,5	16,7	115,4	1,9	--	--	6 025,9	17,8
Autres dépenses de personnel	356,7	142,9	0,4	(7,5)	(5,2)	4,7	3,2	140,1	0,4
Consultants	130,7	175,0	0,5	(1,7)	(0,9)	(67,9)	(38,8)	105,4	0,3
Frais de voyage	135,7	510,2	1,4	(21,1)	(4,1)	(23,7)	(4,6)	465,4	1,3
Services contractuels	89,9	59,7	0,1	(2,1)	(3,5)	(19,8)	(33,1)	37,8	0,1
Frais généraux de fonctionnement	--	304,4	0,8	(7,7)	(2,5)	143,8	47,2	440,5	1,3
Fournitures et accessoires	--	66,9	0,1	(3,5)	(5,2)	3,5	5,2	66,9	0,2
Matériel	--	216,6	0,6	(5,5)	(2,5)	29,7	13,7	240,8	0,7
Dépenses diverses	2,2	1 373,0	3,9	(64,3)	(4,6)	89,3	6,5	1 398,0	4,1
<b>Total B</b>	<b>2 939,7</b>	<b>8 759,2</b>	<b>24,8</b>	<b>2,0</b>	<b>0,0</b>	<b>159,6</b>	<b>1,8</b>	<b>8 920,8</b>	<b>26,4</b>
<b>Total A et B</b>	<b>2 939,7</b>	<b>35 239,8</b>	<b>100</b>	<b>(2 531,9)</b>	<b>(7,1)</b>	<b>1 077,0</b>	<b>3,0</b>	<b>33 784,9</b>	<b>100</b>

Figure I  
Budget d'appui: prévisions par ligne de crédit, 2002-2003

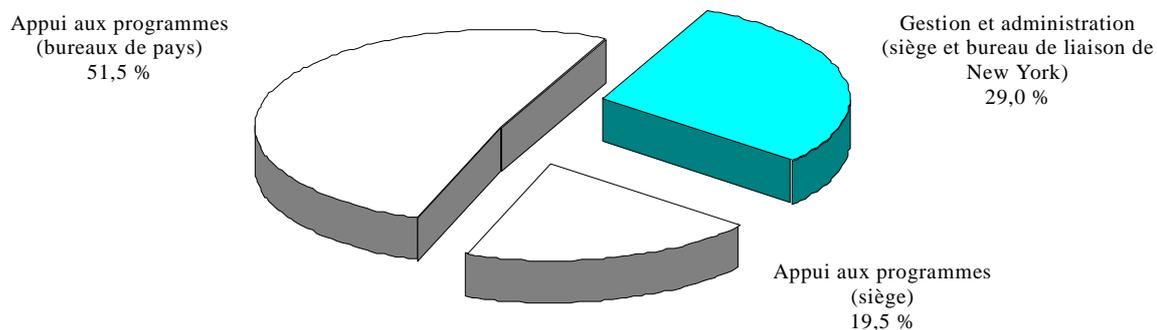


Figure II  
Postes, par ligne de crédit, 2002-2003

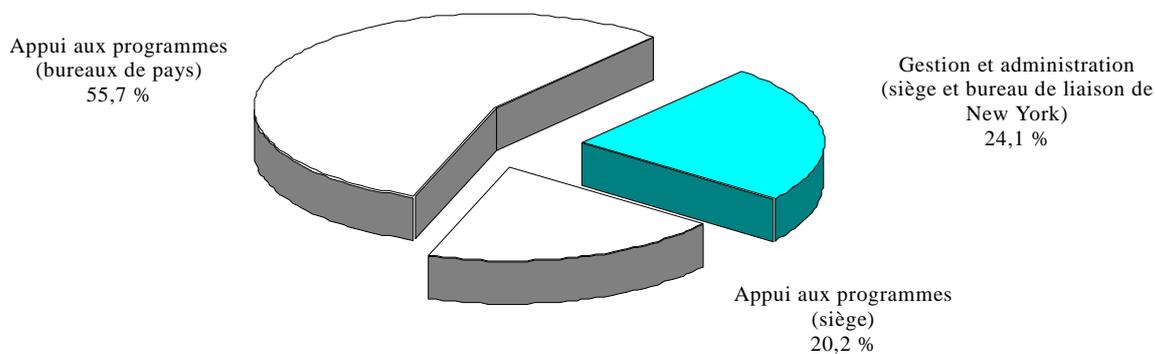
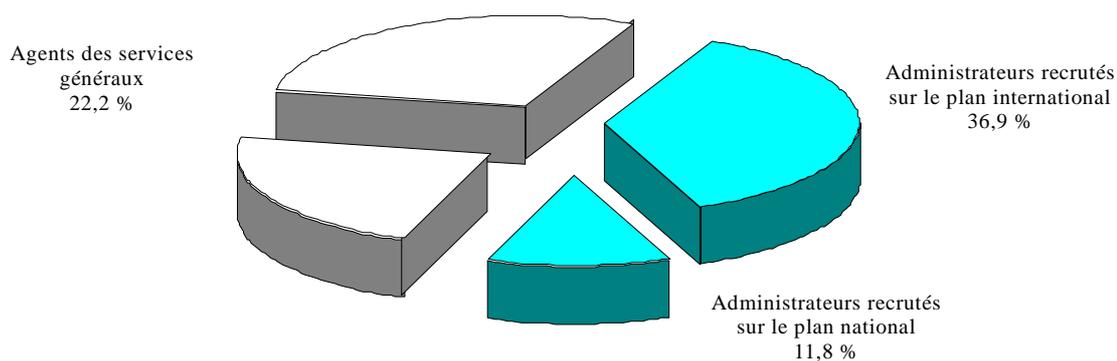


Figure III  
Postes, par catégorie, 2002-2003



## Quatrième partie

### Budget d'appui initial pour l'exercice biennal 2002-2003

#### IX. Vue d'ensemble

66. Le budget d'appui initial pour l'exercice biennal 2002-2003, d'un montant de 35 386 400 dollars, est en hausse de 1 601 500 dollars ou 4,7 % par rapport au budget d'appui final pour 2000-2001 – voir tableau 6 – du fait d'une diminution du volume de 292 500 dollars ou 0,8 % et de variations des coûts de 1 894 000 dollars ou 5,6 % par rapport à l'exercice biennal précédent. Le budget-programme permettra de mener à bien les activités du budget-programme qui sont estimées à 130 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003, comme indiqué dans la sixième partie du présent document. Les changements proposés incluent une rationalisation de l'organigramme du PNUCID.

67. En ce qui concerne l'évolution des ressources nécessaires par rapport au budget d'appui final pour l'exercice biennal 2000-2001, le volume est en augmentation au siège de 953 200 dollars pour la gestion et l'administration et de 369 200 dollars pour l'appui aux programmes (soit une augmentation totale au siège de 1 322 400 dollars, voir fig. II), mais il est en diminution de 1 614 900 dollars à l'échelon national de sorte qu'au total il est en recul de 292 500 dollars. On trouvera aux tableaux 12 et 13 des états récapitulatifs par unité administrative et par catégorie de dépenses.

68. Le tableau 11 ci-dessous présente un résumé des ressources nécessaires pour le budget d'appui:

Tableau 11

#### Ressources nécessaires pour le budget d'appui, 2002-2003

(Milliers de dollars)

<i>Poste</i>	<i>Budget révisé 2000-2001</i>	<i>Budget final 2000-2001</i>	<i>Esquisse budgétaire 2002-2003</i>	<i>Budget initial 2002-2003</i>
Réseau des bureaux extérieurs	19 698	18 651,	19 800,(	18 212
Appui aux programmes, siège	6 782	6 212,	6 792,;:	6 892
<b>Total</b>	<b>26 480</b>	<b>24 864,</b>	<b>26 592,;:</b>	<b>25 10;:</b>
Gestion et administration	8 759	8 920,	8 650,(	10 281
<b>Total général</b>	<b>35 239</b>	<b>33 784,</b>	<b>35 242,;:</b>	<b>35 386</b>

69. La baisse enregistrée dans les prévisions de dépenses finales pour 2000-2001, coûts salariaux inclus, est due en grande partie aux économies résultant des variations du taux d'inflation et des taux de change. La réévaluation des estimations initiales par rapport à l'esquisse budgétaire établie pour 2002-2003 tient compte à la fois des variations des coûts et de celles du volume, ce qui se traduit par une augmentation très marginale du montant total des ressources nécessaires.

Tableau 12

**Budget d'appui par unité administrative et par ligne de crédit, 2002-2003: prévisions détaillées**

(Milliers de dollars)

Poste	Budget ordinaire		Fonds du PNUCID							
	2002-2003		2000-2001		Variations				2002-2003	
	Prévisions	Budget final proposé	% du total	Volume		Coûts		Budget initial proposés	% du total	
				Aug./ (dim.)	%	Aug./ (dim.)	%			
A. Appui aux programmes										
1. Bureaux extérieurs										
Afrique	--	3 341,2	9,8	(203,1)	(6,0)	(83,2)	(2,4)	3 054,9	8,6	
Europe centrale et orientale, Asie occidentale et centrale, Proche et Moyen-Orient	--	4 721,3	13,9	(917,9)	(19,4)	883,2	18,7	4 686,6	13,2	
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	--	4 829,4	14,2	(152,3)	(3,1)	180,1	3,7	4 857,2	13,7	
Amérique latine et Caraïbes	--	5 759,9	17,0	(341,6)	(5,9)	195,5	3,3	5 613,8	15,8	
<b>Total 1</b>	--	<b>18 651,8</b>	<b>55,2</b>	<b>(1 614,9)</b>	<b>(8,6)</b>	<b>1 175,6</b>	<b>6,3</b>	<b>18 212,5</b>	<b>51,4</b>	
2. Siège										
Directeur/Division des opérations et de l'analyse	--	938,8	2,7	(663,6)	(70,6)	13,7	1,4	288,9	0,8	
Services techniques/DOA	--	1 216,7	3,6	942,7	77,4	97,9	8,0	2 257,3	6,3	
Service des opérations/DOA	--	4 056,8	12,0	(761,3)	(18,7)	159,4	3,9	3 454,9	9,7	
Groupe de la planification et de l'évaluation/DER	--	--	--	851,4	--	40,0	--	891,4	2,5	
<b>Total 2</b>	--	<b>6 212,3</b>	<b>18,3</b>	<b>369,2</b>	<b>5,9</b>	<b>311,0</b>	<b>5,0</b>	<b>6 892,5</b>	<b>19,4</b>	
<b>Total, A</b>	--	<b>24 864,1</b>	<b>73,6</b>	<b>(1 245,7)</b>	<b>(5,0)</b>	<b>1 486,6</b>	<b>5,9</b>	<b>25 105,0</b>	<b>70,9</b>	
B. Gestion et administration										
Bureau du Directeur exécutif	793,9	1 295,9	3,8	25,1	1,9	51,0	3,9	1 372,0	3,8	
Directeur/Division des relations extérieures	--	--	--	468,9	--	18,0	--	486,9	1,3	
Bureau de liaison de New York/DER	--	1 075,0	3,1	(294,8)	(27,4)	75,0	6,9	855,2	2,4	
Groupe des relations extérieures et de la mobilisation de fonds/DER	671,2	2 153,8	6,3	(929,2)	(43,1)	52,9	2,4	1 277,5	3,6	
Groupe de l'information/DER	--	--	--	760,1	--	45,7	--	805,8	2,2	
Groupe de la coordination interinstitutions/DER	--	--	--	373,3	--	24,1	--	397,4	1,1	
Directeur/Division des traités	--	349,5	1,0	(349,6)	(100,0)	0,1	--	--	--	
Service des traités et des affaires juridiques/DTA	--	133,9	0,4	(118,7)	(88,6)	0,1	--	15,3	--	
Programme mondial contre le blanchiment d'argent/DTA	--	--	--	87,5	--	2,5	--	90,0	0,2	
Service d'appui financier/DTA	214,5	3 037,4	8,9	562,0	18,5	95,6	3,1	3 695,0	10,4	
Groupe consultatif de gestion/DACS, ONUV	336,4	487,2	1,4	(72,8)	(14,9)	16,8	3,4	431,2	1,2	
Groupe de l'appui informatique/DACS, ONUV	163,4	388,1	1,1	441,4	113,7	25,6	6,6	855,1	2,4	
<b>Total, B</b>	<b>2 179,4</b>	<b>8 920,8</b>	<b>26,4</b>	<b>953,2</b>	<b>10,6</b>	<b>407,4</b>	<b>4,5</b>	<b>10 281,4</b>	<b>29,0</b>	
<b>Total, A et B</b>	<b>2 179,4</b>	<b>33 784,9</b>	<b>100</b>	<b>(292,5)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>1 894,0</b>	<b>5,6</b>	<b>35 386,4</b>	<b>100</b>	

Tableau 13  
**Budget d'appui par catégorie de dépense et par ligne de crédit, 2002-2003: prévisions détaillées**  
(Milliers de dollars)

Poste	Budget ordinaire			Fonds du PNUCID				2002-2003	
	2002-2003	2000-2001	% du total	Variations		2002-2003		Budget initial proposé	% du total
	Prévisions	Budget final proposé		Volume Aug./(dim.)	Coûts Aug./(dim.)				
<b>A. Appui aux programmes</b>									
1. Bureaux extérieurs									
Postes	--	12 844,7	38,0	(678,3)	(5,2)	563,4	4,3	12 729,8	35,9
Frais de voyage	--	872,7	2,5	(170,8)	(19,5)	80,8	9,2	782,7	2,2
Frais généraux de fonctionnement	--	3 312,9	9,8	(640,0)	(19,3)	394,0	11,8	3 066,9	8,6
Fournitures et accessoires	--	430,5	1,2	(45,0)	(10,4)	73,9	17,1	459,4	1,3
Matériel	--	698,3	2,0	(238,2)	(34,1)	40,3	5,7	500,4	1,4
Dépenses diverses	--	492,7	1,4	157,4	31,9	23,2	4,7	673,3	1,9
<b>Total 1</b>	--	<b>18 651,8</b>	<b>55,2</b>	<b>(1 614,9)</b>	<b>(8,6)</b>	<b>1 175,6</b>	<b>6,3</b>	<b>18 212,5</b>	<b>51,4</b>
2. Siège									
Postes	--	5 161,9	15,2	577,2	11,1	296,9	5,7	6 036,0	17,0
Autres dépenses de personnel	--	127,8	0,3	(46,7)	(36,5)	0,5	0,3	81,6	0,2
Consultants	--	30,2	--	(30,2)	(100,0)	--	--	--	--
Frais de voyage	--	141,0	0,4	52,3	37,0	3,7	2,6	197,0	0,5
Services contractuels	--	44,8	0,1	308,3	688,1	7,9	17,6	361,0	1,0
Frais généraux de fonctionnement	--	439,1	1,3	(344,2)	(78,3)	1,0	0,2	95,9	0,2
Fournitures et accessoires	--	63,8	0,1	(17,6)	(27,5)	0,4	0,6	46,6	0,1
Matériel	--	203,7	0,6	(129,9)	(63,7)	0,6	0,2	74,4	0,2
<b>Total 2</b>	--	<b>6 212,3</b>	<b>18,3</b>	<b>369,2</b>	<b>5,9</b>	<b>311,0</b>	<b>5,0</b>	<b>6 892,5</b>	<b>19,4</b>
<b>Total, A</b>	--	<b>24 864,1</b>	<b>73,6</b>	<b>(1 245,7)</b>	<b>(5,0)</b>	<b>1 486,6</b>	<b>5,9</b>	<b>25 105,0</b>	<b>70,9</b>
<b>B. Gestion et administration</b>									
Postes	1 451,6	6 026,0	17,8	449,3	7,4	354,4	5,8	6 829,6	19,3
Autres dépenses de personnel	355,7	140,1	0,4	(30,0)	(21,4)	0,4	0,2	110,4	0,3
Consultants	81,1	105,4	0,3	59,2	56,1	5,4	5,1	170,0	0,4
Frais de voyage	138,7	465,4	1,3	44,6	9,5	10,1	2,1	520,0	1,4
Services contractuels	150,2	37,8	0,1	383,3	--	9,1	24,3	430,2	1,2
Frais généraux de fonctionnement	--	440,5	1,3	(223,1)	(50,6)	3,5	0,7	220,9	0,6
Fournitures et accessoires	--	66,9	0,2	(8,8)	(13,0)	0,1	0,1	58,3	0,1
Matériel	--	240,8	0,7	(76,3)	(31,7)	1,2	0,5	165,6	0,4
Dépenses diverses	2,1	1 398,0	4,1	355,0	25,3	23,4	1,6	1 776,4	5,0
<b>Total, B</b>	<b>2 179,4</b>	<b>8 920,9</b>	<b>26,4</b>	<b>953,2</b>	<b>10,6</b>	<b>407,7</b>	<b>4,5</b>	<b>10 281,4</b>	<b>29,0</b>
<b>Total, A et B</b>	<b>2 179,4</b>	<b>33 785,0</b>	<b>100,0</b>	<b>(292,5)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>1 894,3</b>	<b>5,6</b>	<b>35 386,4</b>	<b>100,0</b>

70. En résumé, les variations du volume entre les prévisions de dépenses finales pour 2000-2001 et les prévisions de dépenses initiales pour 2002-2003 aboutissent à une diminution de 292 500 dollars calculée comme suit:

- a) Échelon national/appui aux programmes: diminution de 1 614 900 dollars;
- b) Siège/appui aux programmes: augmentation de 369 200 dollars;
- c) Siège/gestion et administration: augmentation de 953 200 dollars.

71. Les variations des coûts aboutissent à une augmentation de 1 894 000 dollars calculée comme suit:

- a) Échelon national/appui aux programmes: augmentation de 1 175 600 dollars;
- b) Siège/appui aux programmes: augmentation de 311 000 dollars;
- c) Siège/gestion et administration: augmentation de 407 400 dollars.

72. Les raisons des variations globales des coûts et du volume sont expliquées ci-dessous.

## A. Organigramme

73. Suivant les recommandations du BSCI, approuvées par le Comité du programme et de la coordination, le Directeur exécutif a décidé de mettre en place un organigramme adapté aux activités du PNUCID et de simplifier la structure hiérarchique qui relève directement de lui. Les propositions formulées par le Directeur exécutif pour mettre en œuvre ces recommandations sont reflétées dans l'organigramme du PNUCID figurant à l'annexe IV. Comme la Commission l'a demandé dans sa résolution 44/16, la structure révisée prévoira notamment des mécanismes internes d'examen des programmes et des projets basés sur les meilleures pratiques établies à l'échelle du système. Au moment où le présent document a été rédigé, le processus de restructuration de l'OCDPC, qui prévoit notamment des consultations avec les États Membres ainsi qu'avec le Cabinet du Secrétaire général, se poursuivait. Le présent document budgétaire rend compte de l'organigramme du PNUCID tel qu'il est actuellement proposé par le Directeur exécutif. Les modifications finales qui pourraient être approuvées ultérieurement par le Secrétaire général seront dûment reflétées dans le budget révisé pour 2002-2003. C'est sur la base de la structure ci-après qu'ont été établis le budget d'appui final pour l'exercice biennal 2000-2001 et le budget d'appui initial pour l'exercice biennal 2002-2003:

a) Le Bureau du Directeur exécutif est dirigé par un chef (poste de première classe). Ce bureau a été rationalisé conformément aux recommandations du BSCI de manière à réduire sensiblement le nombre des fonctionnaires qui relèvent directement du Directeur exécutif. Le Bureau est chargé de fournir au Directeur exécutif l'appui et l'aide dont il a besoin pour s'acquitter de ses tâches d'administration;

b) La Division des relations extérieures est dirigée par un directeur qui relève du Directeur exécutif. La Division sera responsable de la coordination

interinstitutions et de la coopération avec les autres organisations internationales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, des relations avec les médias et de la coopération avec le Département de l'information. Elle sera en outre chargée d'élaborer et de coordonner la mise en œuvre des stratégies de mobilisation de fonds à l'appui du PNUCID. Enfin, la Division sera responsable des activités de planification et d'évaluation. Elle comprendra les groupes suivants:

- i) Groupe de l'information;
- ii) Groupe de la coordination interinstitutions;
- iii) Bureau de liaison de New York;
- iv) Groupe des relations extérieures et de la mobilisation de fonds;
- v) Groupe de la planification et de l'évaluation;

c) La Division des traités est dirigée par un directeur qui relève du Directeur exécutif. La Division devra s'acquitter, au nom du Directeur exécutif, des fonctions qui incombent au Secrétaire général en vertu des conventions et instruments relatifs au contrôle des drogues, ainsi que des résolutions intergouvernementales pertinentes. Elle fournit également un appui aux programmes pour toutes les activités du PNUCID et gère les ressources financières du Programme. Le Service d'appui financier a des fonctions bien distinctes de celles d'autres services d'appui fournis par l'ONUV et le PNUD. Il fournit des services et un appui essentiellement aux autres divisions, à savoir la Division des opérations et de l'analyse et la Division des relations extérieures, en particulier pour les opérations, la mobilisation de fonds et la planification. La Division des traités comprendra les groupes suivants:

- i) Service des traités et des affaires juridiques;
- ii) Secrétariat de la Commission;
- iii) Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (pour les questions de fond, le Chef du Secrétariat de l'OICS relève de l'Organe);
- iv) Programme mondial contre le blanchiment d'argent;
- v) Service d'appui financier;

d) La Division des opérations et de l'analyse est dirigée par un directeur qui relève du Directeur exécutif. Elle sera chargée de toutes les activités de coopération technique du Programme au niveau tant du siège que des bureaux extérieurs. Elle aide également les gouvernements à élaborer des programmes de contrôle des drogues et à les appliquer. Elle suit et analyse les tendances mondiales dans le domaine des drogues, centralise les connaissances techniques et scientifiques en matière de contrôle des drogues, encourage l'adoption de normes internationales pour les échanges d'informations relatives aux drogues et facilite ces échanges entre États Membres, organismes des Nations Unies et autres organisations internationales. Cette division comprendra les groupes suivants:

- i) Services techniques;
- ii) Service des opérations;
- iii) Réseau des bureaux extérieurs;

e) En vue d'utiliser au mieux les ressources disponibles et d'améliorer l'efficacité dans les domaines de l'informatique et de la gestion des ressources humaines, le Groupe de l'appui informatique et le Groupe consultatif de gestion sont intégrés, respectivement, dans la Section de la technologie de l'information et dans la Section de la gestion des ressources humaines de la Division des services administratifs et des services communs de l'ONUV;

f) Le bureau de liaison de Bruxelles va être fermé, comme on le verra plus bas.

## B. Postes nécessaires

74. Le nombre total de postes demandés au titre du budget d'appui reste de 203 pour le prochain exercice biennal (voir tableau A.6). L'état des effectifs prévoit le transfert de 7 postes permanents du budget-programme au budget d'appui, transfert compensé par la suppression de 7 autres postes dans le budget d'appui. En outre, 1 poste est transféré du bureau de Bruxelles au siège. Au niveau des bureaux extérieurs, le nombre des postes est ramené de 121 pour l'exercice biennal 2000-2001 à 113 pour l'exercice biennal 2002-2003. Au siège, il est proposé de porter le nombre total de postes demandés pour l'appui aux programmes de 36 à 41, y compris le transfert de 6 postes du budget-programme. Pour ce qui est de la gestion et de l'administration, il est proposé de porter le nombre des postes nécessaires de 46 à 49 (voir fig. II et III).

75. Le tableau 14 ci-dessous présente un état récapitulatif des postes nécessaires:

Tableau 14

### État récapitulatif des postes nécessaires, 2002-2003

<i>Ligne budgétaire</i>	<i>Nombre de postes</i>		
	<i>Budget révisé 2000-2001</i>	<i>Budget final 2000-2001</i>	<i>Budget initial 2002-2003</i>
Appui aux programmes			
Bureaux extérieurs	121	121	113
Siège	36	36	41
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>157</b>	<b>154</b>
Gestion et administration	46	46	49
<b>Total général (budget d'appui)</b>	<b>203</b>	<b>203</b>	<b>203</b>

76. Les sept postes permanents qu'il est proposé de transférer du budget-programme, dont quatre appartiennent à la catégorie des administrateurs et trois à la catégorie des services généraux, ont été financés par le biais du mécanisme des projets à l'aide des ressources à des fins générales. Dans le document intitulé "Bugdet-programme révisé et rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 1994-1995 et projet de budget pour l'exercice biennal 1996-1997" (E/CN.7/1995/22), le Comité consultatif a recommandé que le mécanisme de financement des projets ne soit pas utilisé pour les postes du siège qui ne touchent pas directement à la coopération technique. Il convient de rappeler que, selon la recommandation du Comité consultatif, certains postes de projet ont été convertis en postes permanents dans le budget d'appui pour 1998-1999.

77. Il est proposé de supprimer sept postes (un poste d'administrateur et six postes d'agents locaux) au niveau des bureaux extérieurs dans les sous-régions où l'appui aux programmes peut être réduit compte tenu de la baisse du taux d'exécution des programmes prévue pour 2002-2003. Étant donné que les sept postes mentionnés au paragraphe précédent sont financés à l'aide des ressources à des fins générales et vont probablement rester indispensables pour les activités du PNUCID dans un proche avenir, ils ont été transférés au budget d'appui pour l'exercice biennal 2002-2003. En outre, un poste P-4 sera transféré du bureau de Bruxelles qui va être fermé au Service d'appui financier en vue de renforcer la gestion financière.

78. En fin de compte, le nombre total de postes prévu dans le budget d'appui ne varie pas et il y a une réduction nette de sept postes à l'échelle du Programme. L'ajustement n'est toutefois pas sans incidences budgétaires, étant donné la forte proportion de postes d'administrateur parmi les sept postes transférés du budget des projets au budget d'appui. Le montant global des ressources à des fins générales nécessaires pourra toutefois être réduit de 527 900 dollars, réévaluation des coûts comprise. Comme on peut le voir d'après les fonctions qui s'y rattachent (tableau 15), les postes concernés sont des postes d'appui continu qu'il est justifié, compte tenu de leur définition, d'inclure dans le budget d'appui.

79. Le tableau 15 ci-dessous montre les variations des effectifs correspondant aux postes mentionnés plus haut:

Tableau 15  
**Variations nettes des postes, 2002-2003**

<i>Niveau</i>	<i>Titre</i>	<i>Groupe/bureau</i>
A. Postes transférés du budget-programme		
P-4	Coordonnateur de recherche	Services techniques
P-4	Expert en analyse de système	Groupe de l'appui informatique
P-3	Administrateur adjoint de deuxième classe chargé du contrôle des drogues	Services techniques
P-2	Administrateur adjoint de première classe chargé du contrôle des drogues	Services techniques
GS/OL	Assistant, Section de la réduction de la demande	Services techniques
GS/OL	Assistant, Section de la recherche	Services techniques
GS/OL	Assistant de laboratoire, Section scientifique	Services techniques
B. Postes supprimés		
P-5	Représentant	Nigéria
NPO	Administrateur de programme recruté sur le plan national	Fédération de Russie
GS/LL	Agent des services généraux	Sénégal
GS/LL	Agent des services généraux	Afrique du Sud
GS/LL	Agent des services généraux	Belgique
GS/LL	Agent des services généraux	Barbade
GS/LL	Agent des services généraux	Barbade

80. Compte tenu de la structure du PNUCID, les mouvements de postes reflétés dans le tableau 16 sont proposés, dans la limite des ressources disponibles, parallèlement aux mouvements de personnel susmentionnés:

Tableau 16  
Mouvements de personnel au siège, 2002-2003

Niveau	Nouveau titre	Transfert	
		De	À
A. Appui aux programmes			
D-1	Chef, Services techniques	DOA	TSB/DOA
GS/OL	Agent des services généraux	DOA	TSB/DOA
P-5	Administrateur hors classe chargé de l'évaluation	DOA	PEU/DER
P-4	Administrateur chargé de la gestion des programmes	OB/DOA	PEU/DER
P-3	Administrateur chargé de l'évaluation	ERFRU/DER	PEU/DER
GS/OL	Agent des services généraux	DOA	PEU/DER
GS/OL	Agent des services généraux	OB/DOA	PEU/DER
B. Gestion et administration			
P-4	Administrateur chargé de la gestion des programmes	OB/DOA	OED
D-2	Directeur, Division des relations extérieures	DTA	DER
GS/PL	Agent des services généraux	ERFRU/DER	DER
P-5	Porte-parole	OED	PIU/DER
P-4 <sup>a</sup>	Rédacteur de discours	New York	PIU/DER
P-3	Administrateur chargé de l'information	ERFRU/DER	PIU/DER
P-3	Administrateur chargé de l'information	ERFRU/DER	PIU/DER
GS/OL	Agent des services généraux	OED	PIU/DER
P-3	Administrateur chargé de la coordination interinstitutions	ERFRU	IACU/DER
GS/OL	Agent des services généraux	ERFRU	IACU/DER
P-4	Administrateur chargé de la gestion des programmes	Bruxelles	FSS/DTA
GS/OI	Agent des services généraux	DTA	FSS/DTA
GS/OL	Agent des services généraux	TLAB/DTA	FSS/DTA
GS/OI	Agent des services généraux	ERFRU/DER	GPML/DTA

<sup>a</sup>Poste reclassé de P-3 à P-4.

### C. Reclassement

81. Les reclassements de postes reflétés dans le tableau 17 sont proposés et expliqués aux chapitres X et XI.

Tableau 17  
**Reclassements, 2002-2003**

<i>Groupe/bureau</i>	<i>Titre</i>	<i>De</i>	<i>À</i>
Afrique du Sud	Administrateur de programme recruté sur le plan national	GS/LL	NPO
Brésil	Représentant	P-5	D-1
Information	Rédacteur de discours	P-3	P-4
République démocratique populaire lao	Administrateur chargé de la gestion des programmes	P-3	P-4

#### **D. Formation**

82. Des ressources adéquates (112 000 dollars) ont été prévues au titre des projets et dans le budget d'appui pour répondre à la nécessité d'entretenir et de renforcer les compétences du personnel, en particulier dans les domaines du contrôle international des drogues et de la gestion des programmes. Cet investissement est considéré comme important pour pouvoir créer une culture axée sur les résultats et renforcer la délégation de pouvoirs – et la responsabilisation qui en découle – pour les directeurs de programmes. La formation dispensée aura pour objectif de développer les compétences de base et les compétences en matière de gestion, et s'appuiera sur la politique en matière de formation arrêtée par le Directeur exécutif. Elle visera notamment à renforcer les capacités dans le domaine de la gestion axée sur les résultats (36 000 dollars) ainsi que les capacités techniques pour les questions relatives au contrôle international des drogues qui sont nécessaires pour mener à bien les travaux de fond du Programme (50 000 dollars). Des ressources sont demandées pour une formation destinée à initier le personnel du Groupe de l'appui informatique aux technologies de l'information les plus récentes (26 000 dollars).

83. Les fonctionnaires du PNUCID sont encouragés à profiter des activités de formation offertes à l'ONUV, notamment, mais non exclusivement, la formation aux logiciels courants ou les cours de langues.

#### **E. Technologies de l'information**

84. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2001, le Groupe de l'appui informatique du PNUCID a été fusionné, du point de vue administratif, avec la Section de la technologie de l'information de l'ONUV. La nouvelle Section continue de fournir des services fonctionnels de gestion de l'information à tous les détenteurs d'informations du PNUCID. Elle assure notamment la gestion des informations stratégiques, la conception de systèmes et le développement, la maintenance et la gestion de toutes les sources d'informations techniques du PNUCID, en vue de garantir la mise à disposition, de manière sûre et optimale, de ces informations au PNUCID, aux États Membres ainsi qu'à la communauté internationale.

85. Outre les services de gestion de l'information et les ressources financières pour la gestion d'informations techniques mentionnés qui sont fournis, le PNUCID verse également à l'ONUV une redevance pour l'entretien des postes de travail pour

les systèmes de bureautique et les services d'infrastructure. Cette redevance a été fixée à 1 100 dollars par poste de travail et par an.

86. Des ressources sont demandées pour un appui spécifique au développement institutionnel par le biais de services contractuels (50 000 dollars), ainsi que pour l'achat d'un serveur central UNIX et le remplacement de micro-ordinateurs, d'imprimantes et de scanners (110 000 dollars). Il est aussi demandé des fonds pour l'acquisition pour le PNUCID d'un logiciel serveur iPlanet App (20 000 dollars), d'un logiciel serveur Plumtree Portal (25 000 dollars), d'outils logiciels de développement de sites web (10 000 dollars), d'outils logiciels de développement de bases de données (5 000 dollars) et de divers logiciels spéciaux (10 000 dollars). Pour ce qui est de la maintenance, 40 000 dollars sont demandés pour le serveur UNIX et la migration du pare-feu.

### **Système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi)**

87. Depuis 1995, le Bureau des services de contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes recommandent instamment que l'ancien système de gestion financière du PNUCID soit remplacé, dès que cela sera techniquement possible, par un système capable d'assurer un contrôle adéquat des fonds confiés au PNUCID et de diffuser en temps voulu des informations financières aux États Membres. Aussi, sur la base d'une étude de faisabilité menée en 1997 et actualisée en 1999, le PNUCID a entrepris en 1999 de mettre en place un nouveau système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi), reposant sur un système de logiciel de gestion intégrée conforme à la norme sectorielle. Le système ProFi comporte deux grandes phases: phase 1 portant sur l'élément central de contrôle financier et phase 2 portant sur la gestion des programmes et des projets.

88. La phase 1 a été élaborée et mise en œuvre entre le troisième trimestre de l'année 2000 et le troisième trimestre de l'année 2001. Le PNUCID poursuit actuellement le renforcement des compétences du personnel requis afin d'assurer au mieux l'exploitation des capacités du système ainsi que l'application des nouvelles procédures internes. En outre, d'autres dispositifs de communication de l'information par le biais d'Internet sont actuellement mis au point, et les États Membres devraient pouvoir accéder en ligne aux informations à partir du début de l'année 2002.

89. La mise en œuvre de la phase 2, relative à la gestion des programmes et des projets, doit commencer en 2002, selon les possibilités de financement. Elle permettra un contrôle transparent de l'exécution du programme à tous les niveaux et facilitera également le cycle de planification et d'évaluation (553 000 dollars).

90. Comme l'avait demandé la Commission à sa quarante-quatrième session, les dépenses liées à la maintenance du système ProFi ont été inscrites au budget d'appui. Le tableau A.7 présente la répartition des besoins de traitement électronique des données. Pour le système ProFi, des ressources sont demandées pour des services de consultation relatifs à l'installation de la version 8 du logiciel PeopleTools (180 000 dollars) ainsi que pour la maintenance du logiciel (100 000 dollars).

## **F. Remboursement des services au siège**

91. L'ONU fournit au PNUCID toute une série de services administratifs, dont des services financiers, des services de gestion des ressources humaines et des services généraux d'appui. Jusqu'à l'exercice biennal 2000-2001, les remboursements au titre des services fournis s'élevaient à 500 000 dollars par an. À partir de l'exercice biennal 2002-2003, les ressources pour les services d'appui informatique sont demandées séparément au titre du programme d'appui informatique, appliqué à tous les programmes basés à Vienne.

92. Pour l'exercice biennal 2002-2003, le montant du remboursement a été fixé à 688 200 dollars par an, soit une augmentation de 37,6 %. Ce montant a été calculé en tenant compte des coûts marginaux supportés par l'ONU pour faire face au volume de travail qu'exige le Fonds du PNUCID. Le montant du remboursement a été inclus dans le projet de budget ordinaire de l'ONU, comme l'avait demandé le Comité consultatif. Le montant total du remboursement pour l'exercice biennal considéré est réparti comme suit:

- a) Services financiers: 451 600 dollars;
- b) Gestion des ressources humaines: 414 200 dollars;
- c) Services généraux d'appui: 510 600 dollars.

## **X. Appui aux programmes**

### **A. Bureaux de pays (budget: 18 212 500 dollars)**

93. Les bureaux de pays et les bureaux régionaux connaîtront une diminution en volume de 1 614 900 dollars, soit 8,6 %, intéressant à concurrence de 678 300 dollars, les ressources en personnel nécessaires. Des diminutions de volume, qui concernent toutes les régions, sont commentées ci-après. Les bureaux de pays étant confrontés à une situation en matière de sécurité de plus en plus difficile, en particulier en Amérique latine et en Afrique, certains d'entre eux se sont installés dans des locaux communs des Nations Unies, conformément à la politique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies concernant le partage des coûts supplémentaires en matière de sécurité dans les lieux d'affectation hors Siège. Les économies résulteront principalement de la rationalisation de l'administration des dépenses de fonctionnement, d'un contrôle plus strict des déplacements et du fait que la majeure partie du matériel destiné notamment à la mise à niveau de l'équipement informatique, a été achetée au cours de l'exercice biennal 1998-1999. Les baisses en volume les plus importantes concerneront les régions Europe centrale et orientale, Asie occidentale et Asie centrale, et Proche et Moyen-Orient (917 900 dollars) et Amérique latine et Caraïbes (341 600 dollars). Le tableau A.5 montre les liens entre la répartition régionale des programmes et l'appui aux programmes correspondant.

94. Le nombre total des postes nécessaires est ramené de 121 à 113, comme le montre le tableau 18.

Tableau 18  
**Nombre de postes nécessaires dans les bureaux extérieurs, 2000-2001 et 2002-2003**

<i>Région</i>	<i>Budget final, 2000-2001</i>	<i>Budget initial, 2002-2003</i>
Afrique	20	18
Europe centrale et orientale, Asie occidentale et Asie centrale, Proche et Moyen-Orient	32	29
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	32	32
Amérique latine et Caraïbes	37	34
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>113</b>

95. Le bureau de liaison de Bruxelles sera fermé. Ce bureau avait été créé en 1998 pour renforcer les relations avec les institutions européennes à Bruxelles. Le principal travail de base ayant été mené pendant les trois ans durant lesquels ce bureau a fonctionné, il a été décidé que ces relations pourraient également être entretenues depuis le siège, ce qui permettrait de réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement. La fermeture du bureau entraînera une réduction des effectifs nécessaires de deux postes (un P-4 et un poste d'agent local).

96. L'appui à l'exécution prévue des programmes se monte à 130 011 600 dollars comme indiqué dans le budget-programme ci-après. Conformément à la politique de décentralisation adoptée par le PNUCID au cours de l'exercice biennal 1998-1999 et pleinement appliquée en 2000-2001, les représentants au niveau des pays ont été investis de l'ensemble des pouvoirs et responsabilités concernant les programmes: conception des programmes, élaboration et révision des projets, suivi de l'exécution des programmes et établissement de rapports sur la mise en œuvre des programmes. Le siège exerce un contrôle général et supervise la gestion, notamment par le truchement du Comité des programmes et des projets créé en 2001. Les bureaux extérieurs servent de point de référence et de liaison en matière d'information et d'expertise liées au contrôle des drogues et font office de conseillers pour les questions y relatives auprès des gouvernements concernés. Outre leur fonction principale consistant à appuyer les activités de coopération technique au niveau des régions ou des pays, ils mènent des activités de mobilisation des ressources, notamment par le biais du mécanisme du Minigroupe de Dublin, ainsi que des campagnes de sensibilisation du public, des médias et du monde des affaires. Ils assurent la liaison avec les programmes d'aide bilatérale et les organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec des institutions et programmes des Nations Unies représentés dans les pays concernés.

97. Conformément aux règles de gestion financière du PNUCID et à sa politique visant à concentrer les efforts sur ses activités de base et à faire appel dans la mesure du possible à des sources extérieures pour les autres activités, par exemple l'administration, le PNUD assure l'administration pour le compte du PNUCID au niveau des pays. Dans sa décision 82/33, le Conseil d'administration du PNUD a réaffirmé le rôle que joue le dispositif constitué par les bureaux extérieurs du PNUD en tant que principal moyen de fournir des services et d'assurer la coordination des activités de coopération technique des organismes du système des Nations Unies sur le terrain. Il a autorisé l'Administrateur du PNUD à prendre avec les organisations intéressées les dispositions voulues en vue du remboursement des services. Le Conseil a en outre décidé dans sa décision 84/42 que l'organisme des Nations Unies

concerné devrait rembourser au PNUD le coût des services fournis par le Programme à l'appui d'activités exécutées au titre de fonds d'affectation spéciale. Le PNUD a délégué aux services présents à l'échelon national la responsabilité de conclure des arrangements aux fins du remboursement des frais de services locaux. Dans un accord signé par l'Administrateur assistant du PNUD et le Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies en mai 2001, le remboursement a été autorisé pour toutes les activités relatives aux bureaux ou aux programmes qui ne sont pas financées par le PNUD, sur la base d'arrangements à conclure au cas par cas et sur place. Le remboursement aux bureaux extérieurs du PNUD a été autorisé à compter de janvier 2001. En vertu de l'arrangement de travail conclu entre le PNUD et le PNUCID, le PNUD recevra 400 000 dollars pour les services administratifs fournis par son siège au PNUCID. Dans le cas des bureaux extérieurs, auxquels le PNUD fournit des services concernant notamment le recrutement et l'administration du personnel local, les achats et les services généraux, des arrangements au cas par cas concernant des remboursements ont été convenus ou sont en cours de négociation. Les montants connus des remboursements, qui s'élèvent au total à 214 000 dollars, ont été inscrits aux budgets respectifs des bureaux extérieurs. La Commission sera informée du montant total des remboursements des bureaux extérieurs dans le cadre du budget révisé pour 2002-2003, lorsque tous les accords au cas par cas auront vraisemblablement été négociés et signés.

98. La Commission se rappellera qu'à partir de l'exercice biennal 2000-2001, le remboursement au PNUD (siège) du coût des services administratifs fournis a été imputé au budget de chaque bureau. Étant donné que le bureau de Bruxelles sera fermé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, les montants remboursés au PNUD devront désormais être répartis entre les bureaux extérieurs restants. En conséquence, le volume inscrit à cette rubrique augmentera légèrement pour chaque bureau extérieur. Le montant total des remboursements demeure toutefois de 400 000 dollars pour l'exercice biennal.

99. Le tableau A.8 présente une ventilation détaillée de la répartition des remboursements des services d'appui.

100. S'agissant des incidences budgétaires pour les bureaux relevant de l'OCDPC (bureaux communs PNUCID/Centre pour la prévention internationale du crime), les bureaux en Afrique du Sud, en Bolivie, au Brésil, en Égypte, en Fédération de Russie et en Ouzbékistan, sont désignés comme bureaux de l'OCDPC, parce qu'ils entreprennent des activités au nom à la fois du PNUCID et du Centre, qui constituent ensemble l'OCDPC. Dans chacun de ces cas, une représentation peu nombreuse du Centre a été associée à un bureau établi du PNUCID de manière à tirer profit des économies d'échelle et à renforcer les synergies entre le travail des deux organismes. Du point de vue budgétaire, ces derniers restent distincts. Le Centre dispose, dans certains de ces bureaux, d'un fonds d'affectation spéciale qui finance des dépenses de personnel, et qui fournit en outre une allocation pour couvrir les coûts liés aux activités de prévention du crime et les activités de son personnel. Il s'agit des voyages officiels, des locaux, des frais de communication, du mobilier et du matériel, des fournitures et des dépenses de fonctionnement. Les fonds utilisés à l'appui du mandat du PNUCID et de celui du Centre sont alloués et comptabilisés séparément et font l'objet de rapports distincts indiquant clairement l'emploi des ressources. Les arrangements font l'objet d'une vérification interne et externe.

101. Les variations de coûts concernant les bureaux de pays se soldent par une augmentation de 1 175 600 dollars, résultant d'une hausse de 563 400 dollars des coûts salariaux et d'une augmentation de 612 200 dollars au titre de l'inflation et des fluctuations des taux de change.

**1. Afrique (budget: 3 054 900 dollars)**

102. En Afrique, le volume prévu du programme passera de 5,6 millions (en 2000-2001 à 14,7 millions en 2002-2003). Le coût des bureaux extérieurs représentera 17,2 % du volume du programme, ce qui constitue une baisse considérable par rapport aux 37,3 % relevés en 2000-2001.

103. En ce qui concerne le budget d'appui, on prévoit une diminution en volume de 203 100 dollars, résultant d'une baisse en volume de 233 900 dollars au titre des postes nécessaires, d'une augmentation de 54 700 dollars à la rubrique remboursements au PNUD (siège), d'une augmentation de 59 000 dollars des remboursements au PNUD (bureaux extérieurs) et d'une baisse de 82 900 dollars pour d'autres rubriques. Les réductions de coûts relatives aux postes se chiffrent à 130 200 dollars. Les augmentations de 62 200 dollars liées à l'inflation sont partiellement compensées par une baisse de 15 200 dollars due aux fluctuations des taux de change.

104. *Postes nécessaires.* Les variations en matière de postes nécessaires comprennent la suppression d'un P-5, la création d'un P-4, le reclassement d'un poste d'agent local en poste d'administrateur de programme recruté sur le plan national et la suppression de deux postes d'agent local.

105. En Afrique, la structure des bureaux a été modifiée pour montrer le transfert de la responsabilité générale des activités de programme dans les pays d'Afrique de l'Est au bureau régional pour l'Afrique de l'Est à Nairobi. La Commission se souviendra que, pendant l'exercice biennal 2000-2001, la responsabilité de ces activités avait été transférée au bureau régional pour l'Afrique australe de Pretoria. Cependant, comme l'a recommandé le BSCI, l'accroissement du volume des activités dans la région prévu pour 2002-2003 justifie le rétablissement d'un bureau à part entière. Le poste de P-4, actuellement attribué au bureau régional au Brésil, sera transféré au Kenya où le poste de représentant est rétabli à la classe P-4. Le poste d'administrateur de programme (P-3), qui est actuellement assigné au bureau régional de Nairobi, est transféré au bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre à Dakar, afin de permettre à ce dernier d'exécuter son programme en expansion. Au bureau régional de Dakar, un poste d'agent local sera supprimé. Au bureau régional de Pretoria, l'assistant principal (programmes) chargé de fournir un appui de base assume désormais des tâches importantes dans le cadre des programmes, comme l'administration de projets, ou des responsabilités administratives. Les attributions révisées ont été classées par le PNUD comme étant celles d'un administrateur de programme recruté sur le plan national. Ce poste reclassé est maintenant inscrit au tableau d'effectifs. Un poste d'agent local sera supprimé dans ce bureau régional. Les activités de programme du bureau de pays de Lagos n'ont pas atteint le niveau escompté lorsqu'il avait été proposé de le renforcer en reclassant à P-5 un poste de P-4 au titre du budget d'appui révisé de 2000-2001. Ce poste de P-5 sera donc supprimé.

106. *Bureaux régionaux.* Le bureau régional au Kenya (budget: 526 400 dollars) connaîtra une augmentation en volume de 40 300 dollars, résultant principalement de la création d'un poste de P-4 et de la suppression d'un poste de P-3. La réduction globale de 74 300 dollars, est due en grande partie à une baisse des coûts salariaux. L'inflation occasionne une légère augmentation (10 800 dollars).

107. Le bureau de pays au Nigéria (budget: 741 700 dollars) connaîtra une diminution en volume de 213 700 dollars due principalement à la suppression du poste de P-5. Une augmentation est demandée pour la location et l'entretien des locaux, qui s'explique par le déménagement des organismes des Nations Unies de Lagos à Abuja prévu pour 2002. Un montant de 15 000 dollars destiné à l'équipement initial des nouveaux locaux est prévu dans le budget. L'achat pour le bureau d'un nouveau véhicule remplaçant l'ancien qui a plus de dix ans, est également prévu. Pour faciliter la réinstallation du personnel local à Abuja, le budget prévoit un ensemble de prestations dont sont convenus tous les organismes actuellement représentés à Lagos. Des diminutions de coûts de 86 400 sont enregistrées pour ce qui est des coûts salariaux. Une hausse de 26 800 dollars au titre de l'inflation est partiellement compensée par une baisse de 5 200 dollars due aux fluctuations des taux de change.

108. Le bureau régional au Sénégal (budget: 830 000 dollars) enregistrera un accroissement en volume de 24 600 dollars. Les mouvements de postes consisteront dans le transfert d'un P-3 du Kenya au Sénégal et la suppression d'un poste d'agent local, entraînant une augmentation en volume de 79 100 dollars. Il y aura une augmentation de 133 500 dollars concernant les traitements. Une baisse considérable de 51 000 dollars est enregistrée en ce qui concerne la location et l'entretien des locaux, qui résulte du fait que les dépenses liées à l'installation dans d'autres locaux encourues en 2000-2001 étaient exceptionnelles. Bien qu'il soit prévu de remplacer le véhicule actuel acheté en 1995, des économies en volume sont relevées pour presque toutes les autres rubriques. Des ajustements mineurs représentant une augmentation totale de 10 600 dollars sont effectués au titre de la réévaluation des coûts.

109. Le bureau régional en Afrique du Sud (budget: 956 800 dollars) connaîtra une diminution nette en volume de 54 300 dollars. En ce qui concerne les mouvements de postes, un poste d'agent local est reclassé en poste d'administrateur de programme recruté sur le plan national et un poste d'agent local est supprimé, ce qui entraîne une diminution en volume de 53 600 dollars. Une forte baisse en volume de 22 000 dollars est enregistrée à la rubrique location et entretien des locaux, en raison de l'augmentation des activités menées par le Centre pour la prévention internationale du crime ou liées à des projets dont les coûts indirects sont répartis. Des ajustements mineurs conduisant à une augmentation totale de 4 000 dollars sont opérés au titre de la réévaluation des coûts.

## **2. Europe centrale et orientale, Asie occidentale et Asie centrale, et Proche et Moyen-Orient (budget: 4 686 600 dollars)**

110. Dans la région, le volume prévu du programme passera de 27 675 400 dollars en 2000-2001 à 22 112 300 dollars en 2002-2003. Le coût de la structure des bureaux extérieurs représente 17,5 % du volume du programme, ce qui constitue une hausse par rapport aux 14,6 % relevés en 2000-2001.

111. En ce qui concerne le budget d'appui, une diminution du volume de 917 900 dollars est prévue, qui résulte de baisses en volume de 203 400 dollars concernant les postes nécessaires et de 10 100 dollars pour les remboursements au PNUD (siège), d'une hausse de 12 400 dollars pour les remboursements au PNUD (bureaux extérieurs) et d'une baisse de 716 800 dollars au titre des autres rubriques. Les augmentations de coûts liées aux postes se montent à 729 400 dollars. Une hausse de 182 200 dollars au titre de l'inflation est partiellement compensée par une baisse de 28 400 dollars liée aux fluctuations des taux de change.

112. *Postes nécessaires.* Les variations du nombre de postes comprennent la suppression d'un poste de P-4, le transfert d'un poste d'agent local du bureau au Pakistan au bureau de pays pour l'Afghanistan, et la suppression d'un poste d'administrateur de programme recruté sur le plan national et d'un poste d'agent local.

113. Le bureau de liaison de Bruxelles sera fermé, comme expliqué précédemment. Le poste de P-4 ainsi libéré est transféré au Service d'appui financier au siège et le poste d'agent local est supprimé. La fermeture du bureau entraîne une diminution en volume de 237 600 dollars. Compte tenu des activités de programme prévues pour 2002-2003, un poste d'agent local est transféré du bureau régional pour l'Asie du Sud-Ouest au Pakistan au bureau de pays pour l'Afghanistan, à des fins budgétaires. Pour les mêmes raisons, un poste d'administrateur de programme recruté sur le plan national sera supprimé au bureau régional dans la Fédération de Russie.

114. *Bureaux extérieurs.* Le bureau de pays pour l'Afghanistan, qui est installé temporairement à Islamabad (budget: 781 100 dollars), sera renforcé par l'ajout d'un poste d'agent local, ce qui permettra d'assurer l'appui nécessaire aux activités de programme projetées. Il y a une augmentation totale en volume de 24 400 dollars, consistant en une augmentation en volume de 50 900 dollars pour les ressources en personnel, qui est liée au transfert d'un poste d'agent local au bureau pour le Pakistan, et une diminution en volume de 26 500 dollars concernant les autres rubriques, à savoir principalement les frais de location et d'entretien des locaux (20 800 dollars). Il y aura une augmentation de 140 700 dollars des traitements ainsi qu'un ajustement de 19 200 dollars au titre de l'inflation.

115. La fermeture du bureau de liaison en Belgique entraîne une baisse totale en volume de 237 600 dollars, provenant à raison de 116 600 dollars des ressources en personnel et de 121 000 dollars des autres rubriques.

116. Le bureau régional en Égypte (budget: 931 100 dollars) ne verra pas ses effectifs changer. Il y a une légère augmentation en volume, de 800 dollars, pour les dépenses ne concernant pas le personnel. Il y aura une augmentation des coûts de 105 500 dollars au titre des traitements et une faible diminution – 2 500 dollars au total – aux rubriques inflation et fluctuations des taux de change.

117. Pour ce qui est du bureau de pays en République islamique d'Iran (budget: 674 100 dollars), aucun changement concernant les ressources en personnel nécessaires n'est proposé. Il y a une baisse globale en volume de 5 500 dollars. Rendue possible par des mesures de renforcement de l'efficacité, une diminution considérable, de 16 100 dollars, est prévue à la rubrique location et entretien des locaux. Cette baisse est en partie compensée par la prise en compte d'un montant de 9 300 dollars à rembourser au PNUD (bureaux extérieurs). Il y aura une

augmentation de 154 000 dollars concernant les traitements et une augmentation totale de 20 500 dollars au titre de l'inflation et des fluctuations des taux de change.

118. Le bureau régional au Pakistan (budget: 671 400 dollars) accuse une baisse en volume de 91 400 dollars. Pour autant qu'on puisse le prévoir, le bureau régional au Pakistan et le bureau pour l'Afghanistan continueront à partager des locaux à Islamabad, en raison de la détérioration de la situation sécuritaire en Afghanistan. La responsabilité des opérations en Afghanistan et au Pakistan continue à incomber au chef du bureau pour l'Afghanistan (D-1), pour des raisons à la fois administratives et opérationnelles. La diminution totale en volume de 91 400 dollars résulte notamment d'une baisse de 65 200 dollars due au transfert d'un poste d'agent local au bureau pour l'Afghanistan. L'achat d'un nouveau serveur permettant une connexion plus rapide et efficace à l'Internet est prévu. Les variations résultant de la réévaluation des coûts se montent à des augmentations de 10 900 dollars concernant les coûts salariaux et de 20 100 pour l'inflation, qui sont compensées en partie par des économies de 10 100 dollars au titre des fluctuations des taux de change.

119. Le bureau régional de l'OCDPD pour la Fédération de Russie et le Bélarus à Moscou (budget: 655 000 dollars), a commencé à fonctionner en juillet 1999. Étant donné que le volume du programme est moins grand que prévu, il a été jugé utile de réduire les effectifs nécessaires en supprimant un poste d'administrateur de programme recruté sur le plan national. La baisse totale en volume de 372 800 dollars, qui est due principalement à ce que le budget final de 2000-2001 avait été considérablement augmenté afin d'y inscrire des dépenses engagées par le bureau en 1999, qui n'ont été comptabilisées par le PNUD qu'en 2001. Le budget pour 2002-2003 correspond à nouveau à la situation réelle. La diminution en volume due à la suppression d'un poste d'administrateur de programme recruté sur le plan national s'élève à 72 500 dollars. L'augmentation des coûts salariaux devrait être de 111 800 dollars. Vu l'inflation attendue en Fédération de Russie, un montant supplémentaire de 6 200 dollars a été prévu au budget. Cette hausse est partiellement contrebalancée par une baisse de 3 400 dollars au titre l'évolution favorable des taux de change.

120. Le bureau régional pour l'Asie centrale en Ouzbékistan (budget: 973 900 dollars) ne verra pas changer ses effectifs. Le bureau a été réinstallé dans de nouveaux locaux en 2001, ce qui a entraîné une réduction des dépenses de fonctionnement. La baisse en volume relative à cette rubrique est de 181 300 dollars. La diminution globale de 235 800 dollars prévue au budget comprend des baisses de 30 000 dollars au titre des frais de voyage et de 21 200 dollars à la rubrique matériel. L'accroissement des coûts salariaux dans la région et le barème révisé des traitements du personnel local approuvé en 2001 expliquent l'augmentation de 206 500 dollars des dépenses de personnel. Les taux d'inflation relevés dans la région entraînent un accroissement des coûts de 105 800 dollars. Une faible baisse (2 000 dollars) se rapporte aux fluctuations des taux de change.

### **3. Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique (budget: 4 857 200 dollars)**

121. Dans la région Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique, le volume prévu du programme passera de 18 110 600 dollars en 2000-2001 à 26 026 400 dollars en 2002-2003. Le coût de la structure des bureaux extérieurs représente 15,7 % du volume du programme, soit un pourcentage plus faible que celui indiqué pour 2000-2001 (21,1 %).

122. Pour ce qui est du budget d'appui, une diminution en volume de 152 300 dollars est prévue, qui résulte d'augmentations intéressant les postes nécessaires (55 000 dollars) et les remboursements aux bureaux extérieurs du PNUD (35 000 dollars) et d'une diminution de 1 500 dollars des montants à rembourser au PNUD (siège) et de 240 800 dollars concernant les autres rubriques. Les baisses de coûts relatifs aux postes se montent à 89 600 dollars. Des augmentations de 298 700 dollars au titre de l'inflation sont partiellement compensées par une baisse de 29 000 dollars liée aux fluctuations des taux de change.

123. *Postes nécessaires.* La seule variation en matière d'effectifs dans la région est le reclassement de P-3 à P-4 d'un poste au bureau de pays de Vientiane. Ce reclassement paraît justifié eu égard à l'accroissement substantiel des activités de programme dans le pays.

124. *Bureaux extérieurs.* Le bureau régional pour l'Asie du Sud en Inde (budget: 754 300 dollars) ne verra pas ses effectifs changer. Une baisse totale en volume de 78 800 dollars est principalement due à des économies de 51 000 dollars sur les dépenses de fonctionnement résultant du partage du bâtiment avec ONUSIDA. D'autres économies découlent des mesures de renforcement de l'efficacité administrative prises pendant l'exercice biennal 2000-2001. En ce qui concerne les variations de coûts, les dépenses de personnel progressent de 51 300 dollars et la provision pour l'inflation de 31 500 dollars, augmentations que ne compense qu'en partie une diminution de 1 900 dollars au titre des fluctuations des taux de change.

125. En ce qui concerne le bureau de pays en République démocratique populaire lao (budget: 1 196 500 dollars), la baisse totale en volume est de 150 400 dollars. Une augmentation de 55 000 dollars concernant le personnel est prévue, qui est due au reclassement à P-4 d'un poste de P-3. Les autres rubriques connaissent une baisse totale en volume de 205 400 dollars, principalement au titre des frais de voyage (39 100 dollars) et de matériel (55 900 dollars). Ces économies découlent du fait qu'une mission très importante de mobilisation de fonds entraînant des frais non renouvelables a été effectuée en 2001 et qu'un nouveau véhicule a été acheté cette année pour le bureau. Les variations de volume des dépenses de fonctionnement, à savoir 97 300 dollars, sont largement compensées par l'augmentation de la provision pour l'inflation (108 900 dollars), et par une diminution de 6 600 dollars au titre des fluctuations des taux de change. Il en résulte pour solde une augmentation des dépenses de fonctionnement qui passent de 140 000 dollars à 145 000 dollars. Les variations de coûts liées au personnel consistent en une légère hausse de 4 300 dollars. Des variations globales de coûts intéressant les autres rubriques, à l'exception des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 38 800 dollars pour l'inflation et à 2 300 dollars pour les fluctuations des taux de change.

126. Le bureau de pays au Myanmar (budget: 786 400 dollars) ne verra pas changer ses effectifs. Il enregistrera une baisse en volume de 15 800 dollars principalement due à la réduction des ressources prévues à la rubrique dépenses de fonctionnement. L'augmentation de 86 000 dollars liée à l'inflation est plus que compensée par une réduction de 122 600 dollars des coûts salariaux et une baisse de 11 600 dollars à la rubrique fluctuations des taux de change.

127. Le Centre régional pour l'Asie du Sud-Est en Thaïlande (budget: 1 364 200 dollars) connaît un accroissement total en volume de 47 800 dollars, qui résulte d'augmentations de 82 700 dollars des dépenses de fonctionnement et de 12 700

dollars au titre des remboursements au PNUD (bureaux extérieurs), que compensent en partie les diminutions intéressant d'autres rubriques, en particulier les frais de voyage (39 600 dollars). Cette hausse massive des dépenses de fonctionnement résulte principalement de l'augmentation démesurée des frais de communication et d'accès à l'Internet. Au total, des ajustements relativement minimes sont effectués au titre de la réévaluation des coûts, qui se traduit par une augmentation totale de 9 400 dollars.

128. Le bureau de pays au Viet Nam (budget: 755 800 dollars) connaîtra une augmentation en volume de 44 900 dollars résultant principalement des dépenses non renouvelables de rénovation liées à l'installation dans les nouveaux locaux communs des organismes des Nations Unies, (43 000 dollars). Les ajustements de coûts se traduisent par une hausse de 181 600 dollars des coûts salariaux, une augmentation de 20 700 dollars de la provision pour inflation et une diminution de 3 200 dollars au titre des fluctuations des taux de change.

#### **4. Amérique latine et Caraïbes (budget: 5 613 800 dollars)**

129. Pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le volume prévu du programme passera de 49 millions de dollars en 2000-2001 à 57 millions de dollars en 2002-2003. Le coût de la structure des bureaux extérieurs représente 9 % du volume du programme, ce qui marque une baisse par rapport aux 10,5 % relevés en 2000-2001.

130. En ce qui concerne le budget d'appui, une baisse en volume de 341 600 dollars est prévue, qui résulte d'une diminution de 296 000 dollars intéressant les postes nécessaires, d'une augmentation de 200 dollars pour les remboursements au PNUD (siège), d'une augmentation de 7 700 dollars concernant les remboursements au PNUD (bureaux extérieurs) et d'une diminution de 53 500 dollars sous les autres rubriques. Les coûts relatifs aux postes augmentent de 53 800 dollars. Les effets de l'inflation, qui se traduisent par des augmentations de 172 500 dollars, sont partiellement compensés par une baisse de 30 800 dollars liée aux fluctuations des taux de change.

131. *Postes nécessaires.* Les variations du nombre de postes nécessaires consistent en la suppression d'un poste de P-4, le reclassement à D-1 d'un poste de P-5 et la suppression de deux postes d'agent local.

132. Le bureau régional à Brasilia a été transformé pendant l'exercice biennal 2000-2001 en bureau régional pour les pays du Marché commun du cône Sud (Mercosur) qui devait être dirigé initialement par un administrateur général (D-1) (projet de budget d'appui initial pour l'exercice 2000-2001). Cependant, le bureau régional a continué d'être dirigé par un administrateur hors classe (P-5), ce qui était considéré comme satisfaisant, puisqu'il était assisté pendant l'exercice 2000-2001 par un administrateur de programme (P-4), comme indiqué dans le budget d'appui révisé. Étant donné l'augmentation prévue du volume du programme dans la région du Mercosur et des fonds à gérer au titre de la participation aux coûts, il est proposé de rétablir le reclassement à D-1 du poste de représentant. Grâce à ce reclassement, on estime que le bureau sera bien équipé pour administrer le programme et le poste de P-4, qui lui est actuellement assigné, sera transféré au bureau au Kenya, afin de permettre le rétablissement du poste de représentant dans ce bureau régional.

133. Le Mécanisme de coordination du contrôle des drogues des Caraïbes que le PNUCID a mis en place début 1997 pour faciliter la mise en œuvre du Plan d'action

pour la coordination et la coopération en matière de contrôle des drogues aux Caraïbes est progressivement pris en charge par des organisations sous-régionales, en particulier la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Ce transfert devrait être terminé à la fin du premier semestre 2002. En outre, le PNUCID prévoit une réduction marquée des contributions des donateurs aux projets intéressant la région des Caraïbes au cours de la période biennale 2002-2003. Cependant, il n'en faut pas moins continuer les activités du PNUCID en matière de sensibilisation au contrôle des drogues et de prévention de l'abus de drogues, ainsi que soutenir les systèmes d'information sur les toxicomanies. Ceci étant, il s'est révélé nécessaire de ramener le nombre de membres du personnel du bureau régional du PNUCID pour les Caraïbes de cinq (un P-4, un administrateur de programme recruté sur le plan national et trois agents locaux) à trois (un P-4, un administrateur de programme recruté sur le plan national et un agent local) pour l'exercice biennal 2002-2003. On vérifiera au cours de la période biennale si cet effectif est suffisant à la lumière des faits nouveaux intéressant le contrôle des drogues sur le plan régional et des futures perspectives de financement des projets.

134. *Bureaux extérieurs.* Le bureau régional pour les Caraïbes à la Barbade (budget: 639 300 dollars) accuse une baisse totale en volume de 283 000 dollars, qui résulte d'une diminution de 154 900 dollars concernant les postes nécessaires et d'une réduction des fonds pour dépenses connexes ne concernant pas le personnel. Il faut mentionner en particulier une baisse de 92 800 dollars des dépenses de fonctionnement, qui est due au fait qu'il n'y a pas de loyer à payer pour les nouveaux locaux. Les diminutions de coûts sont de 71 300 dollars à la rubrique traitements et la faiblesse de l'inflation à la Barbade se traduit seulement par une hausse de 12 700 de la provision pour inflation. Le dollar de la Barbade étant rattaché au dollar des États-Unis, il n'est procédé à aucun ajustement de coûts au titre des fluctuations des taux de change.

135. Pour le bureau de pays en Bolivie (budget: 915 800 dollars), une augmentation totale en volume de 3 500 dollars est proposée, qui comprend de légères augmentations concernant les frais de voyage (5 000 dollars), les dépenses de fonctionnement (5 100 dollars) et les fournitures (5 900 dollars). Des diminutions sont signalées en particulier à la rubrique matériel (11 200 dollars). Les variations de coûts entraînent des augmentations de 1 700 dollars des coûts salariaux et de 16 800 dollars au titre de l'inflation et une baisse de 5 900 dollars à la rubrique fluctuations des taux de change.

136. Le bureau régional au Brésil (budget: 1 026 700 dollars) connaîtra une diminution en volume de 145 700 dollars qui est principalement liée aux mouvements de postes déjà mentionnés (141 100 dollars). L'augmentation des coûts salariaux se traduit par une augmentation à la rubrique postes (187 200 dollars pour l'exercice biennal). La réévaluation des coûts relatifs à l'inflation (19 300 dollars) est en grande partie compensée par des économies de 19 000 dollars dues aux fluctuations des taux de change.

137. Les effectifs du bureau de pays en Colombie demeureront inchangés. L'augmentation totale en volume (31 500 dollars) est due principalement aux dépenses de fonctionnement, qui augmentent de 25 100 dollars. Pour des raisons de sécurité, le bureau de Bogota devra être réinstallé dans d'autres locaux au cours des prochains mois. Ce déménagement est motivé par la récente série d'attentats terroristes à la bombe perpétrés à Bogota, Medellín et Cali. Le bureau actuel est

situé face à un parking public, ce qui le rend vulnérable aux attaques. Au moment de l'élaboration du budget, les incidences financières exactes du déménagement n'étaient pas encore connues. La Commission en sera informée dans le projet de budget d'appui biennal révisé dont elle sera saisie en 2003. Les coûts salariaux augmentent de 49 900 dollars. L'accélération de l'inflation dans le pays entraîne une augmentation de 71 200 dollars, alors que l'évolution favorable du taux de change autorise une diminution de 3 700 dollars.

138. Au bureau régional pour l'Amérique centrale et le Mexique à Mexico, le nombre de postes nécessaires ne changera pas. L'augmentation totale en volume (89 300 dollars), est principalement due aux rubriques dépenses de fonctionnement et matériel. La situation en matière de sécurité s'est détériorée ces dernières années au Mexique, en particulier à Mexico. Le nombre d'incidents signalés, au cours desquels des membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies ont été notamment agressés et volés dans des taxis ou dans la rue, a considérablement augmenté. Cet état de choses a entraîné un recours accru au véhicule de fonction et aux radio-taxis et a rendu nécessaire la location de téléphones mobiles. À cet égard, il est également proposé de remplacer l'actuel véhicule officiel, qui a été acheté en 1995, et dont les frais d'entretien et de réparation ont augmenté considérablement. Il y a une baisse marquée des coûts salariaux (50 800 dollars), et une augmentation de 26 300 dollars de la provision pour l'inflation. Les économies résultant des fluctuations des taux de change s'élèvent à 1 800 dollars.

139. Au bureau de pays au Pérou, les ressources en personnel nécessaires ne changeront pas. Une diminution générale en volume de 37 200 dollars est liée au fait que les plus importants achats de matériel de remplacement ont été effectués pendant l'exercice biennal 2000-2001. L'augmentation de 26 200 dollars due au rajustement tenant compte de l'inflation est plus que compensée par des économies de 62 900 dollars au titre de la réévaluation des traitements et de 400 dollars à la rubrique fluctuations des taux de change.

## **B. Siège (budget: 6 892 500 dollars)**

140. Au siège, l'appui aux programmes est centralisé principalement dans la Division des opérations et de l'analyse, qui comprend la direction, le Service des opérations et les Services techniques. En outre, des ressources sont prévues pour le rétablissement du Groupe de planification et d'évaluation, qui relève administrativement de la Division des relations extérieures. Ce groupe aura pour tâche de fournir des conseils et un appui à la direction et au personnel afin d'assurer la planification et l'évaluation cohérentes et axées sur les résultats de toutes les activités de l'OCDPC conformément aux mandats définis. Il veillera également à ce que les activités d'évaluation soient coordonnées et conformes aux normes acceptées. Il encouragera l'utilisation des résultats des évaluations pour améliorer l'efficacité, les produits et l'impact des programmes. Pour ce faire, le Groupe entreprendra les principales activités suivantes:

- a) Élaborer et surveiller la mise en œuvre d'un système de gestion axée sur les résultats pour les activités de l'OCDPC;
- b) Coordonner la planification de fond du budget ordinaire du PNUCID et du Centre pour la prévention internationale du crime;

- c) Aider les administrateurs de programme à élaborer des programmes de coopération axés sur les résultats;
- d) Élaborer, suivre et administrer le système d'évaluation de l'OCDPC;
- e) Organiser et diriger des activités d'évaluation et d'autres études et y participer;
- f) Organiser des séminaires à l'intention du personnel et de leurs homologues en vue d'améliorer la planification, le suivi et l'évaluation;
- g) Coordonner l'établissement des rapports sur l'exécution des activités de l'OCDPC;
- h) Préparer des rapports annuels sur les activités d'évaluation.

141. De manière globale, l'appui au programme du siège connaîtra une augmentation en volume de 369 200 dollars concernant les postes (577 200 dollars) (voir plus haut), les services contractuels (251 800 dollars) – en raison principalement de l'inscription au budget d'appui des coûts de maintenance (système intégré de gestion programmatique et financière) et de la redevance pour l'entretien des postes de travail; la formation du personnel (56 500 dollars) et les frais de voyage du personnel (52 300 dollars) occasionnés par le rétablissement du Groupe de planification et d'évaluation. Des diminutions en volume sont enregistrées pour toutes les autres rubriques liées le plus souvent à une gestion plus efficace des ressources disponibles. La diminution de 196 500 dollars des fonds pour services divers résulte du fait que la redevance pour l'entretien des postes de travail perçue par l'ONUV pour 2001, qui n'était pas prévue au budget de l'exercice biennal 2000-2001, avait été directement imputée sur cette rubrique et inscrite ainsi au budget final. Étant donné que, pour l'exercice biennal 2002-2003, le versement de la redevance a été prévue à la rubrique services contractuels, les fonds pour services divers peuvent être réduits en proportion. En ce qui concerne la rubrique matériel, des achats importants ayant été effectués au cours de l'exercice biennal 2000-2001, pour remplacer le matériel de traitement informatique, il est jugé approprié de prévoir des ressources pour un programme restreint de remplacement de matériel. La réévaluation des traitements entraîne une augmentation de 296 900 dollars, qui prend en compte le relèvement du coefficient servant à calculer l'indemnité de poste pour Vienne, qui a été approuvé par la Commission de la fonction publique internationale. L'inflation entraîne une augmentation des coûts de 20 400 dollars et les fluctuations des taux de change, une diminution de 6 300 dollars.

142. À la Direction de la Division des opérations et de l'analyse (budget: 288 900 dollars), il y a une diminution en volume de 663 600 dollars, due principalement aux mouvements de personnel (608 000 dollars). Le poste actuel de rédacteur de discours, (D-1) sera reclassé à P-4. Le poste de D-1 est transféré aux Services techniques afin d'y servir de poste de chef de service. Le spécialiste de l'évaluation (hors classe) sera muté au Groupe de planification et d'évaluation où il fera également fonction de chef de service. Deux postes d'agent des services généraux seront transférés aux Services techniques et au Groupe de planification et d'évaluation respectivement. D'autres rubriques ont été ajustées en conséquence. Les augmentations liées aux coûts salariaux s'élèvent à 13 300 dollars. Les autres variations de coûts sont estimées à 400 dollars.

143. Les Services techniques (budget: 2 257 300 dollars) enregistreront une augmentation en volume de 942 700 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent, qui est due en grande partie aux mouvements de postes et à la prise en compte de postes auparavant inscrits au budget-programme. Le Service sera renforcé par l'adjonction des postes suivants: chef (D-1), chercheur (P-4), spécialiste des activités de substitution (P-3), statisticien (P-2) et quatre postes d'agent des services généraux. L'augmentation en volume correspondant aux ressources en personnel nécessaires est de 922 700 dollars. D'autres rubriques ont été légèrement augmentées en conséquence. Les augmentations relatives aux coûts salariaux s'élèvent à 93 600 dollars. Les autres variations de coûts sont estimées à 4 300 dollars.

144. Le Service des opérations (budget: 3 454 900 dollars) connaît une diminution en volume de 761 300 dollars, due en grande partie aux mouvements de postes, qui se traduisent par une baisse de 442 200 dollars. D'autres rubriques ont été ajustées en conséquence. Un administrateur de programme (P-4) sera muté au Groupe de planification et d'évaluation avec un agent d'appui. Un autre administrateur de programme (P-4) sera muté au bureau du Directeur exécutif. Des augmentations sont enregistrées pour ce qui est des coûts salariaux (152 600 dollars) et de l'inflation (9 900 dollars). Les économies provenant des fluctuations des taux de change s'élèvent à 3 100 dollars.

145. Au Groupe de planification et d'évaluation (budget: 891 400 dollars), les ressources en personnel imputées sur le budget d'appui seront les suivantes: un poste de P-5 (transféré de la Direction de la Division des opérations et de l'analyse), un poste de P-4 (transféré du Service des opérations), un poste de P-3 (transféré du Service des relations extérieures et de la mobilisation de fonds) et deux postes d'agent des services généraux. Un montant de 36 000 dollars est prévu pour la formation du personnel à la gestion axée sur les résultats, et une somme de 42 000 dollars est réservée pour les frais de voyage du personnel appelé à assister à des réunions d'évaluation à Genève ou à mener des évaluations thématiques.

## **XI. Gestion et administration**

146. Le budget total de gestion et administration s'élève à 10 281 400 dollars. L'augmentation totale en volume de 953 200 dollars, comprend une augmentation en volume de 449 300 dollars concernant les ressources en personnel, une augmentation de 376 400 dollars au titre des remboursements à l'ONUV et une augmentation de 441 400 dollars du fait de l'inclusion du Groupe de l'appui informatique dans la gestion et administration à partir de l'exercice biennal 2002-2003. Jusqu'à l'exercice biennal 2000-2001, ce groupe faisait partie des services techniques chargés de l'appui aux programmes. Les variations de coûts comprennent une diminution de 354 400 dollars des coûts salariaux, une augmentation de 81 300 dollars du fait de l'inflation et une diminution de 28 300 dollars pour les fluctuations des taux de change.

147. Gestion et administration comprend le Bureau du Directeur exécutif, tous les services de la Division des relations extérieures, à l'exception du Groupe de la planification et de l'évaluation, certaines activités du Service des traités et des affaires juridiques, comme l'examen des aspects juridiques des descriptifs de projet et des accords, et le Service d'appui financier. Elle comprend également le Groupe

consultatif de gestion et le Groupe de l'appui informatique, tous deux intégrés dans la Division des services administratifs et des services communs de l'ONU. Le bureau de liaison au Siège de l'Organisation des Nations Unies fait dorénavant rapport au Directeur de la Division des relations extérieures.

148. Le remboursement des services administratifs fournis par l'ONU et le BSCI est également imputé à cet élément. Comme indiqué à la section X ci-dessus, le remboursement des services fournis par le secrétariat et les bureaux extérieurs du PNUD est inscrit au budget à la rubrique appui aux programmes, bureaux de pays.

#### **A. Gestion (budget: 5 300 100 dollars)**

149. Le Bureau du Directeur exécutif (budget 1 372 000 dollars) connaîtra une augmentation en volume de 25 100 dollars, résultant essentiellement de la prise en compte des dépenses relatives aux services contractuels (voir plus haut). Les mouvements de postes comprendront le transfert du poste de porte-parole (P-5) et d'un poste de personnel d'appui à la Division des relations extérieures, et l'ajout d'un poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) et se traduiront par une diminution en volume de 32 100 dollars. D'autres rubriques ont été légèrement modifiées. Les variations des coûts consistent en une augmentation de 40 500 dollars au titre des coûts salariaux et de 13 800 dollars pour l'inflation, ainsi qu'en une diminution de 3 300 dollars au titre des fluctuations des taux de change.

150. La Division des relations extérieures est créée dans le contexte de la réorganisation proposée du Programme. Elle comprend la Direction, le bureau de liaison au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le Groupe des relations extérieures et de la mobilisation de fonds, le Groupe de l'information, le Groupe de coordination interinstitutions et le Groupe de planification et d'évaluation. Ce dernier est considéré comme relevant de l'appui aux programmes.

151. La Division des relations extérieures (Direction) (budget: 486 900 dollars), disposera des ressources en personnel suivantes: un Directeur (D-2) transféré de la Division des traités et un agent des services généraux (première classe) transféré du Groupe des relations extérieures et de la mobilisation de fonds.

152. Le bureau de liaison au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York (budget: 855 200 dollars) enregistre une diminution en volume de 294 800 dollars, due essentiellement au transfert du fonctionnaire de l'information (P-3) au Groupe de l'information, où il sera chargé de la rédaction des discours. Il en résultera une diminution en volume de 204 700 dollars. Une diminution notable de 82 500 dollars est également prévue à la rubrique matériel, toutes les opérations importantes de remplacement de matériel informatique ayant été menées à bien au cours de l'exercice biennal précédent. D'autres rubriques accusent une réduction correspondant à la suppression d'un poste. Les variations de coûts entraînent une augmentation de 72 000 dollars au titre des traitements et de 3 000 dollars à la rubrique autres coûts.

153. Le Groupe des relations extérieures et mobilisation de fonds (budget: 1 277 500 dollars) connaîtra une diminution en volume de 929 200 dollars, due à une diminution de 1 015 100 dollars des ressources en personnel et à une augmentation de 84 900 dollars au titre des services contractuels liée à la redevance pour l'entretien des postes de travail et au système intégré de gestion

programmatique et financière. Pour ce qui est des variations d'effectifs, un fonctionnaire chargé de l'évaluation (P-3) sera transféré au Groupe de planification et d'évaluation, deux fonctionnaires de l'information (P-3) et un poste de personnel d'appui au Groupe de l'information, un poste d'agent des services généraux (première classe) à la Division des relations extérieures (Direction) et un poste d'agent des services généraux (autres classes) au Programme mondial contre le blanchiment d'argent. D'autres rubriques connexes accusent une diminution correspondante. Il y a une augmentation de 52 900 dollars liée aux ajustements de coûts (augmentation de 48 500 dollars pour les coûts salariaux et de 6 200 dollars au titre de l'inflation, diminution de 1 800 dollars en ce qui concerne les fluctuations des taux de change).

154. Le nouveau Groupe de l'information (budget: 805 800 dollars) s'acquittera des fonctions relatives aux relations avec les médias et à la coopération avec le Département de l'information, qui étaient auparavant assurées par le Groupe des relations extérieures. Les ressources en personnel au titre du budget d'appui du Groupe de l'information comprendront le porte-parole (P-5) et un poste de personnel d'appui (transférés du Bureau du Directeur exécutif), le rédacteur de discours de la classe P-4 (un poste P-3 transféré du bureau de liaison au Siège de l'ONU a été reclassé au niveau P-4), ainsi que deux fonctionnaires de l'information (P-3) et un poste de personnel d'appui transférés du Groupe des relations extérieures et de la mobilisation de fonds.

155. Le nouveau Groupe de la coordination interinstitutions (budget: 397 400 dollars) s'acquittera des fonctions liées à la coopération avec les autres organisations internationales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, auparavant assurées par le Groupe des relations extérieures. Les ressources en personnel au titre du budget d'appui du Groupe de la coordination interinstitutions seront les suivantes: deux coordonnateurs des affaires interinstitutions (P-3) et un poste de personnel d'appui (transférés du Groupe des relations extérieures et de la mobilisation de fonds).

156. Il n'y a pas de crédit budgétaire dans le budget d'appui pour la Division des traités (Direction). Le poste de directeur et le poste de personnel d'appui seront financés au titre du budget ordinaire, ce qui se traduira par une diminution en volume de 349 600 dollars. Les deux postes imputés sur le budget d'appui seront transférés à la Division des relations extérieures (Direction).

157. Le Service des traités et des affaires juridiques (budget: 15 300 dollars) connaîtra une diminution en volume de 118 700 dollars, due principalement au transfert de la fonction d'appui, auparavant assignée à ce Service, au Service d'appui financier. Des crédits peu importants ont été prévus pour que le Service puisse s'acquitter des actions liées à ses activités extrabudgétaires, la plupart des fonctions étant financées sur le budget ordinaire.

158. Le Programme mondial contre le blanchiment d'argent (budget: 90 000 dollars) a besoin d'un poste de personnel d'appui pour des tâches administratives le concernant. Un poste d'agent des services généraux (autres classes) est par conséquent transféré du Groupe des relations extérieures et de la mobilisation de fonds.

**B. Administration (budget: 3 204 900 dollars)**

159. Le Service d'appui au Programme comprenait le Service d'appui financier et le Groupe consultatif de gestion. Conformément à la résolution 45/179 de l'Assemblée générale, le Programme est administré par l'ONU. Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, le Groupe consultatif de gestion sera intégré dans la Section de la gestion des ressources humaines de l'ONU en vue de rationaliser et de simplifier les questions de procédure, comme l'administration du tableau d'effectifs central. C'est au Directeur exécutif qu'est déléguée la responsabilité financière du Fonds du PNUCID. Il faut exercer un contrôle interne adéquat en séparant clairement les tâches: préparation du budget, établissement d'allocations de crédit et les fonctions de certification et de contrôle sont assurés par le Service d'appui financier, alors que les paiements sont autorisés et enregistrés par le Service financier de l'ONU au niveau du siège et par le PNUD au niveau du terrain. Ceci étant, le Service d'appui financier, qui fait partie de la Division des traités, continuera à s'occuper notamment de l'établissement du budget, de la délivrance d'allocations de crédit, du contrôle financier et de l'établissement des comptes du Fonds.

160. Le Service d'appui financier (budget: 1 918 600 dollars) bénéficiera d'une augmentation en volume de 210 000 dollars résultant d'une augmentation intéressant les ressources en personnel (352 300 dollars), les frais de déplacement (20 000 dollars) et les services contractuels (redevance pour l'entretien des postes de travail et Système intégré de gestion programmatique et financière) (93 800 dollars), et de réduction de 256 100 dollars au total touchant toutes les autres rubriques. Les changements d'effectifs sont les suivants: transfert d'un spécialiste de la gestion des programmes (P-4) du bureau de liaison auprès des institutions européennes à Bruxelles et de deux agents d'appui de la Division des traités. Le spécialiste sera chargé de la conduite opérationnelle du Système intégré de gestion programmatique et financière, ainsi que de la préparation et de l'administration des budgets du Fonds. Des crédits sont prévus pour couvrir les frais de déplacement du personnel du Service devant assister aux auditions du Comité consultatif ou effectuant des missions de contrôle financier et de formation administrative dans les bureaux extérieurs. Les augmentations de coûts s'élèvent à 67 000 dollars pour les traitements, 46 900 dollars pour l'inflation. Une diminution de 18 300 dollars est prévue à la rubrique fluctuations des taux de change.

161. S'agissant du Groupe consultatif de gestion (budget: 431 200 dollars), aucune modification du tableau d'effectifs n'est proposée. Une diminution en volume de 72 800 dollars au total est répartie entre l'ensemble des rubriques. Les traitements ont été réévalués à la hausse de 16 400 dollars, et les prévisions pour inflation de 500 dollars. Les variations des taux de change se traduisent par une diminution modeste de 100 dollars.

162. En vue d'utiliser au mieux les ressources humaines disponibles dans le domaine des technologies de l'information, le Groupe de l'appui informatique a été intégré dans la Section des technologies de l'information de l'ONU. Même si le Groupe continuera de fournir des services de gestion intégrée substantiels au Programme, on a jugé nécessaire de mettre à profit les connaissances compétentes existantes au sein de la Section des technologies de l'information et d'utiliser une démarche unifiée, ce que seule l'intégration complète rendait possible. Cette

synergie s'est par exemple révélée essentielle pour l'élaboration et l'application du Système intégré de gestion programmatique et financière ainsi que pour l'utilisation accrue des possibilités offertes par Internet.

163. Le Groupe de l'appui informatique (budget: 855 100 dollars) bénéficie d'une augmentation en volume de 441 400 dollars, qui résulte en partie du transfert d'un poste permanent d'analyste fonctionnel (P-4) du budget-programme, qui se traduit par une augmentation en volume de 177 400 dollars. Jusqu'à l'exercice biennal 2000-2001, le budget du Groupe était compris dans le budget du Service de l'appui technique. À partir de l'exercice biennal 2002-2003 le budget, y compris la rubrique personnel, est séparé et transféré à l'élément gestion et administration.

### **C. Remboursement de services (budget: 1 776 400 dollars)**

164. Comme expliqué plus haut, la provision pour remboursement des services administratifs fournis par l'ONUV a connu une augmentation en volume de 367 400 dollars et s'élève actuellement à 1 376 400 dollars pour l'exercice biennal. Aucune modification n'est proposée en ce qui concerne les remboursements au BSCI, qui s'établissent à 400 000 dollars. Le PNUCID fait appel au BSCI pour l'audit d'opérations menées au siège et sur le terrain, ou d'activités relatives aux projets. L'ONUV fournit des services au PNUCID qui lui sont remboursés. Ces services sont les suivants: services de personnel (recrutement et administration du règlement du personnel pour le personnel du siège et le personnel international sur le terrain); services financiers (bulletins de paie, comptabilité générale, trésorerie et approbation des dépenses); et services généraux (bureaux, gestion des bâtiments, communications, courrier et service de plantons, publication des documents officiels des Nations Unies, assistance pour les voyages et les transports, appui au principal réseau local d'ordinateurs, courrier électronique et accès à l'Internet).

## Cinquième partie

### Budget-programme final pour l'exercice biennal 2000-2001

165. Le budget-programme final pour 2000-2001 s'élève 117 356 100 dollars, soit 79 % du montant approuvé pour le budget-programme révisé (148,3 millions de dollars). Le tableau 19 présente un état récapitulatif du budget-programme final par secteur thématique, région, modalité d'exécution et localisation, comparé au budget révisé approuvé. Au total, les diminutions de volume représentent 32,1 millions de dollars (soit 22 %) et les augmentations de coûts 1,1 million (soit 0,8 %). Le tableau A.4 présente des informations récapitulatives concernant les programmes par région et le budget d'appui au niveau des bureaux extérieurs.

166. Des diminutions de volume sont enregistrées pour tous les secteurs thématiques, en particulier pour celui des orientations, de la législation et des campagnes de sensibilisation, qui recule de 8,6 millions soit 40 %. Dans tous les autres secteurs, la baisse est d'environ 20 %. Au niveau régional, les diminutions les plus marquées en termes nets concernent la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (14,7 millions), ainsi que la région de l'Europe centrale et orientale, de l'Asie occidentale et de l'Asie centrale, et du Proche et Moyen-Orient (7,8 millions). En pourcentage, toutes les régions chutent d'environ 20 %. La diminution la plus forte au niveau de la modalité d'exécution concerne le PNUCID qui perd 23 millions (soit 34 %) par rapport aux 68 millions inscrits au budget révisé approuvé.

167. Le tableau 20 permet de comparer pour chaque région les montants inscrits au budget-programme final et au budget révisé approuvé au titre des programmes et des bureaux extérieurs.

Tableau 20

#### Répartition par région des programmes et de l'appui, montants révisé et final pour 2000-2001

<i>Région</i>	<i>Montant révisé, 2000-2001</i>		<i>Montant final, 2000-2001</i>	
	<i>Montant (milliers de dollars)</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant (milliers de dollars)</i>	<i>Pourcentage</i>
<b>Afrique</b>				
Programme	6 714,1	67,6	5 619,0	62,7
Appui sur le terrain	3 217,4	32,4	3 341,2	37,3
<b>Total</b>	<b>9 931,5</b>	<b>100</b>	<b>8 960,2</b>	<b>100</b>
<b>Europe centrale et orientale, Asie occidentale et Asie centrale, et Proche et Moyen-Orient</b>				
Programme	35 191,0	87,0	27 675,4	85,4
Appui sur le terrain	5 278,6	13,0	4 721,3	14,6
<b>Total</b>	<b>40 469,6</b>	<b>100</b>	<b>32 396,7</b>	<b>100</b>
<b>Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique</b>				
Programme	21 550,4	80,0	18 110,6	78,9

<i>Région</i>	<i>Montant révisé, 2000-2001</i>		<i>Montant final, 2000-2001</i>	
	<i>Montant (milliers de dollars)</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant (milliers de dollars)</i>	<i>Pourcentage</i>
Appui sur le terrain	5 403,1	20,0	4 829,4	21,1
<b>Total</b>	<b>26 953,5</b>	<b>100</b>	<b>22 940,0</b>	<b>100</b>
Amérique latine et Caraïbes				
Programme	63 329,0	91,6	48 987,8	89,5
Appui sur le terrain	5 798,9	8,4	5 759,9	10,5
<b>Total</b>	<b>69 127,9</b>	<b>100</b>	<b>54 747,7</b>	<b>100</b>
<b>Total</b>				
Programme	126 784,5	86,6	100 392,8	84,3
Appui sur le terrain	19 698,0	13,4	18 651,8	15,7
<b>Total général</b>	<b>146 482,5</b>	<b>100</b>	<b>119 044,6</b>	<b>100</b>

Tableau 19

**Variations des coûts et du volume du budget-programme par secteur thématique, région, modalité d'exécution et localisation, 2000-2001**

(Milliers de dollars)

<i>Rubrique</i>	<i>2000-2001</i>	<i>Réévaluation</i>				<i>2000-2001</i>
	<i>Budget révisé approuvé</i>	<i>Coûts</i>		<i>Volume</i>		<i>Prévisions de dépenses finales</i>
		<i>Aug./(dim.)</i>	<i>%</i>	<i>Aug./(dim.)</i>	<i>%</i>	
<b>Secteur thématique</b>						
Orientations, législation et campagnes de sensibilisation	21 584,3	125,5	0,6	(8 603,3)	(40)	13 106,6
Prévention et réduction de l'abus de drogues	39 221,9	316,5	0,8	(6 497,5)	(17)	33 040,9
Élimination des cultures illicites	37 823,2	301,8	0,8	(6 615,6)	(17)	31 509,4
Répression du trafic de drogues	49 668,6	380,3	0,8	(10 349,7)	(21)	39 699,2
<b>Total</b>	<b>148 298,0</b>	<b>1 124,2</b>	<b>0,8</b>	<b>(32 066,1)</b>	<b>(22)</b>	<b>117 356,1</b>
<b>Région</b>						
Programmes mondiaux	21 513,6	68,8	0,3	(4 619,2)	(21)	16 963,3
Afrique	6 714,1	63,8	1,0	(1 158,9)	(17)	5 619,0
Europe centrale et orientale, Asie occidentale et Asie centrale, et Proche et Moyen-Orient	35 191,1	321,3	0,9	(7 836,9)	(22)	27 675,4
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	21 550,3	295,0	1,4	(3 734,7)	(17)	18 110,6
Amérique latine et Caraïbes	63 328,9	375,2	0,6	(14 716,3)	(23)	48 987,8
<b>Total</b>	<b>148 298,0</b>	<b>1 124,2</b>	<b>0,8</b>	<b>(32 066,1)</b>	<b>(22)</b>	<b>117 356,1</b>
<b>Modalité d'exécution</b>						
PNUCID	67 959,9	434,5	0,6	(23 031,4)	(34)	45 363,0
Agent d'exécution	39 460,6	364,2	0,9	(1 802,1)	(5)	38 022,7
Exécution nationale	40 877,5	325,4	0,8	(7 232,6)	(18)	33 970,3
<b>Total</b>	<b>148 298,0</b>	<b>1 124,2</b>	<b>0,8</b>	<b>(32 066,1)</b>	<b>(22)</b>	<b>117 356,1</b>
<b>Localisation</b>						
Siège	20 992,3	198,9	0,9	(428,4)	(2)	20 762,8
Échelon national	127 305,7	925,3	0,7	(31 637,7)	(25)	96 593,3
<b>Total</b>	<b>148 298,0</b>	<b>1 124,2</b>	<b>0,8</b>	<b>(32 066,1)</b>	<b>(22)</b>	<b>117 356,1</b>

## Sixième partie

### Budget-programme initial pour l'exercice biennal 2002-2003

#### XIV. Priorités programmatiques

168. Dans l'exercice de son mandat, le PNUCID est amené à intervenir dans des domaines aussi divers que la promotion de la coopération sous-régionale, la prévention, le traitement, la réinsertion sociale, la détection et la répression, l'administration de la justice, la chimie légale et les activités de substitution. Les initiatives qu'il mène en matière de contrôle des drogues ne doivent pas seulement avoir une large portée, mais doivent aussi être ciblées et viser des objectifs précis. En outre, l'ampleur même du problème de la drogue, ses dimensions géographiques et la diversité des contextes sociaux dans lesquels il se pose imposent des approches novatrices. Le PNUCID ne peut pas se contenter de financer, élaborer et mettre en œuvre des programmes de lutte contre l'abus et le trafic de drogues, si ambitieux ou rigoureux soient-ils sur le plan technique, sans se poser auparavant la question cruciale de savoir comment il peut aider au mieux la communauté internationale à combattre l'abus et le trafic illicite de drogues compte tenu des avantages comparatifs qu'il possède et des ressources humaines et financières limitées dont il dispose.

169. À l'heure actuelle, la "meilleure" réponse à cette question figure dans le plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2002-2005 que l'Assemblée générale a adopté en décembre 2000. La partie de ce document consacrée au programme de contrôle international des drogues décrit les objectifs essentiels du PNUCID, qui définissent l'orientation de toutes les activités du PNUCID, de celles qu'il met actuellement en œuvre et des initiatives qu'il pourra être amené à lancer. Les priorités énoncées dans les pages qui suivent sont fondées sur le plan à moyen terme et tiennent compte des moyens et modalités qui seront employés pour atteindre ces objectifs. Les budgets biennaux du PNUCID, qui comprennent à la fois le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et les programmes décrits dans le budget-programme biennal du Fonds du PNUCID, décrivent chaque programme plus en détails. Comme environ 90 % des ressources du PNUCID proviennent de contributions volontaires, pour la plupart réservées à des activités spécifiques, ces objectifs prioritaires ne pourront être pleinement réalisés sans sources de financement adéquates et fiables.

170. Les trois principales conventions<sup>1</sup> et autres instruments<sup>2</sup> relatifs au contrôle des drogues représentent le consensus auquel la communauté internationale est parvenue en vue d'adopter une stratégie globale et équilibrée pour lutter contre l'abus et le trafic de drogues. Si les mandats précédents restent valables, les activités des six prochaines années seront surtout régies par les textes adoptés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, dans lesquels la communauté internationale s'est engagée à poursuivre des objectifs et des buts pour réduire à la fois la demande et l'offre de drogues illicites.

Tableau 21

**Variations des coûts et du volume du budget-programme par secteur thématique, région, modalité d'exécution et localisation, 2002-2003**

(Milliers de dollars )

Poste	2000-2001	Variations				2002-2003
	Budget révisé	Coûts		Volume		Budget initial
	approuvé	Aug./(dim.)	%	Aug./(dim.)	%	proposé
<b>Secteur thématique</b>						
Orientations, législation et sensibilisation	21 584,3	206,6	1,0	(8 781,5)	(41)	13 009,5
Prévention et réduction de l'abus de drogues	39 221,9	513,3	1,3	1 493,5	4	41 228,7
Élimination des cultures illicites	37 823,2	430,6	1,1	(5 822,5)	(15)	32 431,2
Répression du trafic de drogues	49 668,6	637,0	1,3	(6 963,3)	(14)	43 342,3
<b>Total</b>	<b>148 298,0</b>	<b>1 787,4</b>	<b>1,2</b>	<b>(20 073,8)</b>	<b>(14)</b>	<b>130 011,6</b>
<b>Région</b>						
Programmes mondiaux	21 513,6	167,6	0,8	(11 292,2)	(52)	10 389,0
Afrique	6 714,1	145,5	2,2	7 828,6	117	14 688,2
Europe centrale et orientale, Asie occidentale et centrale, Proche et Moyen-Orient	35 191,1	519,9	1,5	(13 598,6)	(39)	22 112,3
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	21 550,3	464,0	2,2	4 012,1	19	26 026,4
Amérique latine et Caraïbes	63 328,9	490,5	0,8	(7 023,7)	(11)	56 795,7
<b>Total</b>	<b>148 298,0</b>	<b>1 787,4</b>	<b>1,2</b>	<b>(20 073,8)</b>	<b>(14)</b>	<b>130 011,6</b>
<b>Modalité d'exécution</b>						
PNUCID	67 959,9	917,5	1,4	(3 018,7)	(4)	65 858,7
Agent d'exécution	39 460,6	287,5	0,7	(18 643,6)	(47)	21 104,5
National	40 877,5	582,4	1,4	1 588,5	4	43 048,4
<b>Total</b>	<b>148 298,0</b>	<b>1 787,4</b>	<b>1,2</b>	<b>(20 073,8)</b>	<b>(14)</b>	<b>130 011,6</b>
<b>Localisation</b>						
Siège	20 992,3	159,0	0,8	(10 248,3)	(49)	10 903,0
Échelon national	127 305,7	1 628,5	1,3	(9 825,6)	(8)	119 108,6
<b>Total</b>	<b>148 298,0</b>	<b>1 787,4</b>	<b>1,2</b>	<b>(20 073,8)</b>	<b>(14)</b>	<b>130 011,6</b>

Tableau 22  
**Source de financement du budget-programme par secteur thématique, région, modalité d'exécution et localisation, 2000-2001 et 2002-2003**  
 (Milliers de dollars)

Poste	Budget révisé approuvé 2000-2001			Prévisions des dépenses 2000-2001			Budget initial proposé 2002-2003		
	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Total	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Total	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Total
<b>Secteur thématique</b>									
Orientations, législation et sensibilisation	5 674,0	15 910,3	21 584,3	5 754,0	7 352,5	13 106,6	1 962,1	11 047,3	13 009,5
Prévention et réduction de l'abus de drogues	2 418,1	36 803,8	39 221,9	1 839,3	31 201,6	33 040,9	944,3	40 284,4	41 228,7
Élimination des cultures illicites	3 322,9	34 500,3	37 823,2	3 620,4	27 889,0	31 509,4	1 050,0	31 381,2	32 431,2
Répression du trafic de drogues	7 403,6	42 265,0	49 668,6	6 147,8	33 551,4	39 699,2	3 008,5	40 333,8	43 342,3
<b>Total</b>	<b>18 818,6</b>	<b>129 479,4</b>	<b>148 298,0</b>	<b>17 361,6</b>	<b>99 994,5</b>	<b>117 356,1</b>	<b>6 964,9</b>	<b>123 046,7</b>	<b>130 011,6</b>
<b>Région</b>									
Programmes mondiaux	6 234,2	15 279,4	21 513,6	5 809,9	11 153,4	16 963,3	2 611,7	7 777,3	10 389,0
Afrique	587,7	6 126,4	6 714,1	500,9	5 118,1	5 619,0	576,0	14 112,2	14 688,2
Europe centrale et orientale, Asie occidentale et centrale, Proche et Moyen-Orient	6 948,3	28 242,8	35 191,1	5 930,7	21 744,7	27 675,4	906,2	21 206,1	22 112,3
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	1 236,0	20 314,3	21 550,3	1 312,0	16 798,7	18 110,6	854,3	25 172,1	26 026,4
Amérique latine et Caraïbes	3 812,4	59 516,5	63 328,9	3 808,1	45 179,7	48 987,8	2 016,7	54 779,0	56 795,7
<b>Total</b>	<b>18 818,6</b>	<b>129 479,4</b>	<b>148 298,0</b>	<b>17 361,6</b>	<b>99 994,5</b>	<b>117 356,1</b>	<b>6 964,9</b>	<b>123 046,7</b>	<b>130 011,6</b>
<b>Modalité d'exécution</b>									
PNUCID	10 656,8	57 303,1	67 959,9	7 351,6	38 011,4	45 363,0	4 641,6	61 217,1	65 858,7
Agent d'exécution	5 700,8	33 759,8	39 460,6	7 223,0	30 799,7	38 022,7	1 200,0	19 904,5	21 104,5
Exécution nationale	2 461,0	38 416,5	40 877,5	2 787,0	31 183,4	33 970,3	1 123,3	41 925,1	43 048,4
<b>Total</b>	<b>18 818,6</b>	<b>129 479,4</b>	<b>148 298,0</b>	<b>17 361,6</b>	<b>99 994,5</b>	<b>117 356,1</b>	<b>6 964,9</b>	<b>123 046,7</b>	<b>130 011,6</b>
<b>Localisation</b>									
Siège	2 595,1	18 397,2	20 992,3	6 496,6	14 266,2	20 762,8	2 861,7	8 041,3	10 903,0
Échelon national	16 223,5	111 082,2	127 305,7	10 865,0	85 728,3	96 593,3	4 103,2	115 005,5	119 108,6
<b>Total</b>	<b>18 818,6</b>	<b>129 479,4</b>	<b>148 298,0</b>	<b>17 361,6</b>	<b>99 994,5</b>	<b>117 356,1</b>	<b>6 964,9</b>	<b>123 046,7</b>	<b>130 011,6</b>

171. Le mandat du PNUCID, qui tient compte des besoins de la communauté internationale et des atouts que présente le Programme, confère à ce dernier un certain nombre de responsabilités étroitement liées. Il a en effet été chargé de centraliser et de coordonner les actions et activités de contrôle des drogues tant sur le plan international qu'au sein du système des Nations Unies. Il doit également élaborer, appliquer et promouvoir des normes internationales en matière de contrôle des drogues; rassembler des informations, mener des analyses sur l'abus et le trafic de drogues, ainsi que sur les mesures correctives efficaces et diffuser les conclusions des analyses effectuées; fournir des conseils techniques et une assistance aux États Membres. Le PNUCID est une unité relativement petite au sein du système des Nations Unies, reliée à un réseau de bureaux extérieurs. Il travaille en étroite collaboration avec un certain nombre d'organismes internationaux<sup>3</sup> et s'efforce de coordonner les actions menées en vue de réduire l'abus et le trafic illicite de drogues et d'en assurer la complémentarité. Le cas échéant, le PNUCID favorise la prise en compte des besoins en matière de contrôle des drogues dans les programmes de développement économique et social de ces organismes et d'autres organismes. Il s'attache en outre de plus en plus à promouvoir la collaboration avec les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble de la société civile.

172. L'expérience a montré qu'il n'était pas seulement de bon aloi de veiller à ce que les initiatives en matière de contrôle des drogues soient en tout point conformes aux objectifs complémentaires que fixe l'Organisation des Nations Unies, mais que cela était aussi essentiel au succès de ces initiatives. En conséquence, en poursuivant ses objectifs en matière de contrôle des drogues, le PNUCID veillera par exemple à prendre en compte les besoins propres à chaque sexe lors de l'évaluation des besoins des programmes, à ventiler les données rassemblées par sexe et à tenir compte de l'impact de toutes ses activités sur les relations entre hommes et femmes. De même, en promouvant les activités de substitution dans le cadre du contrôle des drogues, il contribuera à lutter contre la pauvreté. Enfin, toutes les initiatives du PNUCID résulteront d'un dialogue avec les gouvernements concernés et viseront à favoriser la bonne gouvernance et à renforcer la protection des droits fondamentaux.

173. Les priorités du PNUCID qui sont décrites dans les sections ci-après définissent l'orientation stratégique du Programme pour la période 2002-2005. Elles s'articulent autour de ses quatre secteurs thématiques. Chaque section expose les priorités opérationnelles et la stratégie employée. On trouvera des précisions sur les activités en cours et les projets à venir aux niveaux international, régional et national dans les différents programmes directeurs axés sur les résultats évoqués à la section XVIII de l'additif au présent document.

#### **A. Orientations, législation et sensibilisation**

174. Le PNUCID seconde les organes directeurs dans leur action, en particulier la Commission et l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Il fournit également un appui effectif à l'Organe et aide ce dernier et les gouvernements à mettre en place et renforcer des mécanismes nationaux et internationaux pour contrôler l'offre licite de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs et à en assurer le fonctionnement. Ces activités sont essentiellement financées par le budget ordinaire. On trouvera au tableau 23 le projet de budget pour 2002-2003 avec le budget révisé approprié pour 2000-2001 en regard.

175. Le PNUCID continuera d'aider la Commission à s'acquitter de son mandat pour ce qui est de surveiller et d'analyser l'abus de drogues dans le monde et d'identifier les mesures que doivent prendre les gouvernements et la communauté internationale. Il réalisera des analyses approfondies du problème que pose la drogue dans le monde afin de rassembler davantage de connaissances et, partant, de renforcer les capacités de la communauté internationale à analyser l'impact de ce problème, à en prévoir l'évolution et à élaborer des actions correctives susceptibles d'être proposées aux gouvernements.

176. Le PNUCID fournira aux gouvernements des conseils et une assistance juridiques pour leur permettre d'adopter, conformément aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues, des lois et règlements adéquats sur le contrôle de l'offre licite de drogues, en particulier pour renforcer le contrôle national des substances psychotropes et des précurseurs. De plus, le Programme leur prêtera une assistance technique pour les aider à mettre en place des administrations chargées du contrôle des drogues et à renforcer les administrations existantes en développant les capacités nationales et en formant des administrateurs et inspecteurs chargés du contrôle des drogues. Il dispensera aussi un appui aux autorités nationales de réglementation pharmaceutique pour les aider à renforcer les capacités techniques des laboratoires pharmaceutiques et chimiques afin d'améliorer le contrôle des précurseurs et des préparations pharmaceutiques contenant des drogues placées sous contrôle international.

177. Le PNUCID continuera d'aider les gouvernements à atteindre les buts et objectifs qu'ils se sont fixés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale en prenant des mesures relatives à l'entraide judiciaire et le blanchiment d'argent et à s'acquitter des obligations qu'ils ont contractées en adoptant la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Il continuera d'aider les États qui en font la demande à établir une législation complète pour établir le caractère d'infraction du trafic de drogues et du blanchiment d'argent, et pour leur permettre de coopérer sur le plan international, en particulier dans le cadre de l'entraide judiciaire et de l'extradition. Le Programme continuera également de former des juges, des procureurs, des responsables des services de détection et de répression et des enquêteurs financiers.

178. L'amélioration des capacités nationales à coordonner les activités et à élaborer et appliquer des politiques et stratégies complètes et équilibrées en matière de contrôle des drogues constitue un autre objectif important. Le PNUCID sensibilisera les gouvernements à la nécessité de planifier et de coordonner leurs actions dans ce domaine; d'adopter des stratégies et plans multisectoriels globaux au niveau national; de tenir compte des besoins en matière de contrôle des drogues dans les activités et plans de développement nationaux. Il leur fournira un appui technique, notamment en dispensant des formations, pour les aider à créer des institutions qui coordonnent et planifient le contrôle des drogues au niveau national et à développer les institutions existantes; à élaborer des stratégies et des plans de contrôle des drogues au niveau national; à identifier les partenaires internationaux qui pourront les aider à mettre ces stratégies et plans en œuvre.

179. Le PNUCID favorisera la coopération entre les sous-régions et entre les pays de certaines sous-régions. Il aidera les gouvernements à élaborer et à prendre des mesures pour répondre aux problèmes qu'ils ont en commun et les résoudre, ainsi qu'à évaluer l'efficacité de leurs initiatives. Le cas échéant, il invitera les

organisations sous-régionales et régionales à participer aux actions menées. Il encouragera les gouvernements de pays voisins qui connaissent des problèmes analogues en matière de contrôle des drogues – en particulier des problèmes de nature transnationale tel que le trafic illicite de drogues – à lancer des initiatives ensemble. Il aidera les gouvernements à élaborer des mémorandums d'accord en vue d'échanger des informations, d'adopter des plans d'action conjoints, de se prêter mutuellement assistance pour résoudre des problèmes communs en matière de contrôle des drogues et d'évaluer l'efficacité de leur action. Il leur prêtera également une assistance technique pour formuler et appliquer des plans d'action sous-régionaux en matière de contrôle des drogues. Il encouragera les organisations sous-régionales à s'associer aux initiatives intergouvernementales dans ce domaine.

180. L'un des objectifs centraux des activités du PNUCID est de renforcer la complémentarité et la cohérence des actions que la communauté internationale mène en matière de contrôle des drogues, notamment en améliorant la coordination afin d'assurer que les activités exécutées au sein du système des Nations Unies se complètent et ne font pas double emploi. Pour que cet objectif soit atteint, il est essentiel d'élargir le réseau des organismes et organisations avec lesquels collaborer, tant au sein du système des Nations Unies – notamment parmi les institutions financières internationales – qu'en établissant des contacts avec davantage d'organisations intergouvernementales et autres au niveau régional et mondial.

181. Conformément à la Note d'orientation du Comité administratif de coordination (CAC) relative aux activités du système des Nations Unies visant à lutter contre le problème de la drogue, une attention particulière sera prêtée à la prise en compte dans les programmes de travail des autres organismes et organisations du problème que pose le contrôle des drogues. Les bureaux extérieurs du PNUCID s'emploieront à coopérer et à coordonner leur action sur le terrain en tirant pleinement parti du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En outre, le PNUCID développera sa coopération avec les organisations intergouvernementales compétentes aux niveaux international et régional en dehors du système des Nations Unies. Les organisations non gouvernementales (ONG) se montrent particulièrement efficaces pour mettre en œuvre des activités visant à prévenir et réduire l'abus de drogues.

182. Le PNUCID s'efforcera de travailler davantage avec les ONG et les aidera à renforcer leurs capacités et à coopérer davantage entre elles.

183. Le PNUCID s'emploie à mieux faire prendre conscience aux décideurs, aux leaders d'opinion et à l'ensemble de la population du problème que posent l'abus de drogues et ses conséquences. Afin de les encourager à participer à la recherche de solutions, il s'efforce de sensibiliser les décideurs politiques à travers les médias, en lançant des campagnes d'information auprès de la population, en lançant des initiatives pour mobiliser la société civile et en organisant de grandes manifestations thématiques. Il diffusera aussi largement des informations et des analyses actualisées sur les questions relatives au contrôle des drogues à la fois auprès de publics spécialisés et du grand public dans ses publications techniques, sur Internet et par d'autres moyens. Le Programme s'adressera aussi directement au grand public, notamment en menant de grandes campagnes et en lançant des appels au secteur privé.

Tableau 23  
**Orientations, législation et sensibilisation: variations des coûts et du volume et source de financement par région, modalité d'exécution et localisation, 2000-2001 et 2002-2003**

(Milliers de dollars)

	<i>Budget approuvé révisé 2000-2001</i>			<i>Variations</i>				<i>Budget initial proposé 2002-2003</i>		
	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Total</i>	<i>Coûts</i>		<i>Volume</i>		<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Total</i>
				<i>Aug./ (dim.)</i>	<i>%</i>	<i>Aug./ (dim.)</i>	<i>%</i>			
<b>Région</b>										
Programmes mondiaux	1 815,2	7 182,9	8 998,1	77,4	0,9	(4 273,5)	(47)	1 811,7	2 990,3	4 802,0
Afrique	151,3	1 416,0	1 567,3	28,1	1,8	1 244,4	79	0,8	2 839,1	2 839,9
Europe centrale et orientale, Asie occidentale et centrale, Proche et Moyen-Orient	3 412,0	4 231,0	7 643,0	50,4	0,7	(5 551,6)	(73)	49,6	2 092,2	2 141,8
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	215,3	942,3	1 157,6	44,3	3,8	1 283,2	111	100,0	2 385,1	2 485,1
Amérique latine et Caraïbes	80,2	2 138,1	2 218,3	6,4	0,3	(1 484,0)	(67)	--	740,7	740,7
<b>Total</b>	<b>5 674,0</b>	<b>15 910,3</b>	<b>21 584,3</b>	<b>206,6</b>	<b>1,0</b>	<b>(8 781,5)</b>	<b>(41)</b>	<b>1 962,1</b>	<b>11 047,3</b>	<b>13 009,5</b>
<b>Modalité d'exécution</b>										
PNUCID	4 376,2	12 030,0	16 406,2	200,0	1,2	(4 013,0)	(24)	1 962,1	10 631,1	12 593,3
Agent d'exécution	905,4	3 360,8	4 266,2	5,8	0,1	(3 906,5)	(92)	--	365,5	365,5
Exécution nationale	392,4	519,5	911,9	0,8	0,1	( 862,0)	(95)	--	50,7	50,7
<b>Total</b>	<b>5 674,0</b>	<b>15 910,3</b>	<b>21 584,3</b>	<b>206,6</b>	<b>1,0</b>	<b>(8 781,5)</b>	<b>(41)</b>	<b>1 962,1</b>	<b>11 047,3</b>	<b>13 009,5</b>
<b>Localisation</b>										
Siège	921,9	2 585,1	3 507,0	76,3	2,2	1 218,7	35	1 811,7	2 990,3	4 802,0
Échelon national	4 752,1	13 325,2	18 077,3	130,4	0,7	(10 000,2)	(55)	150,4	8 057,1	8 207,5
<b>Total</b>	<b>5 674,0</b>	<b>15 910,3</b>	<b>21 584,3</b>	<b>206,6</b>	<b>1,0</b>	<b>(8 781,5)</b>	<b>(41)</b>	<b>1 962,1</b>	<b>11 047,3</b>	<b>13 009,5</b>

Tableau 24

**Prévention et réduction de l'abus de drogues: variations des coûts et du volume et source de financement par région, modalité d'exécution et localisation, 2000-2001 et 2002-2003**

(Milliers de dollars)

Poste	Budget approuvé révisé 2000-2001			Variations				Budget initial proposé 2002-2003		
	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Total	Coûts		Volume		Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Total
				Aug./(dim.)	%	Aug./(dim.)	%			
<b>Région</b>										
Programmes mondiaux	631,3	4 159,0	4 790,3	41,5	0,9	(2 257,8)	(47)	--	2 574,0	2 574,0
Afrique	276,4	2 482,7	2 759,1	64,6	2,3	3 698,0	134	17,3	6 504,4	6 521,7
Europe centrale et orientale, Asie occidentale et centrale, Proche et Moyen- Orient	64,5	4 064,1	4 128,6	126,8	3,1	1 138,2	28	50,0	5 343,6	5 393,6
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	901,5	3 154,5	4 056,0	95,8	2,4	1 222,0	30	377,0	4 996,9	5 373,9
Amérique latine et Caraïbes	544,4	22 943,5	23 487,9	184,5	0,8	(2 306,9)	(10)	500,0	20 865,5	21 365,5
<b>Total</b>	<b>2 418,1</b>	<b>36 803,8</b>	<b>39 221,9</b>	<b>513,3</b>	<b>1,3</b>	<b>1 493,5</b>	<b>4</b>	<b>944,3</b>	<b>40 284,4</b>	<b>41 228,7</b>
<b>Modalité d'exécution</b>										
PNUCID	1 413,5	10 680,1	12 093,6	245,2	2,0	7 353,9	61	444,3	19 248,4	19 692,7
Agent d'exécution	677,9	4 831,3	5 509,2	25,3	0,5	(3 504,0)	(64)	--	2 030,5	2 030,5
Exécution nationale	326,7	21 292,4	21 619,1	242,8	1,1	(2 356,4)	(11)	500,0	19 005,5	19 505,5
<b>Total</b>	<b>2 418,1</b>	<b>36 803,8</b>	<b>39 221,9</b>	<b>513,3</b>	<b>1,3</b>	<b>1 493,5</b>	<b>4</b>	<b>944,3</b>	<b>40 284,4</b>	<b>41 228,7</b>
<b>Localisation</b>										
Siège	392,9	5 979,9	6 372,8	35,3	0,6	(3 570,1)	(56)	--	2 838,0	2 838,0
Échelon national	2 025,2	30 823,9	32 849,1	477,9	1,5	5 063,6	15	944,3	37 446,4	38 390,7
<b>Total</b>	<b>2 418,1</b>	<b>36 803,8</b>	<b>39 221,9</b>	<b>513,3</b>	<b>1,3</b>	<b>1 493,5</b>	<b>4</b>	<b>944,3</b>	<b>40 284,4</b>	<b>41 228,7</b>

## **B. Prévention et réduction de l'abus de drogues**

184. La communauté internationale privilégie actuellement la réduction de la demande illicite de drogues dans le cadre d'une approche globale et équilibrée du contrôle des drogues. Elle accorde une large place aux mesures qui visent à prévenir les premiers abus et la dépendance initiale et à stopper la propagation de l'infection à VIH associée à l'abus de drogues. Le PNUCID s'attache essentiellement à élaborer des stratégies et à chercher les moyens de réduire la demande illicite.

185. La Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, que l'Assemblée générale a adoptée à sa vingtième session extraordinaire (résolution S-20/3, annexe, du 10 juin 1998) souligne que les stratégies et programmes de réduction de la demande doivent être fondés sur des évaluations complètes, systématiques et périodiques de la nature et de l'ampleur de l'usage de drogues et des problèmes liés à la drogue, s'appuyant sur les résultats des études sur la question qui tiennent compte des facteurs géographiques et utilisent des définitions, des indicateurs et procédures analogues pour évaluer la situation concernant les drogues. Les stratégies et programmes de réduction de la demande doivent aussi être fondés sur les acquis de la recherche ainsi que sur les enseignements tirés des programmes passés.

186. Afin de fournir aux États Membres des conseils et une assistance techniques appropriés en temps voulu pour les aider à atteindre les objectifs de réduction de la demande fixés pour 2003 et 2008, le PNUCID concentrera son action sur les trois grands domaines prioritaires indiqués ci-dessous. On trouvera au tableau 24 le projet de budget pour 2002-2003 avec le budget révisé approuvé pour 200-2001 en regard.

187. Il s'efforcera tout d'abord de mettre en place et de développer un système fiable et viable qui permette aux États Membres d'évaluer la nature et l'ampleur de l'abus de drogues sur le plan national. Il appuiera notamment l'élaboration et l'adoption au niveau international d'indicateurs et mesures harmonisés de l'abus de drogues et favorisera l'identification et le suivi des nouvelles tendances de l'usage des drogues illicites, de façon à ce que soit constituée une base de données fiables sur l'abus de drogues aux niveaux national, régional et international.

188. Le deuxième domaine prioritaire concerne l'élaboration d'une base de connaissances fondée sur des données d'expérience concrètes qui soit reconnue sur le plan international et qui rassemble des informations sur les approches concluantes et prometteuses concernant: la prévention de l'abus de drogues; le traitement et la réinsertion des toxicomanes; la prévention du VIH/sida chez les toxicomanes, à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement; la diffusion d'information dans les États Membres sur la meilleure façon de s'atteler au problème de l'abus de drogues aux niveaux national, régional et international.

189. Enfin, le PNUCID fournira un appui aux gouvernements en leur dispensant des conseils techniques et juridiques, en organisant des réunions d'experts et des programmes de coopération technique pour répondre aux besoins aux niveaux national, sous-régional, régional et international. Il leur fournira en priorité des conseils et une assistance techniques pour lancer des programmes qui portent à la fois sur la prévention, le traitement et la réinsertion, en particulier dans le cadre d'activités pilotes et expérimentales. Il participera à la mise en œuvre de ces programmes en collaboration avec d'autres organismes dans le cadre de programmes

plus ambitieux de développement social portant notamment sur la santé et l'éducation. Ces programmes montreront de façon concrète ce qui peut être fait dans des situations précises et permettront que les principes qui guident leur mise en œuvre soient ensuite appliqués ailleurs.

190. Au titre des initiatives menées dans les domaines prioritaires, des réseaux de conseillers et experts en matière de réduction de la demande seront mis en place, développés et exploités dans toutes les régions du monde. Ces réseaux permettront de recueillir des connaissances spécialisées auprès d'un vaste éventail d'organisations gouvernementales, d'organisations non gouvernementales et d'autres organisations de la société civile et rassembleront des spécialistes du milieu universitaire, des chercheurs, des planificateurs, des jeunes et des professionnels de terrain. Les besoins des femmes seront pris en compte lors de la promotion, de la formulation et de la mise en œuvre de ces initiatives qui reposeront sur une approche participative.

191. Une attention particulière sera portée à la promotion et à l'appui des travaux de recherche consacrés à l'application des techniques de réduction de la demande et à l'évaluation de leurs résultats. Les connaissances rassemblées seront transmises aux bénéficiaires par le biais de programmes de coopération technique qui privilégieront, dans toute la mesure du possible, la participation communautaire et les partenariats avec d'autres institutions, notamment avec d'autres organismes des Nations Unies tels le FNUAP, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'OIT, l'OMS, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, l'UNESCO et l'UNICEF. À cette fin, le PNUCID engagera un dialogue actif avec ces organismes pour qu'ils lui fournissent leur appui et participent à son programme de travail; il encouragera aussi l'intégration d'actions visant à réduire la demande dans les programmes en cours de ces organismes. En particulier, il sélectionnera et appuiera des actions spécifiques visant à faire face aux problèmes liés à la drogue, et à poursuivre d'autres objectifs intersectoriels prioritaires du développement social et économique, tels que la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des conditions de travail et d'emploi, l'accueil des réfugiés, etc. Il encouragera la société civile à se mobiliser pour participer aux activités qui visent à réduire la demande.

### **C. Élimination des cultures illicites**

192. Afin de fournir aux États Membres des conseils et un appui techniques approprié en temps voulu et de les aider ainsi le plus efficacement possible à atteindre les objectifs fixés pour 2003 et 2008, le PNUCID concentrera son action sur les domaines prioritaires décrits ci-après. On trouvera au tableau 25 le projet de budget pour 2002-2003 avec le budget révisé approuvé pour 2000-2001 en regard.

193. Le PNUCID veillera à ce que les gouvernements disposent de données, d'informations et d'analyses utiles et fiables sur la nature, les cycles et les tendances des cultures illicites pour leur permettre de formuler des politiques, stratégies et actions correctives efficaces. Il continuera de mettre en œuvre son programme de base pour surveiller les cultures illicites et leur rendement afin de réunir des données fiables et comparables au niveau international. Il continuera de fournir du matériel, de dispenser des formations, d'assurer un encadrement et d'élaborer des applications pour compiler et analyser des données afin de développer les mécanismes nationaux

de surveillance des cultures illicites utilisant des images par satellite, des enquêtes de terrain et la reconnaissance aérienne. Dans le cadre du programme d'appui international, le PNUCID harmonisera les méthodes employées dans les programmes nationaux de façon à ce que les données recueillies puissent être comparées au niveau international. Ces données et leur analyse aideront la Commission à assurer le suivi de la réalisation des objectifs que l'Assemblée générale a fixés à sa vingtième session extraordinaire. Afin de faciliter l'accès aux techniques d'enquête modernes, en particulier par satellite, le PNUCID a instauré un partenariat avec l'Agence spatiale européenne. Dans le cadre de son programme d'appui scientifique, il fournira également des méthodes pour évaluer le rendement des cultures illicites de façon objective.

194. Le PNUCID cherchera aussi à mettre davantage d'informations à la disposition des gouvernements, des organisations internationales et des experts sur les stratégies, approches, projets et programmes efficaces pour éliminer les cultures illicites. Dans le Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution que l'Assemblée générale a adopté à sa vingtième session extraordinaire (résolution S-20/4 E du 10 juin 1998), les États Membres ont confirmé qu'un mode de développement axé sur les cultures de substitution devait être une composante essentielle de la stratégie mise en œuvre par le PNUCID pour aider la communauté internationale à éliminer les cultures illicites. Le PNUCID a un rôle primordial à jouer pour encourager la communauté internationale à appuyer les efforts nationaux dans ce domaine en se fondant sur le principe de la responsabilité partagée. Conformément au Plan d'action, il fournira des conseils et une assistance techniques pour améliorer et renforcer les mécanismes existants et pour mettre en œuvre de nouveaux programmes novateurs développant les activités de substitution aux niveaux national et régional. Le PNUCID étant appelé à jouer un important rôle moteur au niveau des programmes, ses activités porteront aussi sur l'identification, l'analyse et la mise en valeur des meilleures pratiques. Les programmes axés sur les activités de substitution contribuent à la collecte de données sur le terrain qui peuvent être utilisées par le programme de surveillance des cultures. Des connaissances spécialisées seront rassemblées auprès d'un large éventail d'organisations gouvernementales, d'organisations non gouvernementales et d'autres organisations de la société civile, notamment auprès de spécialistes du milieu universitaire, de chercheurs, de planificateurs et de professionnels de terrain. Les besoins des femmes seront pris en compte lors de la promotion, de la formulation et de la mise en œuvre de ces initiatives qui reposeront sur une approche participative. En outre, le PNUCID engagera un dialogue actif avec d'autres organismes des Nations Unies tels la FAO, le HCR, l'OIT, l'OMS, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'UNICEF pour qu'ils lui fournissent leur appui et participent à son programme de travail. Le cas échéant, il encouragera aussi l'intégration d'activités de substitution dans les programmes en cours de ces organismes et d'autres organismes.

195. Le PNUCID favorisera la prise en compte des besoins en matière de contrôle des drogues dans les cycles nationaux de planification du développement afin que les politiques et programmes macroéconomiques et de promotion du développement social et humain tiennent compte des efforts déployés pour réduire les cultures illicites, y contribuent et en améliorent l'efficacité. De même, c'est en intégrant les

Tableau 25

**Élimination des cultures illicites: variations des coûts et du volume et source de financement par région, modalité d'exécution et localisation, 2000-2001 et 2002-2003**

(Milliers de dollars)

Poste	Budget approuvé révisé 2000-2001			Variations				Budget initial proposé 2002-2003		
	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Total	Coûts		Volume		Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Total
				Aug./(dim.)	%	Aug./(dim.)	%			
Région										
Programmes mondiaux	507,7	864,0	1 371,7	6,8	0,5	( 958,5)	(70)	50,0	370,0	420,0
Afrique	--	--	--	--		--		--	--	--
Europe centrale et orientale, Asie occidentale et centrale, Proche et Moyen-Orient	418,7	5 021,5	5 440,2	21,2	0,4	(4 561,4)	(84)	--	900,0	900,0
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	10,3	10 771,3	10 781,6	259,8	2,4	3 531,2	33	--	14 572,6	14 572,6
Amérique latine et Caraïbes	2 386,2	17 843,5	20 229,7	142,8	0,7	(3 833,9)	(19)	1 000,0	15 538,6	16 538,6
<b>Total</b>	<b>3 322,9</b>	<b>34 500,3</b>	<b>37 823,2</b>	<b>430,6</b>	<b>1,1</b>	<b>(5 822,5)</b>	<b>(15)</b>	<b>1 050,0</b>	<b>31 381,2</b>	<b>32 431,2</b>
Modalité d'exécution										
PNUCID	906,9	13 375,7	14 282,6	196,9	1,4	348,3	2	50,0	14 777,8	14 827,8
Agent d'exécution	2 294,3	15 431,4	17 725,7	173,5	1,0	(4 833,2)	(27)	1 000,0	12 065,9	13 065,9
Exécution nationale	121,7	5 693,2	5 814,9	60,2	1,0	(1 337,6)	(23)	--	4 537,5	4 537,5
<b>Total</b>	<b>3 322,9</b>	<b>34 500,3</b>	<b>37 823,2</b>	<b>430,6</b>	<b>1,1</b>	<b>(5 822,5)</b>	<b>(15)</b>	<b>1 050,0</b>	<b>31 381,2</b>	<b>32 431,2</b>
Localisation										
Siège	539,9	5 605,7	6 145,6	5,6	0,1	(5 731,2)	(93)	50,0	370,0	420,0
Échelon national	2 783,0	28 894,6	31 677,6	425,0	1,3	(91,3)	(0)	1 000,0	31 011,2	32 011,2
<b>Total</b>	<b>3 322,9</b>	<b>34 500,3</b>	<b>37 823,2</b>	<b>430,6</b>	<b>1,1</b>	<b>(5 822,5)</b>	<b>(15)</b>	<b>1 050,0</b>	<b>31 381,2</b>	<b>32 431,2</b>

politiques de réduction des cultures illicites dans les grandes politiques nationales de planification économique que les gouvernements qui bénéficient de l'assistance du PNUCID pourront promouvoir la coparticipation des institutions financières internationales, des banques régionales, des programmes de coopération multilatérale et bilatérale, des organismes des Nations Unies et d'autres organismes compétents au financement de la coopération technique. On renforcera ainsi la coopération internationale dans le domaine des activités de substitution, ce qui est l'un des principaux objectifs énoncés dans le Plan d'action que l'Assemblée générale a adopté.

196. Enfin, le PNUCID continuera d'aider les États Membres à élaborer des plans nationaux de développement d'activités de substitution et de réduction des cultures illicites et à examiner les plans existants pour en améliorer l'efficacité. Dans ce contexte, et fort de la vaste expérience qu'il a acquise sur le terrain, le PNUCID continuera de promouvoir l'élaboration de modèles participatifs efficaces pour associer les cultivateurs à la planification et à la gestion d'activités de substitution. Il convient en outre de noter que le PNUCID continuera aussi activement sur le terrain de coordonner la planification des politiques et programmes entre les gouvernements bénéficiaires et les donateurs, selon les besoins, et de promouvoir les synergies et les interactions entre le développement d'activités de substitution et d'autres programmes de contrôle des drogues dans les domaines de la détection et de la répression, du contrôle des précurseurs et de la prévention de l'abus de drogues.

#### **D. Répression du trafic de drogues**

197. On ne peut limiter l'offre illicite de drogues et de précurseurs si des mesures efficaces ne sont pas prises aux niveaux national et international pour faire face au trafic illicite de drogues. On trouvera au tableau 26 le projet de budget pour 2002-2003 avec le budget révisé approuvé pour 2000-2001 en regard. Au niveau national, des techniques de détection, d'identification et d'investigation sont employées et on cherche à toucher les organisations criminelles et les individus impliqués dans le trafic de drogues et le blanchiment d'argent. Ces approches doivent s'inscrire dans un cadre juridique et structurel adéquat résultant de l'adoption et de l'application d'une législation nationale. Dans ce contexte, il est important de renforcer les capacités techniques des laboratoires d'analyse des drogues qui participent à la détection et appuient les institutions judiciaires.

198. Les difficultés auxquelles se heurte le contrôle du trafic illicite de drogues tiennent essentiellement au manque d'informations et à la médiocrité des informations disponibles. Les gouvernements doivent pouvoir accéder à un vaste éventail d'informations et de savoirs précis et fiables sur le trafic illicite pour pouvoir élaborer des politiques et stratégies adéquates de contrôle des drogues, devenir parties aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues et les appliquer pleinement.

199. Le PNUCID s'efforcera d'accroître l'efficacité de l'action menée au niveau international pour lutter contre le trafic illicite de drogues. À cette fin, il surveillera l'ampleur, la nature, les modalités et les tendances du trafic illicite de drogues, des mouvements illicites de précurseurs, de la fabrication illicite de drogues et du

Tableau 26

**Répression du trafic de drogues: variations des coûts et du volume et source de financement par région, modalité d'exécution et localisation, 2000-2001 et 2002-2003**

(Milliers de dollars)

Poste	Budget approuvé révisé 2000-2001			Variations				Budget initial proposé 2002-2003		
	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Total	Coûts		Volume		Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Total
				Aug./ (dim.)	%	Aug./ (dim.)	%			
<b>Région</b>										
Programmes mondiaux	3 280,0	3 073,5	6 353,5	41,8	0,7	(3 802,3)	(60)	750,0	1 843,0	2 593,0
Afrique	160,0	2 227,7	2 387,7	52,8	2,2	2 886,1	121	557,9	4 768,7	5 326,6
Europe centrale et orientale, Asie occidentale et centrale, Proche et Moyen-Orient	3 053,1	14 926,2	17 979,3	321,5	1,8	(4 623,9)	(26)	806,6	12 870,3	13 676,9
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	108,9	5 446,2	5 555,1	64,1	1,2	(2 024,4)	(36)	377,3	3 217,5	3 594,8
Amérique latine et Caraïbes	801,6	16 591,4	17 393,0	156,8	0,9	601,1	3	516,7	17 634,2	18 150,9
<b>Total</b>	<b>7 403,6</b>	<b>42 265,0</b>	<b>49 668,6</b>	<b>637,0</b>	<b>1,3</b>	<b>(6 963,3)</b>	<b>(14)</b>	<b>3 008,5</b>	<b>40 333,8</b>	<b>43 342,3</b>
<b>Modalité d'exécution</b>										
PNUCID	3 960,2	21 217,3	25 177,5	275,5	1,1	(6 708,0)	(27)	2 185,2	16 559,8	18 745,0
Agent d'exécution	1 823,2	10 136,3	11 959,5	82,9	0,7	(6 399,8)	(54)	200,0	5 442,6	5 642,6
Exécution nationale	1 620,2	10 911,4	12 531,6	278,6	2,2	6 144,5	49	623,3	18 331,4	18 954,7
<b>Total</b>	<b>7 403,6</b>	<b>42 265,0</b>	<b>49 668,6</b>	<b>637,0</b>	<b>1,3</b>	<b>(6 963,3)</b>	<b>(14)</b>	<b>3 008,5</b>	<b>40 333,8</b>	<b>43 342,3</b>
<b>Localisation</b>										
Siège	740,4	4 226,5	4 966,9	41,8	0,8	(2 165,7)	(44)	1 000,0	1 843,0	2 843,0
Échelon national	6 663,2	38 038,5	44 701,7	595,2	1,3	(4 797,6)	(11)	2 008,5	38 490,8	40 499,3
<b>Total</b>	<b>7 403,6</b>	<b>42 265,0</b>	<b>49 668,6</b>	<b>637,0</b>	<b>1,3</b>	<b>(6 963,3)</b>	<b>(14)</b>	<b>3 008,5</b>	<b>40 333,8</b>	<b>43 342,3</b>

blanchiment de produits illicites, et veillera à ce que les gouvernements disposent de données, informations et analyses utiles et fiables pour pouvoir formuler des politiques, stratégies et mesures correctives efficaces. Le PNUCID s'efforcera de renforcer les méthodes et mécanismes nationaux et régionaux de collecte d'informations, d'améliorer les bases de données nationales et internationales sur le trafic illicite de drogues et de précurseurs, d'assurer leur compatibilité et d'améliorer la comparabilité, les échanges et l'analyse des données. Il se procurera des informations plus diversifiées et de meilleure qualité en collaborant avec de grandes organisations telles que l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et des organismes régionaux, et en centralisant les informations disponibles sur le trafic illicite de stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs, ainsi que sur le blanchiment d'argent.

200. Le succès de l'action de la communauté internationale contre le trafic illicite dépend de la capacité des gouvernements à formuler des mesures correctives efficaces aux niveaux national, régional et international, notamment pour donner effet aux dispositions de la Convention de 1988. Il est donc essentiel que l'efficacité avec laquelle ces mesures sont appliquées soit évaluée de façon continue. Enfin, il convient de tirer parti des connaissances réunies en matière de trafic de drogues dans le cadre de programmes opérationnels coordonnés. Il est aussi nécessaire d'améliorer la coordination, dans certaines sous-régions, de l'assistance technique bilatérale et multilatérale fournie en matière de contrôle des drogues.

201. Le PNUCID rassemblera des informations de meilleure qualité sur les mesures correctives, les stratégies et politiques existant dans le domaine de la détection et de la répression, du développement du droit et de la coopération juridique, du blanchiment d'argent et des services de police technique et scientifique. Il effectuera des travaux de recherche, des analyses et évaluations afin de permettre aux gouvernements et aux autres organismes de mieux savoir quelles mesures correctives pourraient donner les meilleurs résultats en fonction des conditions prévalant sur le terrain. Enfin, il cherchera à améliorer l'impact des actions de répression du trafic illicite de drogues en encourageant l'adoption des méthodes qui se sont avérées efficaces. Il fournira une assistance technique pour améliorer les capacités des gouvernements à mener une action durable et efficace contre le trafic illicite, notamment à élaborer de nouvelles mesures correctives. Il privilégiera en particulier la formation et l'amélioration de la qualité des services nationaux de police technique et scientifique en élaborant des normes et directives reconnues au niveau international. Il favorisera en outre la coordination de l'assistance bilatérale et multilatérale dans certaines régions, ainsi que la coopération sous-régionale des actions visant à réprimer le trafic illicite.

202. Le PNUCID fournira notamment une assistance technique spécialisée aux organismes de détection et de répression afin d'intensifier la lutte contre la production et le trafic de drogues illicites. Ses programmes d'assistance portent entre autres sur la fourniture de matériel destiné à être employé par les services de contrôle des drogues, la mise au point de systèmes d'information, la coopération transfrontière et régionale et la formation de personnel de détection et de répression. Les formations dispensées vont de l'apprentissage de connaissances élémentaires sur les drogues à la maîtrise de techniques opérationnelles de pointe, à la surveillance et à l'adoption de méthodes novatrices de traitement du problème posé par la drogue, ainsi qu'à l'utilisation d'outils informatiques aux fins de la détection

et de la répression. Les initiatives liées à ces domaines prioritaires seront prises en étroite collaboration avec un large éventail d'organismes de détection et de répression et d'institutions du secteur scientifique. Dans le domaine de la détection et de la répression, le PNUCID travaillera avec les gouvernements, Interpol et l'Organisation mondiale des douanes ainsi que des organisations régionales. Il pourra ainsi tirer parti du vaste arsenal de connaissances spécialisées disponibles pour faciliter l'application des mesures de contrôle des drogues. En outre, le PNUCID rassemblera des informations sur les activités de coopération technique des organisations bilatérales et régionales en matière de détection et de répression et les mettra à la disposition des États Membres pour assurer que leurs actions se complètent et ne font pas double emploi.

203. Les liens entre le trafic de drogues et d'autres aspects de la criminalité transnationale organisée étant de plus en plus nombreux, le PNUCID s'emploiera à créer des synergies étroites avec le Centre de prévention de la criminalité internationale. La promotion de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (résolution 55/25, annexe I, en date du 15 novembre 2000) fournira également aux États un outil complémentaire pour lutter contre le trafic de drogues.

## **E. Conclusion**

204. Le PNUCID entend s'employer à mener pleinement à bien les activités prioritaires dans la limite des ressources existantes. Cependant, les activités de contrôle des drogues ne peuvent être exécutées sans un financement adéquat, et la capacité du PNUCID à avoir un impact sur l'abus et le trafic de drogues dans le monde est étroitement liée au niveau des contributions versées au Fonds, qui finance près de 90 % de ses activités. Le succès de tout plan prioritaire repose donc largement sur l'appui des gouvernements – tant politique que financier.

205. Les priorités serviront de point de départ à l'élaboration des programmes et plans de travail du PNUCID. La direction du PNUCID les soumettra à un suivi et à un examen continus pour identifier les éléments qui fonctionnent bien, ceux qui doivent être améliorés et, bien sûr, ceux qu'il lui faut entièrement revoir en collaboration avec les gouvernements et ses autres partenaires. Il est entendu que ces priorités seront actualisées tous les deux ans, compte tenu des enseignements tirés de l'expérience ainsi que des tendances de l'abus et du trafic illicite de drogues.

## **XV. Mobilisation des ressources et nouvelles possibilités de financement**

206. Comme il ressort du plan ressources (tableau 2) et de l'état financier récapitulatif (tableau 3), les niveaux proposés pour le budget et les dépenses au titre de l'exercice 2000-2003 ont été réduits pour rester dans les limites des prévisions de financement, lesquelles devraient diminuer de 9,4 % durant ledit exercice. De ce fait, le budget-programme pour l'exercice 2002-2003 est en retrait par rapport à l'exercice 2000-2001, une hausse modique des recettes étant plus que compensée par une diminution importante du solde des fonds dont la réduction est attribuable à une meilleure exécution des programmes au cours des dernières années.

207. Lors de la détermination du montant du budget-programme proposé pour l'exercice 2002-2003, le PNUCID a procédé à une analyse approfondie des possibilités de financement pour tous ses programmes et éléments de programme (projets) en cours et dans la filière. Les projets dont on pensait qu'ils avaient peu de chance d'être financés ou qui n'étaient pas jugés hautement prioritaires, ont été exclus de la proposition de budget-programme. Dans d'autres cas, des projets affichant un rang élevé de priorité mais pour lesquels on ne pouvait raisonnablement prévoir de financement compte tenu des données préliminaires disponibles ou des indications des donateurs, n'ont pas non plus été inclus dans le budget-programme proposé. Toutefois, si des crédits étaient dégagés pour cette dernière catégorie de projets, le budget-programme serait alors révisé en cours d'exécution. Comme cela a été démontré au cours de l'exercice biennal 2000-2001, il serait possible, dans le cadre de l'infrastructure existante, d'exécuter un budget-programme d'un montant plus élevé s'établissant à 150 millions de dollars environ durant l'exercice 2002-2003.

208. Le budget-programme proposé d'un montant de 130 millions de dollars qui est exposé dans le présent document a été établi compte tenu des priorités du contrôle de drogues que les États Membres ont indiqué par l'intermédiaire de la Commission et à l'occasion de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il a bien entendu fallu tenir compte également du montant des ressources que le PNUCID pouvait espérer obtenir, et qui doivent presque toutes provenir de contributions volontaires à des fins spéciales. Il a donc fallu analyser minutieusement chacun des programmes et établir les priorités en fonction des perspectives de financement. L'analyse montre que le financement de 37 % environ du budget-programme proposé d'un montant de 130 millions de dollars pour l'exercice 2002-2003, est déjà assuré par les contributions annoncées et les recettes. Le solde de 63 %, soit 82 millions de dollars, pourra être financé par de nouvelles recettes durant l'exercice 2002-2003. Comme il ressort du plan ressources, des fonds suffisants devraient être apportés par de nouvelles recettes durant l'exercice 2002-2003 pour couvrir le solde à financer. Soixante-quinze millions de dollars environ, soit 91 % du budget-programme restant à financer (82 millions de dollars), devraient être assurés par un financement à des fins spéciales, comme on peut le déduire des tendances suivies par les donateurs qui versent des contributions à des fins spéciales. Le solde de 9 % seulement, soit 7 millions de dollars, correspond à la partie du budget-programme proposé qui devrait être financée dans les limites des ressources prévues à des fins générales.

209. Les annonces de contributions volontaires s'établissaient à 52,8 millions de dollars en 2000 et devraient s'inscrire à 51 millions de dollars environ en 2001. On s'attend que des contributions atteignant au moins ces niveaux continueront d'être annoncées au cours du prochain exercice biennal et qu'une augmentation progressive des ressources sera possible grâce à un nouvel élargissement de la base des donateurs et au versement de contributions provenant d'avoirs saisis ou confisqués. En outre, des accords de participation aux coûts sont déjà en préparation pour maintenir une croissance régulière des contributions durant l'exercice 2002-2003.

210. Il faut préciser à cet égard que les annonces de contributions sont souvent faites pour des programmes pluriannuels et qu'elles apparaissent donc généralement au budget de l'année au cours de laquelle les dépenses ont lieu plutôt qu'à celles de

l'année au cours de laquelle les annonces sont faites. Les recettes effectives d'une année donnée tiennent donc compte de certaines des contributions annoncées au cours de l'année en question, mais aussi d'autres contributions qui ont été annoncées les années précédentes. L'ensemble des contributions annoncées au cours d'une année n'apparaît pas directement dans le budget annuel de l'année correspondante. Le volume des nouvelles annonces de contributions donne toutefois une indication utile quant à l'évolution générale des ressources mobilisées pour le Fonds.

211. Il convient de noter que 75 % environ du montant total représentent des contributions réservées à des fins spéciales et souvent assorties de conditions supplémentaires quant à leur utilisation, ce qui rend ces ressources extrêmement difficiles à prévoir et à gérer. Cela empêche en outre le PNUCID de réagir rapidement et de façon novatrice aux changements de situation. Qui plus est, ces contributions à des fins spéciales, comme les conditions auxquelles elles sont soumises, sont souvent confirmées tardivement et ne représentent parfois qu'une part très faible du budget total pour le projet correspondant. Il en résulte des retards dans la mise en œuvre, une accumulation des intérêts au titre des fonds versés par les donateurs et non dépensés et parfois des difficultés pour le PNUCID dans les pays destinataires.

212. Les États Membres sont donc instamment priés d'envisager de destiner une part plus importante de leurs contributions à des fins générales. Dans son rapport AE 2001/14/1, le BSCI a recommandé que le PNUCID, en consultation avec les États Membres et les donateurs, étudie la possibilité d'établir un pourcentage fixe de contributions à des fins générales, afin de mieux assurer le financement du budget d'appui et du budget-programme de base. Si cela n'est pas entièrement possible, le PNUCID demandera aux donateurs de bien vouloir consacrer leurs contributions à des ensembles ou à des programmes de plus grande envergure, et d'éviter de les réserver à des éléments précis de programme. Enfin, les donateurs ont déjà été sensibilisés à la nécessité d'effectuer leurs annonces de contributions et leurs versements non pas au deuxième mais au premier semestre de chaque année afin que l'on puisse disposer de liquidités suffisantes, en particulier au titre du fonds à des fins générales. La Commission avait demandé à l'administration d'abaisser le niveau de ce fonds qui était jusque-là élevé.

213. La stratégie suivie ces dernières années, visant à augmenter le nombre de pays qui verseraient au moins 300 000 dollars au fonds à des fins générales, a donné quelques bons résultats. Cette stratégie a contribué à élargir la base des donateurs, un plus grand nombre de pays s'étant engagés à fournir lesdites ressources ou à parvenir progressivement à ce niveau de ressources.

214. Par ailleurs, le Groupe de la mobilisation des ressources, agissant en étroite consultation avec le siège et les bureaux extérieurs, met actuellement au point une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources visant, notamment, des fondations, le secteur privé moyennant la création de partenariats, et divers fonds. L'accent sera mis également sur les avoirs confisqués et les bureaux extérieurs joueront un rôle actif dans la promotion des activités de mobilisation des ressources sur le plan local. Ce nouveau projet de stratégie sera soumis à la Commission pour examen. L'application de la résolution 44/16 de la Commission, dans laquelle celle-ci prie notamment le Directeur exécutif de convoquer à intervalles périodiques des réunions informelles entre les pays bailleurs de fonds et les pays bénéficiaires contribue

également à renforcer la prise en charge du programme par tous les membres de la Commission.

215. Le PNUCID a beaucoup mieux réussi à mobiliser des ressources au titre de la participation aux coûts auprès de quatre pays d'Amérique latine et de quelques pays africains. Les accords relatifs à cette modalité de financement sont généralement conclus en parallèle avec un prêt que le gouvernement concerné contracte auprès d'une institution multilatérale. Une partie des fonds ainsi empruntés est ensuite versée au PNUCID pour des projets spécifiques qu'il mène dans le pays. Ce type d'arrangement illustre le rôle plus important que jouent désormais les institutions de prêt internationales dans le domaine du contrôle des drogues. Tant la Banque mondiale que la Banque interaméricaine de développement ont accordé des prêts à des pays d'Amérique latine afin de financer des activités de contrôle des drogues. La Banque asiatique de développement a consenti un prêt à la République démocratique populaire lao pour le développement des anciennes zones de culture du pavot et le PNUCID finance au titre des activités de substitution une partie de ce projet, qui a été conçu en collaboration étroite avec les autorités lao. La Jamahiriya arabe libyenne assume la totalité du coût d'un projet multisectoriel du PNUCID d'aide au contrôle des drogues exécuté sur son territoire. La coopération interorganisations entre le PNUCID et l'ONUSIDA se développe comme en témoigne la signature d'accord de financement dans les domaines du VIH/sida et du contrôle des drogues.

216. Les initiatives telles que celles qui sont décrites ci-dessus mettent en avant le rôle central que joue le PNUCID pour mobiliser des fonds à partir de diverses sources, que ces fonds lui soient finalement crédités ou non. Cela est particulièrement important lorsque les projets axés sur les activités de substitution qu'il parraine parviennent à leur terme et qu'il faut encore trouver un financement pour le développement socioéconomique une fois les cultures illicites éliminées. L'exemple du district de Dir au Pakistan est à cet égard significatif. Le PNUCID est en effet parvenu à financer ce grand projet pendant la période nécessaire pour éliminer toutes les surfaces cultivées de pavot à opium et à assurer une consolidation des activités de développement financées par l'intermédiaire de ce projet; il est maintenant prévu qu'un groupe d'organismes d'aide bilatérale et multilatérale prennent le relais pour que le développement du district se poursuive sans la culture du pavot.

217. Les plans d'action qui ont été mis au point pour l'Amérique latine en vue d'atteindre les objectifs fixés lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale sont conçus autour de ce même principe, selon lequel le PNUCID finance lui-même une partie des activités, tandis que des institutions de prêt et d'autres organismes d'aide se chargent d'une autre partie. Le PNUCID a un rôle important à jouer pour trouver ces sources de financement, faciliter l'élaboration de projets et encourager l'interaction nécessaire entre les différents partenaires.

218. En Afrique, le PNUCID s'est employé à structurer ses programmes selon une logique géographique et sectorielle claire. De nouveaux efforts seront également déployés afin de diversifier davantage les formes de financement en faveur de ce continent, par exemple en traitant du problème de la drogue non pas de façon isolée, mais dans le cadre de sujets de préoccupation plus généraux comme la santé et la sécurité. Il serait ainsi possible d'obtenir plus de ressources de la part de grands

programmes d'aide et d'institutions financières internationales, qui préfèrent en général cette approche sectorielle plus large.

219. Dans l'ensemble, le montant du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 correspond à ce que le PNUCID tient pour une évaluation raisonnable des recettes probables. Bien qu'aucun calcul précis ne soit possible en raison de la nature volontaire de toutes les contributions versées au Fonds, on peut analyser les tendances actuelles et récentes et se baser sur les contacts entretenus avec les donateurs pour faire des estimations réalistes. Les priorités consisteront à essayer de maintenir la progression des contributions versées par les pays qui alimentent habituellement le Fonds, à accroître le nombre de pays bailleurs de fonds, à multiplier les accords de participation aux coûts faisant intervenir les institutions financières internationales et des programmes de prêt bilatéraux, et à rechercher d'autres sources de financement dans le secteur privé et parmi les organismes des Nations Unies comme l'ONUSIDA.

## **XVI. Programmes: contrôle de l'exécution, évaluation et communication de l'information**

220. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le PNUCID renforcera sa capacité de faire le point sur les succès et les échecs rencontrés dans la poursuite des objectifs généraux fixés par l'Organisation des Nations Unies, à savoir réduire sensiblement l'offre et la demande de drogues illicites au niveau mondial; d'évaluer l'impact de ses programmes et de repérer les meilleures pratiques à adopter en matière de contrôle des drogues; et de rendre compte de manière plus systématique des tendances mondiales, régionales et nationales ainsi que de l'état d'avancement de ses programmes. Cela se fera dans le cadre de la méthode du budget axé sur les résultats exposée dans le présent document. Un mécanisme de contrôle systématique et rigoureux des progrès accomplis fondé sur des indicateurs de résultats clairement définis et sur des moyens objectifs de les vérifier fait partie intégrante de la budgétisation axée sur les résultats. Des mesures à la fois quantitatives et qualitatives sont nécessaires. Outre ce contrôle régulier, une évaluation approfondie périodique sera pleinement intégrée dans le cadre de la budgétisation axées sur les résultats.

221. Il convient de citer, parallèlement à cette évolution, l'évaluation des activités au niveau des programmes, outre le mode d'évaluation classique projet par projet. L'objectif est de faire en sorte que les activités entreprises soient pertinentes et d'offrir une meilleure base pour évaluer les résultats: aboutissements, impact et durabilité. Les premières évaluations au niveau des programmes, encore peu nombreuses, ont été réalisées en 2001. Leur nombre progressera dans les années à venir, jusqu'à ce que tous les programmes soient régulièrement évalués à ce niveau. Parallèlement, l'évaluation des différents projets se poursuivra, et l'on prévoit que quelque 55 évaluations de projets au total seront également achevées au cours de l'exercice biennal 2000-2001. Le prochain exercice coïncidera par ailleurs avec une série d'évaluations thématiques de projets du PNUCID. Ces évaluations ont pour principal objectif de mettre en lumière les enseignements dégagés et les meilleures pratiques suivies dans les différents secteurs thématiques des activités du PNUCID. Les évaluations de projets et de programmes se font presque exclusivement avec le

concours d'experts indépendants, alors que les évaluations thématiques font appel à la fois à des experts internes et externes.

222. Les informations collectées par le PNUCID seront mieux harmonisées et mises à la disposition des autorités nationales et du grand public grâce à des moyens technologiques modernes, notamment via l'Internet. À cet effet, le PNUCID a élaboré des profils standard pour les pays et les régions, grâce auxquels il fait apparaître la situation et les tendances de l'offre et de la demande de drogues illicites dans les principaux pays et régions dans lesquels il est présent. Ces profils seront établis à partir des données fournies par les pouvoirs publics dans le questionnaire destiné aux rapports annuels et s'appuieront sur des informations concrètes et validées scientifiquement. Ils seront mis à jour au moins une fois par an et l'on disposera ainsi, avec le temps, d'un historique des tendances observées dans les pays concernés en matière de drogues. Le PNUCID publiera régulièrement un choix de profils de pays dans son *Rapport mondial sur les drogues*. Les profils de pays constitueront un apport aux bilans communs de pays réalisés à l'échelle du système des Nations Unies ainsi qu'aux activités en rapport avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et ils aideront le PNUCID à définir ses propres priorités pour ses programmes d'assistance destinés aux pays.

## **XVII. Modalités d'exécution**

### **A. Structure des programmes**

223. Afin d'améliorer l'efficacité de ses interventions et de remédier au morcellement de ses activités opérationnelles, le PNUCID a, lors de l'exercice biennal précédent, indiqué qu'en un premier temps tous les projets distincts, aussi bien en cours que dans la filière, seraient regroupés en 75 programmes seulement, répartis en quatre grands secteurs thématiques. Le regroupement de ces programmes s'est poursuivi, les projets étant organisés en 8 programmes nationaux, 13 programmes régionaux et 4 programmes mondiaux, les sous-programmes étant clairement définis selon les quatre secteurs thématiques. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, on a poursuivi dans ce sens et le budget-programme a été réagencé de sorte à former un ensemble succinct de programmes directeurs stratégiques axés sur les résultats et selon la méthode du cadre logique. Parmi ces programmes figurent un nombre restreint de programmes de base, dont bon nombre doivent être financés au moyen de ressources à destination générale. Les programmes de base prévoient un appui technique et déterminent le cadre pratique des interventions régionales et nationales, de manière à décentraliser les ressources. De plus en plus, les projets et programmes du PNUCID sont élaborés en fonction des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Chaque fois que cela est possible, des synergies sont créées avec la prévention du crime au stade de la conception des projets.

224. Afin d'améliorer encore plus l'efficacité de ses activités opérationnelles et leurs corrélations, le PNUCID a ramené le nombre des projets de 260 à 150.

225. À la fin décembre 2000, 110 projets qui avaient été lancés de trois à cinq ans plus tôt étaient achevés du point de vue opérationnel. Depuis 2000, les projets ont été regroupés en 7 programmes mondiaux, 14 programmes régionaux et 10 programmes nationaux, selon les quatre secteurs thématiques suivants:

- a) Orientations, législation et sensibilisation;
- b) Prévention et réduction de l'abus des drogues;
- c) Élimination des cultures illicites;
- d) Répression du trafic des drogues.

226. Les programmes sont désormais regroupés en sept programmes de base mondiaux:

- a) Sensibilisation;
- b) Analyse des politiques et des tendances;
- c) Réduction de la demande;
- d) Réduction de l'offre;
- e) Appui scientifique et technique;
- f) Blanchiment de l'argent;
- g) Assistance juridique.

227. Les programmes régionaux et nationaux sont organisés comme suit:

a) Afrique. Cinq programmes régionaux: Afrique, Afrique de l'Ouest et Nigéria, Afrique de l'Est, Afrique australe, et Afrique du Nord;

b) Europe centrale et orientale, Asie occidentale et Asie centrale, et Proche et Moyen-Orient. Quatre programmes régionaux: Europe centrale et orientale, Asie centrale, Proche et Moyen-Orient, et Fédération de Russie et Bélarus. Quatre programmes nationaux: Afghanistan, Pakistan, République islamique d'Iran et Turquie;

c) Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique. Deux programmes régionaux: Asie du Sud, et Asie de l'Est et Pacifique. Trois programmes nationaux: Laos, Myanmar et Viet Nam;

d) Amérique latine et Caraïbes. Trois programmes régionaux: Brésil et cône Sud, Caraïbes, et Mexique et Amérique centrale. Trois programmes nationaux: Bolivie, Colombie et Pérou.

228. Cette structure permet de gérer rationnellement et de manière rentable la coopération technique offerte par le PNUCID, chaque programme de base étant administré par un fonctionnaire de haut niveau et chaque programme régional ou national par un représentant. Les programmes de base fournissent l'appui technique nécessaire à l'exécution des programmes directeurs régionaux et nationaux, ce qui permet de décentraliser les ressources.

## **B. Exécution des programmes**

229. Étant donné sa mission ciblée et spécialisée, ainsi que ses compétences techniques, le PNUCID continuera d'être chargé des aspects techniques et opérationnels de l'exécution des programmes et, pour s'acquitter de ces tâches, il renforcera sa capacité technique et opérationnelle. Il pourra ainsi proposer à ses agents sur le terrain ainsi qu'aux pays récipiendaires des services consultatifs

d'ordre technique de meilleure qualité, et ce par les moyens suivants:  
a) programmes mondiaux proposant des concepts et des modules techniques;  
b) évaluation des programmes en vue de recenser les meilleures pratiques.

230. Les modalités d'exécution des projets sont définies et adoptées au cas par cas, en fonction des capacités de chaque organisme à fournir les services d'appui les plus rentables pour ce qui est des volets techniques, de la gestion et de l'administration. Le PNUCID fait déjà largement appel à des organismes tels que la FAO, l'OMS, l'OMD et l'UNICEF, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales, en se fondant sur leurs atouts particuliers. Lorsque cela se justifie, le PNUCID se charge d'exécuter lui-même un projet donné, la gestion administrative étant alors confiée à un agent de réalisation. Sur le terrain, le PNUCID et l'UNOPS se chargent notamment du recrutement des agents locaux, des opérations d'approvisionnement et de la passation de marchés. Au siège, ce sont les services de l'ONUV qui assurent ces tâches (comme ils le font pour les approvisionnements et les marchés au titre du budget ordinaire de l'ONU). L'ONUV se charge également d'établir et d'administrer les contrats des fonctionnaires du PNUCID recrutés sur le plan international, où qu'ils se trouvent. Des directives seront publiées, qui établiront les critères de sélection en matière d'exécution. Le PNUCID gagnera en capacité opérationnelle puisqu'il délèguera davantage de responsabilité aux bureaux de pays et aux bureaux régionaux et qu'il exploitera le nouveau système de gestion financière.

231. Dans le cadre d'un programme commun, et en vue de définir le moyen le plus économique de faire face aux incidences de l'abus des drogues sur les plans sanitaire et social, le PNUCID poursuivra sa collaboration avec l'OMS dans les domaines de l'épidémiologie, de la prévention, du traitement et la réadaptation. Depuis peu, il participe à ONUSIDA, un poste financé conjointement par ces deux organismes ayant été créé à Vienne de sorte à poursuivre de façon systématique la recherche sur la relation entre abus de drogues et infection par le VIH/sida et à recenser et diffuser les meilleures pratiques à observer face à l'abus de drogues en général et à l'abus par voie intraveineuse en particulier, ainsi qu'au VIH/sida.

#### Notes

<sup>1</sup> Convention unique sur les stupéfiants de 1961 (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 520, n° 7515), Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972 (ibid., vol. 976, n° 14152), Convention de 1971 sur les substances psychotropes (ibid., vol. 1019, n° 14956) et Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 (*Documents officiels de la Conférence des Nations Unies pour l'adoption d'une convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, Vienne, 25 novembre-20 décembre 1988*, vol. I (publication des Nations Unies, numéro de vente F.94.XI.5)).

<sup>2</sup> Dont le schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus de drogues, adopté par la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicites de drogues (voir *Rapport de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicites de drogues, Vienne, 17-26 juin 1987* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.87.I.18), chap. I, sect. A); Programme d'action mondial adopté par l'Assemblée générale à sa dix-septième session extraordinaire (résolution S-17/2, annexe, du 23 février 1990); résolutions S-20/2, S-20/3 et S-20/4, A à E adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, le 10 juin 1998; et résolutions adoptées par le Conseil économique et social et par la Commission des stupéfiants.

<sup>3</sup> Notamment: UNOSIDA, UNICEF, PNUD, Organe international de contrôle des stupéfiants, OIT, FAO, UNESCO, OMS, Union postale universelle, Organisation maritime internationale et Fonds international de développement agricole; institutions financières internationales, comme la Banque mondiale et les banques régionales de développement; Interpol et Organisation mondiale des douanes; organisations régionales comme la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des États américains, et des organisations sous-régionales.



## Annexe I

## Tableaux supplémentaires

Tableau A.1  
**Nombre de pays ayant versé des contributions volontaires, 1998-2001**

<i>Contributions (en milliers de dollars)</i>	<i>Nombre de pays</i>				<i>Pourcentage du montant total</i>			
	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>
Plus de 5 000	4	4	2	2	7,3	7,7	4,0	4,5
2 000 - 5 000	4	4	5	3	7,3	7,7	10,0	6,8
500 - 1 999	7	8	6	9	12,7	15,4	12,0	20,5
100 - 499	9	6	9	7	16,4	11,5	18,00	15,9
50 - 99	4	5	4	3	7,3	9,6	8,0	6,8
49 et en deçà	27	25	24	20	49,1	48,1	48,0	45,5
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>52</b>	<b>50</b>	<b>44</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau A.2  
**Dépenses d'appui aux programmes, 2000-2001**  
(Milliers de dollars)

	Programme			Appui aux programmes									
	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Total	Agents d'exécution				PNUCID				Total	
				Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Total	%	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Total	%	Montant	%
<b>A. PNUCID</b>													
<b>Total, A</b>	<b>7 351,6</b>	<b>38 011,4</b>	<b>45 363,0</b>	<b>63,2</b>	<b>413,6</b>	<b>476,8</b>	<b>1,1</b>	<b>858,1</b>	<b>4 293,8</b>	<b>5 151,9</b>	<b>11,4</b>	<b>5 628,7</b>	<b>12,4</b>
<b>B. Agents d'exécution</b>													
Organismes des Nations Unies													
CPIC	117,2	--	117,2	--	--	--	0,0	15,2	--	15,2	13,0	15,2	13,0
CESAP	--	1,2	1,2	--	0,2	0,2	13,0	--	--	--	0,0	0,2	13,0
UNICEF	--	258,4	258,4	--	20,7	20,7	8,0	--	12,9	12,9	5,0	33,6	13,0
UNICRI	269,0	--	269,0	26,9	--	26,9	10,0	8,1	--	8,1	3,0	35,0	13,0
UNOPS	6 224,5	20 035,8	26 260,4	415,5	1 501,6	1 917,1	7,3	404,5	1 091,1	1 495,6	5,7	3 412,7	13,0
VNU	--	219,5	219,5	--	26,7	26,7	12,2	--	1,9	1,9	0,8	28,5	13,0
Institutions spécialisées des Nations Unies													
FAO	--	3 739,4	3 739,4	--	486,1	486,1	13,0	--	--	--	0,0	486,1	13,0
OIT	343,2	737,7	1 081,0	44,6	95,9	140,5	13,0	--	--	--	0,0	140,5	13,0
OMI	--	30,6	30,6	--	4,0	4,0	13,0	--	--	--	0,0	4,0	13,0
UNESCO	--	(4,8)	(4,8)	--	(0,6)	(0,6)	13,0	--	--	--	0,0	(0,6)	13,0
ONUDI	0,0	885,5	885,5	0,0	39,8	39,8	4,5	--	75,3	75,3	8,5	115,1	13,0
UPU	--	58,0	58,0	--	3,8	3,8	6,5	--	3,8	3,8	6,5	7,5	13,0
OMS	--	1 096,8	1 096,8	--	142,6	142,6	13,0	--	--	--	0,0	142,6	13,0
Organisations intergouvernementales													
Conseil de détection et de répression douanière des Caraïbes	0,1	920,7	920,8	--	--	--	0,0	0,0	119,7	119,7	13,0	119,7	13,0
Conseil de l'Europe (Groupe Pompidou)	--	55,2	55,2	--	3,9	3,9	7,0	--	3,3	3,3	6,0	7,2	13,0
Centre européen de recherche en politique sociale	--	47,9	47,9	--	6,2	6,2	13,0	--	--	--	0,0	6,2	13,0
Interpol	--	961,9	961,9	--	33,7	33,7	3,5	--	38,5	38,5	4,0	72,1	7,5
Organisation de l'unité africaine	--	248,2	248,2	--	9,9	9,9	4,0	--	22,3	22,3	9,0	32,3	13,0

	Programme			Appui aux programmes								Total	
	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Total	Agents d'exécution			%	PNUCID			%	Montant	%
				Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Total		Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Total			
Organisation mondiale des douanes	47,2	182,3	229,5	3,5	12,8	16,4	7,1	2,6	10,9	13,5	5,9	29,8	13,0
Organisations non gouvernementales													
Association of Casa Famiglia Rosetta	--	492,2	492,2	--	24,6	24,6	5,0	--	39,4	39,4	8,0	64,0	13,0
Forum régional de l'ASEAN	14,2	44,7	58,9	1,8	5,8	7,7	13,0	--	--	--	0,0	7,7	13,0
Centros de Integración Juvenil	--	152,6	152,6	--	4,6	4,6	3,0	--	15,3	15,3	10,0	19,8	13,0
Norwegian Church Aid	73,0	295,0	368,0	4,7	19,2	23,9	6,5	4,7	19,2	23,9	6,5	47,8	13,0
NGO/CONS The Consortium	--	56,1	56,1	--	2,8	2,8	5,0	--	4,5	4,5	8,0	7,3	13,0
Association suédoise d'aide et d'assistance aux toxicomanes	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	8,0	0,0	13,0
World Concern	9,4	129,7	139,1	0,6	7,8	8,3	6,0	0,7	9,1	9,7	7,0	18,1	13,0
Bureau mondial du scoutisme	--	51,9	51,9	--	4,2	4,2	8,0	--	2,6	2,6	5,0	6,7	13,0
Social Service Industry (Brazil)	125,0	103,3	228,3	--	--	--	0,0	16,2	13,4	29,7	13,0	29,7	13,0
<b>Total, B</b>	<b>7 223,0</b>	<b>30 799,7</b>	<b>38 022,7</b>	<b>497,7</b>	<b>2 456,1</b>	<b>2 953,8</b>	<b>7,8</b>	<b>452,1</b>	<b>1 483,0</b>	<b>1 935,1</b>	<b>5,1</b>	<b>4 888,9</b>	<b>12,9</b>
C. Exécution nationale													
<b>Total, C</b>	<b>2 787,0</b>	<b>31 183,4</b>	<b>33 970,4</b>	<b>56,0</b>	<b>264,9</b>	<b>320,9</b>	<b>0,9</b>	<b>144,4</b>	<b>799,9</b>	<b>944,3</b>	<b>2,8</b>	<b>1 265,2</b>	<b>3,7</b>
<b>Total A, B et C</b>	<b>17 361,6</b>	<b>99 994,5</b>	<b>117 356,1</b>	<b>616,9</b>	<b>3 134,6</b>	<b>3 751,6</b>	<b>3,2</b>	<b>1 454,7</b>	<b>6 576,6</b>	<b>8 031,3</b>	<b>6,8</b>	<b>11 782,9</b>	<b>10,0</b>

Note: Centre pour la prévention internationale du crime (CPIC); Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP); Organisation maritime internationale (OMI); Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI); Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI); Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS); Volontaires des Nations Unies (VNU); et Union postale universelle (UPU).

Tableau A.3  
**Dépenses d'appui aux programmes, 2002-2003**  
(Milliers de dollars)

	<i>Programme</i>			<i>Appui aux programmes</i>										
	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Total</i>	<i>Agent d'exécution</i>				<i>PNUCID</i>				<i>Total</i>		
				<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	
<b>A. PNUCID</b>														
<b>Total, A</b>	<b>4 641,6</b>	<b>61 217,1</b>	<b>65 858,7</b>	<b>15,3</b>	<b>615,9</b>	<b>631,1</b>	<b>1,0</b>	<b>588,1</b>	<b>7 342,0</b>	<b>7 930,2</b>	<b>12,0</b>	<b>8 561,3</b>	<b>13,0</b>	
<b>B. Agent d'exécution</b>														
Organismes des Nations Unies														
UNICEF	--	141,6	141,6	--	11,3	11,3	8,0	--	7,1	7,1	5,0	18,4	13,0	
UNOPS	200,0	10 990,4	11 190,4	15,0	824,3	839,3	7,5	11,0	604,5	615,5	5,5	1 454,8	13,0	
VNU	--	73,0	73,0	--	7,3	7,3	10,0	--	2,2	2,2	3,0	9,5	13,0	
Institutions spécialisées des Nations Unies														
FAO	500,0	6 175,1	6 675,1	65,0	802,8	867,8	13,0	--	--	--	0,0	867,8	13,0	
OIT	500,0	506,1	1 006,1	65,0	65,8	130,8	13,0	--	--	--	0,0	130,8	13,0	
ONUDI	--	296,0	296,0	--	13,3	13,3	4,5	--	25,2	25,2	8,5	38,5	13,0	
UPU	--	227,0	227,0	--	14,8	14,8	6,5	--	14,8	14,8	6,5	29,5	13,0	
OMS	--	709,6	709,6	--	92,2	92,2	13,0	--	--	--	0,0	92,2	13,0	
Organisations intergouvernementales														
Centre européen de recherche en politique sociale	--	92,9	92,9	--	12,1	12,1	13,0	--	--	--	0,0	12,1	13,0	
OUA	--	114,3	114,3	--	4,6	4,6	4,0	--	10,3	10,3	9,0	14,9	13,0	
OMD	--	438,8	438,8	--	32,9	32,9	7,5	--	24,1	24,1	5,5	57,0	13,0	
Organisations non gouvernementales														
Association Casa Famiglia Rosetta	--	29,2	29,2	--	1,5	1,5	5,0	--	2,3	2,3	8,0	3,8	13,0	
Care Austria	--	80,5	80,5	--	--	--	0,0	--	10,5	10,5	13,0	10,5	13,0	
Bureau mondial du scoutisme	--	30,0	30,0	--	2,4	2,4	8,0	--	1,5	1,5	5,0	3,9	13,0	
<b>Total, B</b>	<b>1 200,0</b>	<b>19 904,5</b>	<b>21 104,5</b>	<b>145,0</b>	<b>1 885,2</b>	<b>2 030,2</b>	<b>9,6</b>	<b>11,0</b>	<b>702,4</b>	<b>713,4</b>	<b>3,4</b>	<b>2 743,6</b>	<b>13,0</b>	
<b>C. Exécution nationale</b>														
<b>Total, C</b>	<b>1 123,3</b>	<b>41 925,1</b>	<b>43 048,4</b>	<b>9,2</b>	<b>318,8</b>	<b>328,0</b>	<b>0,8</b>	<b>30,6</b>	<b>1 170,6</b>	<b>1 201,2</b>	<b>2,8</b>	<b>1 529,2</b>	<b>3,6</b>	
<b>Total général A, B et C</b>	<b>6 964,9</b>	<b>123 046,7</b>	<b>130 011,6</b>	<b>169,5</b>	<b>2 819,9</b>	<b>2 989,3</b>	<b>2,3</b>	<b>629,8</b>	<b>9 215,0</b>	<b>9 844,8</b>	<b>7,6</b>	<b>12 834,1</b>	<b>9,9</b>	

Tableau A.4  
**Répartition par région des dépenses au titre des programmes et de l'appui aux programmes, 2000-2001**

(Milliers de dollars)

		<i>Prévisions de dépenses finales 2000-2001</i>			
		<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Total</i>	
				<i>Montant</i>	<i>%</i>
<b>Afrique</b>					
	A. Programmes	500,9	5 118,1	5 619,0	62,7
	B. Appui sur le terrain	3 121,8	219,4	3 341,2	37,3
	<b>Total</b>	<b>3 622,7</b>	<b>5 337,5</b>	<b>8 960,2</b>	<b>100,0</b>
<b>Europe centrale et orientale, Asie occidentale et centrale et Proche et Moyen-Orient</b>					
	A. Programmes	5 930,7	21 744,7	27 675,4	85,4
	B. Appui sur le terrain	3 789,3	932,0	4 721,3	14,6
	<b>Total</b>	<b>9 720,0</b>	<b>22 676,7</b>	<b>32 396,7</b>	<b>100,0</b>
<b>Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique</b>					
	A. Programmes	1 312,0	16 798,6	18 110,6	78,9
	B. Appui sur le terrain	3 828,3	1 001,1	4 829,4	21,1
	<b>Total</b>	<b>5 140,3</b>	<b>17 799,7</b>	<b>22 940,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>					
	A. Programmes	3 808,1	45 179,7	48 987,8	89,5
	B. Appui sur le terrain	2 980,0	2 779,9	5 759,9	10,5
	<b>Total</b>	<b>6 788,1</b>	<b>47 959,6</b>	<b>54 747,7</b>	<b>100,0</b>
<b>Programmes mondiaux</b>					
	A. Programmes	5 809,9	11 153,4	16 963,3	100,0
	<b>Total</b>	<b>5 809,9</b>	<b>11 153,4</b>	<b>16 963,3</b>	<b>100,0</b>
<b>Total</b>					
	A. Programmes	17 361,6	99 994,5	117 356,1	86,3
	B. Appui sur le terrain	13 719,4	4 932,4	18 651,8	13,7
	<b>Total</b>	<b>31 081,0</b>	<b>104 926,9</b>	<b>136 007,9</b>	<b>100,0</b>

Tableau A.5  
**Répartition par région des dépenses au titre des programmes et de l'appui aux programmes, 2002-2003**

(Milliers de dollars)

		<i>prévisions de dépenses initiales 2002-2003s</i>			
		<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Total</i>	
				<i>Montant</i>	<i>%</i>
<b>Afrique</b>					
	A. Programmes	576,0	14 112,2	14 688,2	82,8
	B. Appui sur le terrain	2 450,1	604,8	3 054,9	17,2
	<b>Total</b>	<b>3 026,1</b>	<b>14 717,0</b>	<b>17 743,1</b>	<b>100,0</b>
<b>Europe centrale et orientale, Asie occidentale et centrale et Proche et Moyen-Orient</b>					
	A. Programmes	906,2	21 206,1	22 112,3	82,5
	B. Appui sur le terrain	3 777,7	908,9	4 686,6	17,5
	<b>Total</b>	<b>4 683,9</b>	<b>22 115,0</b>	<b>26 798,9</b>	<b>100,0</b>
<b>Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique</b>					
	A. Programmes	854,2	25 172,2	26 026,4	84,3
	B. Appui sur le terrain	3 778,3	1 078,9	4 857,2	15,7
	<b>Total</b>	<b>4 632,5</b>	<b>26 251,1</b>	<b>30 883,6</b>	<b>100,0</b>
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>					
	A. Programmes	2 016,7	54 779,0	56 795,7	91,0
	B. Appui sur le terrain	2 677,4	2 936,4	5 613,8	9,0
	<b>Total</b>	<b>4 694,1</b>	<b>57 715,4</b>	<b>62 409,5</b>	<b>100,0</b>
<b>Programmes mondiaux</b>					
	A. Programmes	2 611,8	7 777,2	10 389,0	100,0
	<b>Total</b>	<b>2 611,8</b>	<b>7 777,2</b>	<b>10 389,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Total</b>					
	A. Programmes	6 964,9	123 046,7	130 011,6	87,7
	B. Appui sur le terrain	12 683,5	5 529,0	18 212,5	12,3
	<b>Total</b>	<b>19 648,4</b>	<b>128 575,7</b>	<b>148 224,1</b>	<b>100,0</b>

Tableau A.6

**Répartition des postes pour le budget d'appui biennal, le budget-programme biennal, le budget ordinaire et des postes d'expert associé/personnel détaché sans prise en charge, 2000-2001 et 2002-2003**

										<i>G/1<sup>re</sup></i>	<i>G/Autre</i>			
										<i>classe</i>	<i>classe</i>	<i>ARN</i>	<i>AL</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>						
<b>I. Budget d'appui biennal</b>														
A. Appui aux programmes														
1. Bureaux extérieurs														
<i>Afrique</i>														
Afrique du Sud														
2000-2001 révisé	--	--	1	--	2	--	--	3	--	--	--	4	7	
2000-2001 final	--	--	1	--	1	--	--	2	--	--	--	4	6	
2002-2003 initial	--	--	1	--	1	--	--	2	--	--	1	2	5	
Kenya														
2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	1	--	1	--	--	1	2	4	
2000-2001 final	--	--	--	--	--	1	--	1	--	--	1	2	4	
2002-2003 initial	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	1	2	4	
Nigéria														
2000-2001 révisé	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	1	2	4	
2000-2001 final	--	--	--	1	1	--	--	2	--	--	1	2	5	
2002-2003 initial	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	1	2	4	
Sénégal														
2000-2001 révisé	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	1	3	5	
2000-2001 final	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	1	3	5	
2002-2003 initial	--	--	--	1	--	1	--	2	--	--	1	2	5	
<i>Europe centrale et orientale, Asie occidentale et centrale, et Proche et Moyen-Orient</i>														
Afghanistan														
2000-2001 révisé	--	--	1	--	--	--	--	1	--	--	1	2	4	
2000-2001 final	--	--	1	--	--	--	--	1	--	--	1	2	4	
2002-2003 initial	--	--	1	--	--	--	--	1	--	--	1	3	5	
Belgique														
2000-2001 révisé	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	--	1	2	
2000-2001 final	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	--	1	2	
2002-2003 initial	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
Égypte														
2000-2001 révisé	--	--	1	--	--	1	--	2	--	--	1	2	5	
2000-2001 final	--	--	1	--	--	1	--	2	--	--	1	2	5	
2002-2003 initial	--	--	1	--	--	1	--	2	--	--	1	2	5	
Fédération de Russie														
2000-2001 révisé	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	2	2	5	
2000-2001 final	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	2	2	5	
2002-2003 initial	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	1	2	4	
Iran (République islamique d')														
2000-2001 révisé	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	2	2	5	
2000-2001 final	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	2	2	5	
2002-2003 initial	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	2	2	5	

		<i>SGA</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>G/1<sup>re</sup></i> <i>classe</i>	<i>G/Autre</i> <i>classe</i>	<i>ARN</i>	<i>AL</i>	<i>Total</i>
<i>Ouzbékistan</i>														
	2000-2001 révisé	--	--	--	1	1	--	--	2	--	--	1	3	6
	2000-2001 final	--	--	--	1	1	--	--	2	--	--	1	3	6
	2002-2003 initial	--	--	--	1	1	--	--	2	--	--	1	3	6
<i>Pakistan</i>														
	2000-2001 révisé	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	1	3	5
	2000-2001 final	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	1	3	5
	2002-2003 initial	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	1	2	4
<i>Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique</i>														
<i>Inde</i>														
	2000-2001 révisé	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	1	3	5
	2000-2001 final	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	1	3	5
	2002-2003 initial	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	1	3	5
<i>Myanmar</i>														
	2000-2001 révisé	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	1	3	5
	2000-2001 final	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	1	3	5
	2002-2003 initial	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	1	3	5
<i>Rép. démocratique populaire lao</i>														
	2000-2001 révisé	--	--	--	1	1	1	--	3	--	--	--	4	7
	2000-2001 final	--	--	--	1	1	1	--	3	--	--	--	4	7
	2002-2003 initial	--	--	--	1	2	--	--	3	--	--	--	4	7
<i>Thaïlande</i>														
	2000-2001 révisé	--	1	--	1	--	--	1	3	--	--	2	5	10
	2000-2001 final	--	1	--	1	--	--	1	3	--	--	2	5	10
	2002-2003 initial	--	1	--	1	--	--	1	3	--	--	2	5	10
<i>Viet Nam</i>														
	2000-2001 révisé	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	1	3	5
	2000-2001 final	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	1	3	5
	2002-2003 initial	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	1	3	5
<i>Amérique latine et Caraïbes</i>														
<i>Barbade</i>														
	2000-2001 révisé	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	1	3	5
	2000-2001 final	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	1	3	5
	2002-2003 initial	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	1	1	3
<i>Bolivie</i>														
	2000-2001 révisé	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	2	4	7
	2000-2001 final	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	2	4	7
	2002-2003 initial	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	2	4	7
<i>Brésil</i>														
	2000-2001 révisé	--	--	--	1	1	--	--	2	--	--	2	5	9
	2000-2001 final	--	--	--	1	1	--	--	2	--	--	2	5	9
	2002-2003 initial	--	--	1	--	--	--	--	1	--	--	2	5	8

		<i>SGA</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>G/1<sup>re</sup></i>	<i>G/Autre</i>	<i>ARN</i>	<i>AL</i>	<i>Total</i>	
												<i>classe</i>	<i>classe</i>		
<b>Colombie</b>															
	2000-2001 révisé	--	--	1	--	--	1	--	2	--	--	1	4	7	
	2000-2001 final	--	--	1	--	--	1	--	2	--	--	1	4	7	
	2002-2003 initial	--	--	1	--	--	1	--	2	--	--	1	4	7	
<b>Mexique</b>															
	2000-2001 révisé	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	1	2	4	
	2000-2001 final	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	1	2	4	
	2002-2003 initial	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	1	2	4	
<b>Pérou</b>															
	2000-2001 révisé	--	--	1	--	--	--	--	1	--	--	1	3	5	
	2000-2001 final	--	--	1	--	--	--	--	1	--	--	1	3	5	
	2002-2003 initial	--	--	1	--	--	--	--	1	--	--	1	3	5	
<b>Total, bureaux extérieurs</b>															
	<b>2000-2001 révisé</b>	--	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>32</b>	--	--	<b>24</b>	<b>65</b>	<b>121</b>	
	<b>2000-2001 final</b>	--	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>32</b>	--	--	<b>24</b>	<b>65</b>	<b>121</b>	
	<b>2002-2003 initial</b>	--	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>30</b>	--	--	<b>24</b>	<b>59</b>	<b>113</b>	
<b>2. Siège</b>															
<b>Directeur/DOA</b>															
	2000-2001 révisé	--	1	1	1	--	--	--	3	--	2	--	--	5	
	2000-2001 final	--	1	1	1	--	--	--	3	--	2	--	--	5	
	2002-2003 initial	--	1	--	--	--	--	--	1	--	--	--	--	1	
<b>Service des services techniques/DOA</b>															
	2000-2001 révisé	--	--	--	3	--	--	--	3	--	4	--	--	7	
	2000-2001 final	--	--	--	3	--	--	--	3	--	4	--	--	7	
	2002-2003 initial	--	--	1	3	1	1	1	7	--	7	--	--	14	
<b>Service des opérations/DOA</b>															
	2000-2001 révisé	--	--	1	3	5	4	1	14	--	10	--	--	24	
	2000-2001 final	--	--	1	4	4	4	1	14	--	10	--	--	24	
	2002-2003 initial	--	--	1	4	2	4	1	12	--	9	--	--	21	
<b>Programme de surveillance des cultures illicites/DOA</b>															
	2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
	2000-2001 final	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
	2002-2003 initial	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<b>Groupe de la planification et de l'évaluation/DER</b>															
	2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
	2000-2001 final	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
	2002-2003 initial	--	--	--	1	1	1	--	3	--	2	--	--	5	
<b>Total, siège</b>															
	<b>2000-2001 révisé</b>	--	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	--	<b>16</b>	--	--	<b>36</b>	
	<b>2000-2001 final</b>	--	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	--	<b>16</b>	--	--	<b>36</b>	
	<b>2002-2003 initial</b>	--	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	--	<b>18</b>	--	--	<b>41</b>	

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	G/1 <sup>re</sup> classe	G/Autre classe	ARN	AL	Total
<b>Total, appui aux programmes</b>													
<b>2000-2001 révisé</b>	--	2	7	17	16	8	2	52	--	16	24	65	157
<b>2000-2001 final</b>	--	2	7	18	15	8	2	52	--	16	24	65	157
<b>2002-2003 initial</b>	--	2	8	16	15	9	3	53	--	18	24	59	154
<b>B. Gestion et administration</b>													
Siège													
Bureau du Directeur exécutif													
2000-2001 révisé	--	--	1	1	--	1	--	3	--	3	--	--	6
2000-2001 final	--	--	1	1	--	1	--	3	--	3	--	--	6
2002-2003 initial	--	--	1	--	1	1	--	3	--	3	--	--	6
Directeur de la Division des relations extérieures													
2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2000-2001 final	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2002-2003 initial	--	1	--	--	--	--	--	1	1	--	--	--	2
Bureau de liaison de New York/DER													
2000-2001 révisé	--	--	1	--	--	2	--	3	--	1	--	--	4
2000-2001 final	--	--	1	--	--	2	--	3	--	1	--	--	4
2002-2003 initial	--	--	1	--	--	1	--	2	--	1	--	--	3
Groupe de l'information/DER													
2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2000-2001 final	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2002-2003 initial	--	--	--	1	1	2	--	4	--	1	--	--	5
Groupe de la coordination interinstitutions/DER													
2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2000-2001 final	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2002-2003 initial	--	--	--	--	--	2	--	2	--	1	--	--	3
Groupe des relations extérieures et de la mobilisation de fonds/DER													
2000-2001 révisé	--	--	1	--	2	5	1	9	1	5	--	--	15
2000-2001 final	--	--	1	--	2	5	1	9	1	5	--	--	15
2002-2003 initial	--	--	1	--	2	--	1	4	--	3	--	--	7
Directeur de la Division des traités													
2000-2001 révisé	--	1	--	--	--	--	--	1	--	1	--	--	2
2000-2001 final	--	1	--	--	--	--	--	1	--	1	--	--	2
2002-2003 initial	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Service des traités et des affaires juridiques/DTA													
2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	--	--	--	--	1	--	--	1
2000-2001 final	--	--	--	--	--	--	--	--	--	1	--	--	1
2002-2003 initial	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Programme mondial contre le blanchiment d'argent/DTA													
2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2000-2001 final	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2002-2003 initial	--	--	--	--	--	--	--	--	--	1	--	--	1

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	G/1 <sup>re</sup> classe	G/Autre classe	ARN	AL	Total
<b>Services d'appui financier/DTA</b>													
2000-2001 révisé	--	--	--	--	2	1	--	3	--	8	--	--	11
2000-2001 final	--	--	--	--	2	1	--	3	--	8	--	--	11
2002-2003 initial	--	--	--	--	3	1	--	4	--	10	--	--	14
<b>Service consultatif de gestion/DACS-ONUV</b>													
2000-2001 révisé	--	--	--	1	--	--	--	1	--	2	--	--	3
2000-2001 final	--	--	--	1	--	--	--	1	--	2	--	--	3
2002-2003 initial	--	--	--	1	--	--	--	1	--	2	--	--	3
<b>Groupe des techniques de l'information/DACS-ONUV</b>													
2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	--	--	--	1	3	--	--	4
2000-2001 final	--	--	--	--	--	--	--	--	1	3	--	--	4
2002-2003 initial	--	--	--	--	1	--	--	1	1	3	--	--	5
<b>Total, gestion et administration</b>													
<b>2000-2001 révisé</b>	--	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>24</b>	--	--	<b>46</b>
<b>2000-2001 final</b>	--	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>24</b>	--	--	<b>46</b>
<b>2002-2003 initial</b>	--	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>25</b>	--	--	<b>49</b>
<b>C. Programmes</b>													
2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2000-2001 final	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2002-2003 initial	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<b>Total, budget d'appui biennal</b>													
<b>2000-2001 révisé</b>	--	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>72</b>	<b>2</b>	<b>40</b>	<b>24</b>	<b>65</b>	<b>203</b>
<b>2000-2001 final</b>	--	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>72</b>	<b>2</b>	<b>40</b>	<b>24</b>	<b>65</b>	<b>203</b>
<b>2002-2003 initial</b>	--	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>75</b>	<b>2</b>	<b>43</b>	<b>24</b>	<b>59</b>	<b>203</b>

## II. Budget-programme biennal

### A. Appui aux programmes

2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2000-2001 final	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2002-2003 initial	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### B. Gestion et administration

#### Division des traités

2000-2001 révisé	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	--	--	1
2000-2001 final	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2002-2003 initial	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### C. Programmes

#### 1. Bureaux extérieurs

##### Afrique

##### Afrique du Sud

2000-2001 révisé	--	--	--	1	1	--	--	2	--	--	--	--	2
2000-2001 final	--	--	--	--	2	--	--	2	--	--	--	--	2
2002-2003 initial	--	--	--	--	2	--	--	2	--	--	--	--	2

##### Kenya

2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
------------------	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	G/1 <sup>re</sup> classe	G/Autre classe	ARN	AL	Total
Nigéria	2000-2001 final	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	--	--	1
	2002-2003 initial	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	--	--	1
	2000-2001 révisé	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	--	--	1
	2000-2001 final	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	--	--	1
	2002-2003 initial	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	--	--	1
<i>Europe centrale et orientale, Asie occidentale et centrale, et Proche et Moyen-Orient</i>														
Bulgarie														
	2000-2001 révisé	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	--	--	1
	2000-2001 final	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
	2002-2003 initial	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Égypte														
	2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	1	--	1	--	--	--	--	1
	2000-2001 final	--	--	--	--	--	1	--	1	--	--	--	--	1
	2002-2003 initial	--	--	--	--	--	1	--	1	--	--	--	--	1
Iran (République islamique d')														
	2000-2001 révisé	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	--	--	1
	2000-2001 final	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	--	--	1
	2002-2003 initial	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	--	--	1
Ouzbékistan														
	2000-2001 révisé	--	--	--	1	2	1	--	4	--	--	--	--	4
	2000-2001 final	--	--	--	1	2	1	--	4	--	--	--	--	4
	2002-2003 initial	--	--	--	1	2	1	--	4	--	--	--	--	4
Pakistan														
	2000-2001 révisé	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	--	--	1
	2000-2001 final	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	--	--	1
	2002-2003 initial	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	--	--	1
Tadjikistan														
	2000-2001 révisé	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	--	--	1
	2000-2001 final	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	--	--	1
	2002-2003 initial	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	--	--	1
<i>Asie du Sud, Asie du Sud-Est et Pacifique</i>														
Cambodge														
	2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
	2000-2001 final	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	--	--	1
	2002-2003 initial	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	--	--	1
Myanmar														
	2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
	2000-2001 final	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	--	--	1
	2002-2003 initial	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	--	--	1

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	G/1 <sup>re</sup>	G/Autre	ARN	AL	Total
									classe	classe			
<b>Rép. démocratique populaire lao</b>													
2000-2001 révisé	--	--	--	1	--	1	--	2	--	--	--	--	2
2000-2001 final	--	--	--	1	--	1	--	2	--	--	--	--	2
2002-2003 initial	--	--	--	1	--	1	--	2	--	--	--	--	2
<b>Thaïlande</b>													
2000-2001 révisé	--	--	--	2	3	--	--	5	--	--	--	--	5
2000-2001 final	--	--	--	3	3	--	--	6	--	--	--	--	6
2002-2003 initial	--	--	--	3	3	--	--	6	--	--	--	--	6
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>													
<b>Colombie</b>													
2000-2001 révisé	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	--	--	1
2000-2001 final	--	--	--	1	1	--	--	2	--	--	--	--	2
2002-2003 initial	--	--	--	1	1	--	--	2	--	--	--	--	2
<b>République dominicaine</b>													
2000-2001 révisé	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	--	--	1
2000-2001 final	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	--	--	1
2002-2003 initial	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	--	--	1
<b>Total, bureaux extérieurs</b>													
<b>2000-2001 révisé</b>	--	--	--	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	--	<b>21</b>	--	--	--	--	<b>21</b>
<b>2000-2001 final</b>	--	--	--	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	--	<b>25</b>	--	--	--	--	<b>25</b>
<b>2002-2003 initial</b>	--	--	--	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	--	<b>25</b>	--	--	--	--	<b>25</b>

## 2. Siège

## Service des services techniques/DOA

2000-2001 révisé	--	--	--	--	3	4	5	12	--	11	--	--	23
2000-2001 final	--	--	--	--	3	5	3	11	--	8	--	--	19
2002-2003 initial	--	--	--	--	2	3	2	7	--	5	--	--	12

## Service des opérations/DOA

2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	1	1	2	--	--	--	--	2
2000-2001 final	--	--	--	--	--	1	1	2	--	--	--	--	2
2002-2003 initial	--	--	--	--	--	1	1	2	--	--	--	--	2

## Programme de surveillance des cultures illicites/DOA

2000-2001 révisé	--	--	--	--	2	--	--	2	--	1	--	--	3
2000-2001 final	--	--	--	--	--	1	1	2	--	5	--	--	7
2002-2003 initial	--	--	--	--	--	1	1	2	--	4	--	--	6

## Bureau du Directeur exécutif

2000-2001 révisé	--	--	1	--	--	--	--	1	--	--	--	--	1
2000-2001 final	--	--	1	--	--	--	--	1	--	--	--	--	1
2002-2003 initial	--	--	1	--	--	--	--	1	--	--	--	--	1

## Groupe des relations extérieures et de la mobilisation de fonds/DER

2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	--	--	--	--	2	--	--	2
2000-2001 final	--	--	--	--	1	2	--	3	--	2	--	--	5
2002-2003 initial	--	--	--	--	--	1	--	1	--	2	--	--	3

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	G/1 <sup>re</sup> classe	G/Autre classe	ARN	AL	Total
Programme mondial contre le blanchiment d'argent/DTA													
2000-2001 révisé	--	--	--	--	3	1	2	6	--	3	--	--	9
2000-2001 final	--	--	--	--	3	1	1	5	--	3	--	--	8
2002-2003 initial	--	--	--	--	3	1	1	5	--	2	--	--	7
Secrétariat de l'OICS/DTA													
2000-2001 révisé	--	--	--	--	1	--	--	1	--	2	--	--	3
2000-2001 final	--	--	--	--	1	--	--	1	--	3	--	--	4
2002-2003 initial	--	--	--	--	1	--	--	1	--	2	--	--	3
Programme d'assistance juridique/DTA													
2000-2001 révisé	--	--	--	1	--	1	--	2	--	1	--	--	3
2000-2001 final	--	--	--	2	--	1	--	3	--	1	--	--	4
2002-2003 initial	--	--	--	2	--	1	--	3	--	1	--	--	4
Groupe des techniques de l'information/DACS, ONUV													
2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2000-2001 final	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2002-2003 initial	--	--	--	--	--	--	1	1	--	3	--	--	4
<b>Total, siège</b>													
<b>2000-2001 révisé</b>	--	--	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>26</b>	--	<b>20</b>	--	--	<b>46</b>
<b>2000-2001 final</b>	--	--	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>28</b>	--	<b>22</b>	--	--	<b>50</b>
<b>2002-2003 initial</b>	--	--	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>23</b>	--	<b>19</b>	--	--	<b>42</b>
<b>Total, programmes</b>													
<b>2000-2001 révisé</b>	--	--	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>48</b>	--	<b>20</b>	--	--	<b>68</b>
<b>2000-2001 final</b>	--	--	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>53</b>	--	<b>22</b>	--	--	<b>75</b>
<b>2002-2003 initial</b>	--	--	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>20</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>48</b>	--	<b>17</b>	--	--	<b>65</b>

### III. Budget ordinaire

#### A. Appui aux programmes

##### 2. Siège

2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
2002-2003 initial	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

#### B. Gestion et administration

##### Directeur exécutif

2000-2001 révisé	1	--	--	--	--	--	--	1	--	--	--	--	1
2002-2003 initial	1	--	--	--	--	--	--	1	--	--	--	--	1

##### Groupe des relations extérieures et de la mobilisation de fonds/DER

2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	1	--	1	--	1	--	--	2
2002-2003 initial	--	--	--	--	--	1	--	1	--	--	--	--	1

##### Groupe de l'information/DER

2000-2001 révisé	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	--	--	1
2002-2003 initial	--	--	--	1	--	--	1	2	--	--	--	--	2

##### Groupe de la coordination interinstitutions/DER

2000-2001 révisé	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	--	--	1
2002-2003 initial	--	--	--	1	--	--	--	1	--	1	--	--	2

##### Services d'appui financier/DTA

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	G/1 <sup>re</sup> classe	G/Autre classe	ARN	AL	Total
2000-2001 révisé	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	--	--	1
2002-2003 initial	--	--	--	1	--	--	--	1	--	--	--	--	1
Service consultatif de gestion/DACS-ONU													
2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	--	1	1	1	1	--	--	3
2002-2003 initial	--	--	--	--	--	--	--	--	1	1	--	--	2
Groupe des techniques de l'information/DACS-ONU													
2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	1	--	1	--	--	--	--	1
2002-2003 initial	--	--	--	--	--	1	1	2	--	--	--	--	2
<b>Total, gestion et administration</b>													
<b>2000-2001 révisé</b>	<b>1</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>3</b>	<b>--</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>10</b>
<b>2002-2003 initial</b>	<b>1</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>3</b>	<b>--</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>11</b>
C. Programme													
Directeur de la Division des traités													
2000-2001 révisé	--	1	--	--	--	--	--	1	1	--	--	--	2
2002-2003 initial	--	1	--	--	--	--	--	1	1	--	--	--	2
Service des traités et des affaires juridiques/DTA													
2000-2001 révisé	--	--	1	1	3	2	2	9	--	4	--	--	13
2002-2003 initial	--	--	1	1	4	2	2	10	--	4	--	--	14
Secrétariat de l'OICS/DTA													
2000-2001 révisé	--	--	1	1	4	7	3	16	--	10	--	--	26
2002-2003 initial	--	--	1	1	4	8	3	17	--	11	--	--	28
Programme mondial contre le blanchiment d'argent/DTA													
2000-2001 révisé	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	--	--	1
2002-2003 initial	--	--	--	--	1	--	--	1	--	--	--	--	1
Directeur de la Division des opérations et de l'analyse													
2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	--	--	--	--	1	--	--	1
2002-2003 initial	--	--	--	--	--	--	--	--	--	1	--	--	1
Service des opérations/DOA													
2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	--	1	1	--	--	--	--	1
2002-2003 initial	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Service des services techniques/DOA													
2000-2001 révisé	--	--	--	1	6	2	2	11	1	4	--	--	16
2002-2003 initial	--	--	--	1	6	2	2	11	1	4	--	--	16
Programme de surveillance des cultures illicites/DOA													
2000-2001 révisé	--	--	--	--	--	1	--	1	--	--	--	--	1
2002-2003 initial	--	--	--	--	--	1	--	1	--	--	--	--	1
<b>Total, programmes</b>													
<b>2000-2001 révisé</b>	<b>--</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>40</b>	<b>2</b>	<b>19</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>61</b>
<b>2002-2003 initial</b>	<b>--</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>41</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>63</b>
<b>Total, budget ordinaire</b>													
<b>2000-2001 révisé</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>47</b>	<b>3</b>	<b>21</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>71</b>
<b>2002-2003 initial</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>49</b>	<b>3</b>	<b>22</b>	<b>--</b>	<b>--</b>	<b>74</b>

		<i>L-5</i>	<i>L-2</i>	<i>Total</i>
<b>IV. Experts associés/personnels détachés sans prise en charge</b>				
A. Appui aux programmes				
1. Bureaux extérieurs				
<i>Afrique</i>				
Afrique du Sud				
	2000-2001 révisé	--	1	1
	2000-2001 final	--	1	1
	2002-2003 initial	--	--	--
Kenya				
	2000-2001 révisé	--	1	1
	2000-2001 final	--	1	1
	2002-2003 initial	--	1	1
Nigéria				
	2000-2001 révisé	--	1	1
	2000-2001 final	--	1	1
	2002-2003 initial	--	--	--
Sénégal				
	2000-2001 révisé	--	1	1
	2000-2001 final	--	--	--
	2002-2003 initial	--	1	1
<i>Europe centrale et orientale, Asie occidentale et centrale, et Proche et Moyen-Orient</i>				
Afghanistan				
	2000-2001 révisé	--	1	1
	2000-2001 final	--	--	--
	2002-2003 initial	--	--	--
Belgique				
	2000-2001 révisé	--	1	1
	2000-2001 final	--	--	--
	2002-2003 initial	--	--	--
Égypte				
	2000-2001 révisé	--	1	1
	2000-2001 final	--	2	2
	2002-2003 initial	--	1	1
Fédération de Russie				
	2000-2001 révisé	--	--	--
	2000-2001 final	--	1	1
	2002-2003 initial	--	1	1
Iran (République islamique d'Iran)				
	2000-2001 révisé	--	1	1
	2000-2001 final	--	--	--
	2002-2003 initial	--	--	--
Ouzbékistan				
	2000-2001 révisé	--	--	--
	2000-2001 final	--	--	--
	2002-2003 initial	--	--	--

	<i>L-5</i>	<i>L-2</i>	<i>Total</i>
Pakistan			
2000-2001 révisé	--	--	--
2000-2001 final	--	1	1
2002-2003 initial	--	1	1
<i>Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique</i>			
Inde			
2000-2001 révisé	--	1	1
2000-2001 final	--	1	1
2002-2003 initial	--	--	--
Myanmar			
2000-2001 révisé	--	--	--
2000-2001 final	--	1	1
2002-2003 initial	--	--	--
République démocratique populaire lao			
2000-2001 révisé	--	--	--
2000-2001 final	--	2	2
2002-2003 initial	--	2	2
Thaïlande			
2000-2001 révisé	--	1	1
2000-2001 final	--	3	3
2002-2003 initial	--	2	2
Viet Nam			
2000-2001 révisé	--	2	2
2000-2001 final	--	2	2
2002-2003 initial	--	2	2
<i>Amérique latine et Caraïbes</i>			
Barbade			
2000-2001 révisé	--	--	--
2000-2001 final	--	1	1
2002-2003 initial	--	--	--
Bolivie			
2000-2001 révisé	--	1	1
2000-2001 final	--	2	2
2002-2003 initial	--	1	1
Colombie			
2000-2001 révisé	--	1	1
2000-2001 final	--	1	1
2002-2003 initial	--	1	1
Mexique			
2000-2001 révisé	--	--	--
2000-2001 final	--	1	1
2002-2003 initial	--	1	1
Pérou			
2000-2001 révisé	--	--	--
2000-2001 final	--	--	--
2002-2003 initial	--	1	1

	<i>L-5</i>	<i>L-2</i>	<i>Total</i>
<b>Total, bureaux extérieurs</b>			
<b>2000-2001 révisé</b>	--	<b>14</b>	<b>14</b>
<b>2000-2001 final</b>	--	<b>21</b>	<b>21</b>
<b>2002-2003 initial</b>	--	<b>15</b>	<b>15</b>
2. Siège			
Service des opérations/DOA			
2000-2001 révisé	1	6	7
2000-2001 final	--	3	3
2002-2003 initial	--	1	1
Services des services techniques/DOA			
2000-2001 révisé	--	2	2
2000-2001 final	--	1	1
2002-2003 initial	--	3	3
<b>Total, siège</b>			
<b>2000-2001 révisé</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
<b>2000-2001 final</b>	--	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>2002-2003 initial</b>	--	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Total, appui aux programmes</b>			
<b>2000-2001 révisé</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>23</b>
<b>2000-2001 final</b>	--	<b>25</b>	<b>25</b>
<b>2002-2003 initial</b>	--	<b>19</b>	<b>19</b>
B. Gestion et administration			
2. Siège			
Bureau du Directeur exécutif			
2000-2001 révisé	--	2	2
2000-2001 final	--	1	1
2002-2003 initial	--	1	1
Groupe des relations extérieures et de la mobilisation de fonds			
2000-2001 révisé	--	2	2
2000-2001 final	--	1	1
2002-2003 initial	--	--	--
<b>Total, gestion et administration</b>			
<b>2000-2001 révisé</b>	--	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>2000-2001 final</b>	--	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>2002-2003 initial</b>	--	<b>1</b>	<b>1</b>
C. Programmes			
2. Siège			
Services des traités et des affaires juridiques/DTA			
2000-2001 révisé	--	--	--
2000-2001 final	--	--	--
2002-2003 initial	--	--	--

	<i>L-5</i>	<i>L-2</i>	<i>Total</i>
Secrétariat de l'OICS/DTA			
2000-2001 révisé	--	--	--
2000-2001 final	--	--	--
2002-2003 initial	--	--	--
Programme d'assistance juridique/DTA			
2000-2001 révisé	--	3	3
2000-2001 final	--	1	1
2002-2003 initial	--	--	--
<b>Total, programmes</b>			
<b>2000-2001 révisé</b>	--	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>2000-2001 final</b>	--	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>2002-2003 initial</b>	--	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total, experts associés et personnels détachés sans prise en charge</b>			
<b>2000-2001 révisé</b>	<b>1</b>	<b>29</b>	<b>30</b>
<b>2000-2001 final</b>	--	<b>28</b>	<b>28</b>
<b>2002-2003 initial</b>	--	<b>22</b>	<b>22</b>

*Notes:*

AL: Agent local

ARN: Administrateur de programme recruté sur le plan national

DACS-ONU: Division des services administratifs et des services communs de l'Office des Nations Unies à Vienne

DER: Division des relations extérieures

DOA: Division des opérations

DTA: Division des traités

OICS: Organe international de contrôle des stupéfiants

SGA: Secrétaire général adjoint

Tableau A.7  
**Répartition des besoins en matière de traitement électronique des données,  
 2000-2001 et 2002-2003**

(Milliers de dollars)

<i>Objet</i>	<i>Services contractuels</i>		<i>Acquisitions (matériel/ logiciels)</i>	<i>Total</i>
	<i>Développement de systèmes</i>	<i>Services de maintenance</i>		
<b>I. Services de maintenance récurrents</b>				
<b>A. Général</b>				
Budget-programme				
Révisé 2000-2001	--	--	--	--
Final 2000-2001	--	--	--	--
Initial 2002-2003	--	155,0	--	155,0
Budget d'appui				
Révisé 2000-2001	--	185,0	--	185,0
Final 2000-2001	--	182,9	--	182,9
Initial 2002-2003	--	40,0	--	40,0
<b>B. Programme d'appui informatique, ONUV</b>				
Budget d'appui				
Révisé 2000-2001	--	--	--	--
Final 2000-2001	--	235,8	--	235,8
Initial 2002-2003	--	299,2	--	299,2
<b>Total I</b>				
<b>Révisé 2000-2001</b>	--	<b>185,0</b>	--	<b>185,0</b>
<b>Final 2000-2001</b>	--	<b>418,7</b>	--	<b>418,7</b>
<b>Initial 2002-2003</b>	--	<b>494,2</b>	--	<b>494,2</b>
<b>II. Acquisitions</b>				
Répartition				
Budget-programme				
Révisé 2000-2001	--	--	--	--
Final 2000-2001	--	--	126,3	126,3
Initial 2002-2003	--	--	323,0	323,0
Budget d'appui				
Révisé 2000-2001	--	--	360,0	360,0
Final 2000-2001	--	--	282,0	282,0
Initial 2002-2003	--	--	225,0	225,0
<b>Total II</b>				
<b>Révisé 2000-2001</b>	--	--	<b>360,0</b>	<b>360,0</b>
<b>Final 2000-2001</b>	--	--	<b>408,3</b>	<b>408,3</b>
<b>Initial 2002-2003</b>	--	--	<b>548,0</b>	<b>548,0</b>

<i>Objet</i>	<i>Services contractuels</i>		<i>Acquisitions</i>	<i>Total</i>
	<i>Développement de systèmes</i>	<i>Services de maintenance</i>	<i>(matériel/ logiciels)</i>	
<b>III. Principaux systèmes</b>				
<b>A. Système intégré de gestion programmatique et financière</b>				
Budget-programme				
Révisé 2000-2001	1 380,0	--	320,0	1 700,0
Final 2000-2001	--	60,0	--	60,0
Initial 2002-2003	--	90,0	--	90,0
Budget d'appui				
Révisé 2000-2001	--	--	--	--
Final 2000-2001	--	--	--	--
Initial 2002-2003		280,0	--	280,0
<b>B. Autres systèmes importants</b>				
Budget-programme				
Révisé 2000-2001	--	--	--	--
Final 2000-2001	60,7	--	--	60,7
Initial 2002-2003	50,0	--	--	50,0
Budget d'appui				
Révisé 2000-2001	--	--	--	--
Final 2000-2001	70,0	--	--	70,0
Initial 2002-2003	50,0	--	--	50,0
<b>Total III</b>				
<b>Révisé 2000-2001</b>	<b>1 380,0</b>	<b>--</b>	<b>320,0</b>	<b>1 700,0</b>
<b>Final 2000-2001</b>	<b>130,7</b>	<b>60,0</b>	<b>--</b>	<b>190,7</b>
<b>Initial 2002-2003</b>	<b>100,0</b>	<b>370,0</b>	<b>--</b>	<b>470,0</b>
<b>Total I, II et III</b>				
<b>Révisé 2000-2001</b>	<b>1 380,0</b>	<b>185,0</b>	<b>680,0</b>	<b>2 245,0</b>
<b>Final 2000-2001</b>	<b>130,7</b>	<b>478,7</b>	<b>408,3</b>	<b>1 017,7</b>
<b>Initial 2002-2003</b>	<b>100,0</b>	<b>864,2</b>	<b>548,0</b>	<b>1 512,2</b>

Tableau A.8  
**Répartition des dépenses d'appui, 200-2001 et 2001-2003**  
 (En dollars)

	<i>2000-2001 Révisé</i>	<i>2000-2001 Final</i>	<i>2002-2003 Initial</i>
1. Bureaux extérieurs			
Afrique			
Afrique du Sud			
Services du siège du PNUD	21 700	21 000	21 400
Bureaux extérieurs du PNUD	--	1 100	2 300
Kenya			
Services du siège du PNUD	19 900	19 600	20 100
Bureaux extérieurs du PNUD	--	--	20 000
Nigéria			
Services du siège du PNUD	12 200	12 000	12 400
Bureaux extérieurs du PNUD	--	--	20 000
Sénégal			
Services du siège du PNUD	18 400	18 500	18 900
Bureaux extérieurs du PNUD	--	--	20 000
Europe centrale et orientale, Asie occidentale et centrale, et Proche et Moyen-Orient			
Afghanistan			
Services du siège du PNUD	15 600	15 000	15 200
Bureaux extérieurs du PNUD	--	--	--
Belgique			
Services du siège du PNUD	9 800	9 500	--
Bureaux extérieurs du PNUD	--	--	--
Égypte			
Services du siège du PNUD	14 000	13 600	14 500
Bureaux extérieurs du PNUD	--	3 100	10 000
Fédération de Russie			
Services du siège du PNUD	11 700	11 000	11 300
Bureaux extérieurs du PNUD	--	--	--
Iran (Rép. islamique d'Iran)			
Services du siège du PNUD	7 700	7 200	7 700
Bureaux extérieurs du PNUD	--	10 000	20 000
Ouzbékistan			
Services du siège du PNUD	19 500	18 600	19 000
Bureaux extérieurs du PNUD	--	8 700	5 500
Pakistan			
Services du siège du PNUD	22 400	22 400	22 700
Bureaux extérieurs du PNUD	--	--	--
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique			
Inde			
Services du siège du PNUD	28 100	27 700	28 600
Bureaux extérieurs du PNUD	--	--	--

	2000-2001 Révisé	2000-2001 Final	2002-2003 Initial
Myanmar			
Services du siège du PNUD	23 800	23 200	23 600
Bureaux extérieurs du PNUD	--	--	--
Rép. démocratique populaire lao			
Services du siège du PNUD	14 300	14 100	14 500
Bureaux extérieurs du PNUD	--	--	--
Thaïlande			
Services du siège du PNUD	28 000	27 600	28 000
Bureaux extérieurs du PNUD	--	16 800	30 600
Viet Nam			
Services du siège du PNUD	12 000	11 700	11 900
Bureaux extérieurs du PNUD	--	24 000	48 000
Amérique latine et Caraïbes			
Barbade			
Services du siège du PNUD	25 500	24 900	25 100
Bureaux extérieurs du PNUD	--	20 000	29 000
Bolivie			
Services du siège du PNUD	21 800	21 100	21 400
Bureaux extérieurs du PNUD	--	9 000	9 000
Brésil			
Services du siège du PNUD	23 700	22 900	23 700
Bureaux extérieurs du PNUD	--	--	--
Colombie			
Services du siège du PNUD	21 800	21 000	21 800
Bureaux extérieurs du PNUD	--	--	--
Mexique			
Services du siège du PNUD	13 100	12 800	13 200
Bureaux extérieurs du PNUD	--	--	--
Pérou			
Services du siège du PNUD	25 500	24 600	25 000
Bureaux extérieurs du PNUD	--	--	--
<b>Total</b>			
<b>Services du siège du PNUD</b>	<b>410 500</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>
<b>Bureaux extérieurs du PNUD</b>	<b>--</b>	<b>92 700</b>	<b>214 400</b>
2. Administration et gestion			
ONUV	1 000 000	1 000 000	1 376 400
BSCI	373 000	398 000	400 000
3. Total, budget d'appui biennal			
Services du siège du PNUD	410 500	400 000	400 000
Bureaux extérieurs du PNUD	--	92 700	214 400
ONUV	1 000 000	1 000 000	1 376 400
BSCI	373 000	398 000	400 000
<b>Total</b>	<b>1 783 500</b>	<b>1 890 700</b>	<b>2 390 800</b>

Tableau A.9  
**Services de consultants, par modalité d'exécution et source de financement,  
 1997-2001**

(Milliers de dollars)

	1997	1998	1999	2000	Janvier-juin 2001
1. Modalité d'exécution					
PNUCID	1 212,8	360,9	370,6	200,6	20,0
Agents d'exécution	443,2	587,2	310,7	71,4	--
<b>Total 1</b>	<b>1 656,0</b>	<b>948,1</b>	<b>681,3</b>	<b>272,0</b>	<b>20,0</b>
2. Source de financement					
Budget ordinaire	74,3	143,5	118,1	37,0	20,0
Ressources extrabudgétaires					
a) Budget d'appui	149,3	31,3	--	75,0	--
b) Budget-programme	1 432,4	773,3	563,2	160,0	--
<b>Total 2</b>	<b>1 656,0</b>	<b>948,1</b>	<b>681,3</b>	<b>272,0</b>	<b>20,0</b>

## Annexe II

### Présentation du budget et méthodologie

#### A. Cycle budgétaire et mode de présentation du budget d'appui biennal

1. Une fois approuvée l'esquisse budgétaire, le cycle budgétaire biennal du Fonds du PNUCID comprend les trois étapes suivantes: présentation du budget initial avant le début de l'exercice biennal; présentation du budget révisé à mi-parcours de la période biennale; et présentation du budget final vers la fin du cycle budgétaire. Chaque budget comprend deux parties: le budget d'appui biennal et le budget programme biennal. Le premier est présenté conformément au modèle harmonisé retenu pour l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP. Ce mode de présentation a été utilisé pour la première fois pour le budget d'appui biennal final de l'exercice 1996-1997 et le budget d'appui biennal initial de l'exercice 1998-1999 (E/CN.7/1997/14). Le modèle harmonisé prévoit un même agencement pour les budgets d'appui biennaux, des termes et définitions communs et une même méthode d'établissement des prévisions budgétaires. Le budget d'appui biennal suppose notamment:

- a) Une distinction nette entre budget d'appui biennal et budget-programme biennal;
- b) L'intégration du budget d'appui biennal dans le cadre global des ressources, y compris celles qui sont consacrées aux activités de programme;
- c) Une distinction nette, à l'intérieur du budget d'appui biennal, entre appui aux programmes d'une part, et gestion et administration, de l'autre;
- d) La transparence entre les ressources destinées aux services du siège et celles qui sont destinées aux activités opérationnelles;
- e) Le financement du budget d'appui biennal à l'aide des ressources à des fins non spécifiées et des ressources destinées à l'appui aux programmes;
- f) La présentation du budget d'appui biennal par poste budgétaire aux fins d'approbation par la Commission;
- g) La catégorisation des dépenses par unités administratives, de façon à faire ressortir les principales responsabilités et attributions de chacune d'entre elles.

2. Si le modèle harmonisé suppose une présentation normalisée des programmes des Nations Unies, il est suffisamment souple pour permettre le maintien ou la prise en compte de principes budgétaires propres à l'organisme concerné. À cet égard, les principes budgétaires suivants ont été retenus pour le modèle harmonisé tel qu'appliqué au PNUCID:

- a) Comparabilité avec le budget ordinaire de l'ONU afin d'assurer une présentation intégrée;
- b) Description détaillée de la situation financière, par application d'une méthode systématique d'établissement des prévisions de recettes;
- c) Révision du budget approuvé en cours d'exercice, selon que de besoin;

d) Réévaluation du coût des activités de programme;

e) Établissement d'annexes détaillées au budget d'appui biennal, présentant des informations intéressant la Commission et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et portant notamment sur la structure organisationnelle du PNUCID, les mesures prises pour donner suite aux observations formulées par la Commission, le Comité consultatif et, le cas échéant, le Comité des commissaires aux comptes, ainsi que sur la méthode d'établissement du budget;

f) Budgétisation axée sur les résultats.

3. Comme il a été indiqué, le budget comprend, outre le budget d'appui biennal, le budget-programme biennal, les deux étant désormais présentés dans un document unique, comme l'a recommandé le Comité consultatif. Pour l'essentiel, le budget d'appui se justifie au regard du montant demandé pour le programme à exécuter, chaque budget renvoyant à l'autre si nécessaire.

4. Les budgets du Fonds du PNUCID sont approuvés tous les deux ans, comme prévu dans la résolution 13 (XXXVI) de la Commission ainsi qu'à l'article X du Règlement financier du Fonds. Le projet de budget révisé pour l'exercice biennal 2002-2003, dont la Commission sera saisie à sa quarante-quatrième session, se composera donc d'un rapport du Directeur exécutif, comportant une partie technique relative à la réévaluation des coûts et une partie exposant les principales variations en fonction de l'évolution des priorités décidées par les organes directeurs ou proposées par le Directeur exécutif.

## **B. Budgétisation axée sur les résultats**

5. Comme l'ont fait un certain nombre de pays, ainsi que l'ONU et des organismes des Nations Unies, le PNUCID a été prié d'établir désormais ses prévisions de dépenses selon la méthode de la budgétisation axée sur les résultats<sup>a</sup>. Pour ce faire, il a consulté l'ONU ainsi que des programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, dont l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP, dont la budgétisation et la gestion sont axées sur les résultats. Ainsi, pour la première fois, le PNUCID a retenu cette méthode pour l'établissement du projet de budget-programme du Fonds pour l'exercice biennal 2002-2003. Le budget d'appui a été établi selon la méthode retenue pour l'exercice précédent, et suit de nouveau le modèle de budget harmonisé. La nouvelle approche permet, à tous points de vue, de communiquer à la Commission des données et des informations plus spécifiques.

6. Les entretiens avec d'autres organismes des Nations Unies ont fait apparaître qu'il ne pouvait y avoir de "modèle unique" concernant la budgétisation et la gestion axées sur les résultats. Cette méthode doit être adaptée en fonction de la mission, de la structure, du mode de financement et des réalités propres à chaque organisme. Virtuellement aucun d'entre eux ne l'a encore définitivement mise au point. Il n'en reste pas moins que l'on peut dégager des principes fondamentaux qui doivent être respectés. La stratégie que le PNUCID a retenue consiste à suivre les principes fondamentaux que les organismes des Nations Unies ont adoptés, tout en tenant compte des caractéristiques propres au Programme. Pour ce qui est de la budgétisation et de la gestion axées sur les résultats, le PNUCID a l'avantage de se fonder sur un certain nombre d'éléments qui sont déjà en place. L'aspect le plus

important, à cet égard, est que la plupart de ses travaux s'articulent en projets dont l'objectif et les résultats sont précisément définis, et sont établis selon la méthode du cadre logique<sup>b</sup>. Les projets sont à leur tour de plus en plus souvent articulés en programmes qui visent à obtenir des résultats concrets aux niveaux national, régional ou mondial.

7. On trouvera exposés à la section XIV du présent document les priorités et objectifs du PNUCID ainsi que la stratégie qu'il entend mettre en œuvre pour les réaliser. Dans la mesure où le Programme axe son action selon quatre secteurs thématiques, les priorités sont présentées par secteur. Pour chaque secteur aussi, on a présenté dans leurs grandes lignes les objectifs généraux, les priorités et la stratégie retenue pour les réaliser. Ils sont tout à fait conformes aux dispositions du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, aux objectifs et plans d'action que l'Assemblée générale a adoptés à sa vingtième session extraordinaire, ainsi qu'aux autres tâches qui ont été confiées au PNUCID. Compte tenu en particulier de la date de la session extraordinaire, les priorités et les stratégies portent sur une période de huit ans. Les objectifs exposés couvrent toutes les activités axées sur les résultats, qu'elles soient imputées au budget du Fonds ou au budget ordinaire de l'ONU. Une large place est faite aux partenariats qui ont été conclus pour obtenir ces résultats, que ce soit avec des organisations internationales, des États ou la société civile. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement est à cet égard un élément clef. On a aussi tenu compte des complémentarités et synergies avec le Centre pour la prévention internationale du crime (CPIC).

8. On trouvera à la section XVIII de l'additif au présent document des précisions sur tous les programmes du PNUCID. L'agencement de ces programmes est conforme à la méthode de budgétisation et de gestion axées sur les résultats et se fonde sur un ensemble de programmes directeurs condensés<sup>c</sup> établis à l'aide de la méthode du cadre logique.

9. Chaque programme directeur stratégique s'accompagne d'une brève analyse de la situation, qui porte sur les éléments suivants:

- a) Objectifs du programme;
- b) Stratégie retenue, y compris les attributions du PNUCID et de ses partenaires;
- c) Brefs renseignements sur les composantes du programme (c'est-à-dire les projets);
- d) Facteurs externes à prendre en compte;
- e) Résultats escomptés et indicateurs objectivement vérifiables;
- f) Prévisions d'évaluation;
- g) Renseignements relatifs aux prévisions de dépenses et au financement, tant pour l'exercice biennal que pour la durée du programme en question, selon qu'il convient.

10. La méthode du cadre logique, qui en est la clef de voûte, s'accompagne d'autres volets, tels que l'indication des partenariats ainsi que des liens avec d'autres programmes et avec des activités normatives inscrites au budget ordinaire, y compris les travaux du CPIC. Pour chaque programme, on trouvera un tableau en

indiquant le financement pour l'exercice biennal, par secteur thématique, par type de ressources (à des fins générales ou à des fins spéciales), et selon l'état d'avancement des activités (en cours ou dans la filière). Comme pour les exercices précédents, on trouvera aussi des tableaux récapitulants les prévisions de dépenses au titre des programmes, ventilées par secteur thématique et par région, pour l'ensemble du Fonds. Parmi les programmes ainsi proposés figurent ceux qui ont été définis comme programmes de base, devant être financés essentiellement à l'aide de contributions à des fins générales. Cette présentation est conforme au projet de directives concernant l'emploi des fonds à des fins générales. Le Secrétariat est d'avis que la description des programmes selon la méthode du cadre logique, chaque fois que possible – même pour des programmes en cours, ce qui risque de faire apparaître quelques incohérences – va dans le sens de la transparence et permettra d'améliorer la qualité des débats avec la Commission et au sein de celle-ci, aboutissant en fin de compte à des programmes orientés sur les résultats.

11. Le rapport sur l'exécution du budget-programme portera essentiellement sur les résultats escomptés lors de la phase de planification. Il s'agit de faire en sorte que l'information communiquée soit plus précise et directement en rapport avec les objectifs, les aboutissements et les impacts de programmes agréés. La Commission sera saisie à sa quarante-sixième session, en 2003, du premier rapport sur l'exécution du budget-programme axé sur les résultats, qui se fondera sur les récapitulatifs de programmes qui lui sont communiqués à la présente session et portera sur les activités réalisées et les résultats obtenus en 2002.

12. La mise en œuvre de la méthode de budgétisation et de gestion axées sur les résultats est encore en chantier et il faudra un certain temps avant qu'elle ne soit achevée. La présentation du projet de budget-programme n'en est que la première étape. Au cours de l'exercice à venir, les travaux porteront essentiellement sur ce qui suit:

- a) Élaboration, en concertation avec les parties intéressées et pour chaque programme pour lequel il n'en existe pas encore, de programmes directeurs stratégiques en règle;
- b) Poursuite des efforts en vue d'améliorer la qualité des projets, application stricte de la méthode du cadre logique, et recours à l'analyse de la situation de départ ainsi qu'aux indicateurs de succès;
- c) Mise en œuvre de la phase II du projet relatif au Système intégré de gestion programmatique et financière afin de créer un système électronique de contrôle de l'exécution des produits et des résultats des projets par l'Internet, qui complétera le volet financier actuellement exploité dans le cadre de la phase I;
- d) Approfondissement de la méthode et de l'approche retenues pour l'évaluation des programmes, une large place étant faite aux résultats et aux impacts;
- e) Mise en place d'outils de contrôle de l'exécution et de communication de l'information en rapport avec l'exécution efficace des activités du budget d'appui;
- f) Formation du personnel à la mise en œuvre de la méthode axée sur les résultats;

g) Évaluation périodique de l'exécution des divers programmes et propositions concernant des modifications, si nécessaire;

h) Établissement du premier rapport sur l'exécution du budget axé sur les résultats, pour présentation à la Commission en mars 2003.

13. Le PNUCID est conscient qu'il lui faudra "apprendre sur le tas" et aménager son approche en fonction des données d'expérience et en concertation avec les parties intéressées, en particulier la Commission. Il est à espérer que l'adoption de la méthode de budgétisation et de gestion axées sur les résultats permettra à la Commission de mieux exercer ses attributions en tant qu'organe directeur du PNUCID.

### **C. Méthode retenue pour l'établissement du budget d'appui final de l'exercice biennal 2000-2001 et du budget d'appui initial de l'exercice biennal 2002-2003**

14. Le budget d'appui final de l'exercice biennal 2000-2001 présente les ajustements à apporter en fin d'exercice au budget d'appui révisé. Les prévisions de dépenses et les activités de programme non visées par ces ajustements demeurent valables et ne sont pas reprises dans le budget final. Le fait de ne communiquer que les informations relatives aux ajustements permet de présenter un document concis et d'éviter toute répétition.

15. Le budget d'appui initial pour l'exercice biennal 2002-2003 se fonde sur le budget d'appui final pour l'exercice biennal 2000-2001 ainsi que sur l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003. Le budget d'appui pour l'exercice biennal 2002-2003 est en rapport avec le budget-programme initial pour ce même exercice.

16. Ces deux documents comportent deux types d'ajustements, se rapportant respectivement aux variations des coûts et aux variations du volume. Les variations des coûts concernent toute augmentation ou diminution du coût d'un apport donné découlant en particulier de la variation, par rapport aux hypothèses retenues pour l'établissement des prévisions de dépenses approuvées, du taux de vacance de postes et des coûts standard, ainsi que de l'inflation et du taux de change. Les variations du volume rendent compte des écarts par rapport aux ressources nécessaires à l'exécution des éléments maîtrisables du budget approuvé, et en particulier des modifications apportées au programme de travail approuvé. Le budget final n'indique que les principaux écarts par rapport au budget révisé approuvé, sans en rendre compte en détail et sans exposer tous les ajustements possibles. On évite de la sorte de présenter à nouveau un projet de budget complet, tout en respectant le caractère biennal du cycle budgétaire.

17. Les ajustements en volume proposés dans le budget d'appui final de l'exercice biennal 2000-2001 ainsi que dans le budget d'appui pour l'exercice biennal 2002-2003 sont exprimés aux taux et coûts standard révisés (taux de change, inflation, coûts salariaux standard, dépenses communes de personnel et taux de vacance de postes). Pour calculer les variations de coût, on applique par la suite les taux et coûts standard actualisés. Alors que le budget du PNUCID est exprimé en dollars, une grande partie des dépenses est engagée dans d'autres monnaies. Il en résulte que le mouvement des taux de change entre le dollar et ces monnaies peut avoir une

incidence considérable sur le calcul de l'ajustement des coûts. Les ajustements par rapport au taux de change retenu pour l'établissement des prévisions de dépenses se font en fonction du taux de change mensuel pratiqué pour les opérations de l'ONU dans le pays visé. Les projections établies pour l'ensemble de l'exercice se fondent, elles, sur le dernier taux de change mensuel applicable, sans que l'on pose d'hypothèse quant à sa variation ultérieure. S'agissant de l'inflation, les hypothèses de départ sont actualisées par application de la moyenne des fluctuations au cours des 12 derniers mois. Les coûts salariaux standard, les dépenses communes de personnel et le taux de vacance de postes sont actualisés en fonction des données d'expérience par catégorie et par classe à Vienne ainsi que dans les quatre régions où le PNUCID exécute des activités opérationnelles. Les projections, quant à elles, se fondent sur les informations mensuelles les plus récentes pour 19 pays représentatifs des 4 régions susmentionnées, ainsi que sur les coûts salariaux standard retenus pour l'établissement du budget de l'ONU, soit la version 13 pour 2000-2001 et la version 2 pour 2002-2003.

#### Notes

- <sup>a</sup> On ne s'accorde pas encore complètement sur la définition de la budgétisation axée sur les résultats. Toutefois, les éléments fondamentaux de cette méthode sont exposés dans la définition qu'en donne l'ONU: "Mode d'établissement du budget-programme dans lequel: a) la formulation des programmes s'articule autour d'un ensemble d'objectifs prédéfinis et de réalisations escomptées; b) les ressources nécessaires sont déterminées en fonction des produits requis pour que les réalisations escomptées se matérialisent; c) les réalisations effectives sont mesurées à l'aide d'indicateurs objectifs". L'introduction au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/56/6 (Introduction), en date du 25 avril 2001, renferme des indications générales sur les propositions que le Secrétaire général a faites en vue d'établir les prévisions de dépenses au titre du budget ordinaire de l'ONU pour cet exercice selon cette méthode.
- <sup>b</sup> Voir *UNDCP Programme and Project Document Standard Format and Guidelines*, (document interne du PNUCID, novembre 1998). La méthode du cadre logique est largement utilisée pour définir les activités de coopération technique des organismes des Nations Unies, ainsi que des bailleurs d'aide bilatérale et des organisations non gouvernementales.
- <sup>c</sup> Par programme stratégique directeur, on entend un cadre de planification des activités de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité à l'échelle nationale, sous-régionale, régionale ou mondiale, assorti de délais et comportant un ensemble de concepts de projets interdépendants, qui contribuent toutes à la réalisation du ou des objectifs communs du programme stratégique.

## Annexe III

### **Suite donnée aux recommandations et observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par le Comité des commissaires aux comptes**

#### **A. Recommandations et observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

1. Dans son rapport (E/CN.7/2001/10) sur le budget d'appui et le budget-programme révisés proposés pour l'exercice biennal 2000-2001 et sur l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 du Fonds du PNUCID (E/CN.7/2001/8 et 9), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a formulé un certain nombre de demandes d'information ainsi que des recommandations. On trouvera récapitulées ci-après la suite qui y a été donnée par le PNUCID.
2. *Efforts entrepris par le PNUCID pour attirer des contributions volontaires.* Au paragraphe 4 de son rapport, le Comité consultatif prie le PNUCID de fournir, dans les présentations ultérieures du budget, des renseignements sur les efforts qu'il entreprenait pour attirer des contributions volontaires.
3. *Suite donnée.* Conformément à la recommandation du Comité consultatif, le présent rapport expose, à la section IV de la deuxième partie (Recettes), une stratégie articulée autour de trois grands axes pour attirer davantage de contributions volontaires à des fins générales, d'une importance capitale. Par ailleurs, l'attention du Comité est appelée sur la section XV (Mobilisation des ressources et nouvelles possibilités de financement), qui expose de façon assez précise diverses mesures mettant en lumière le rôle que joue le PNUCID pour faciliter la mobilisation de ressources aux fins du contrôle des drogues, non seulement sous forme de contributions volontaires, mais aussi auprès de sources variées.
4. *Recettes à destination générale.* Au paragraphe 5 de son rapport, le Comité consultatif note avec préoccupation la faiblesse persistante des recettes à des fins générales ainsi que la nécessité de mieux équilibrer les recettes à destination générale et celles à des fins spéciales, estimant qu'il faudrait présenter des propositions efficaces allant dans ce sens et que l'un des moyens de rectifier ce déséquilibre serait de faire preuve d'une plus grande précision dans la formulation d'un programme de base qui serait approuvé en tant que tel par la Commission des stupéfiants.
5. *Suite donnée.* Comme indiqué plus haut, le présent document expose une stratégie visant à attirer les ressources à des fins générales nécessaires à l'exécution du programme. Par ailleurs, la Commission a été saisie, à sa quarante-troisième session, d'un document renfermant un projet de directives concernant l'emploi des fonds à des fins générales et exposant la notion de "programme de base". L'emploi de ces ressources proposé dans le présent document se fonde sur les directives qui ont été présentées à la Commission, comme indiqué dans le résumé analytique sur la situation financière.

6. *Réserve opérationnelle.* Au paragraphe 6 de son rapport, le Comité consultatif recommande d'étudier l'opportunité de maintenir la réserve opérationnelle au niveau actuel de 12 millions de dollars si le solde des fonds continue de s'amenuiser. Il demande également que les documents budgétaires du PNUCID fournissent des informations générales sur la réserve opérationnelle.

7. *Suite donnée.* La question du montant de la réserve opérationnelle demeure à l'étude. Comme l'indique l'état financier récapitulatif (tableau 3), le solde des fonds devrait se stabiliser à un niveau jugé adéquat pour que l'on dispose des liquidités permettant de poursuivre les opérations jusqu'au prochain exercice biennal, sans avoir à recourir à la réserve. La partie II du présent document renferme des informations générales relatives à cette dernière.

8. *Certification des états financiers du Fonds du PNUCID pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1999.* Le Comité consultatif indique attendre que le Comité des commissaires aux comptes certifie que la question de la vérification des comptes des projets exécutés sur le plan national a été réglée ou que des progrès satisfaisants ont été faits qui permettent aux commissaires de lever les réserves dont ils ont assorti leur opinion.

9. *Suite donnée.* La section B ci-après, relative au rapport du Comité des commissaires aux comptes, fait apparaître que les commissaires indiquent sans ambiguïté que le PNUCID a réalisé des progrès satisfaisants concernant cette question.

10. *Présentation du budget.* Au paragraphe 8 de son rapport, le Comité consultatif juge que l'on peut améliorer encore la présentation du budget, par exemple en évitant dans la mesure du possible d'inclure des renseignements quasiment identiques dans différentes parties du document budgétaire

11. *Suite donnée.* Certaines des données fondamentales que renferme le corps du rapport doivent être mise en relief dans le résumé analytique afin que ce résumé soit complet et qu'il puisse faire apparaître les aspects les plus importants du budget. Toutefois, l'on s'est efforcé, dans le présent rapport, de réduire la répétition de ces données.

12. *Exécution des projets.* Au paragraphe 11 de son rapport, le Comité consultatif, notant que le PNUCID interviendra davantage dans l'exécution des projets, juge souhaitable de surveiller de près le rééquilibrage de l'exécution des projets et d'en analyser de façon approfondie le rapport coût-efficacité.

13. *Suite donnée.* Les modalités d'exécution des projets et le rapport coût-efficacité des arrangements de réalisation font désormais l'objet d'un examen plus approfondi aux stades de la formulation et de l'approbation des projets, tous les projets devant être présentés au Comité des programmes et des projets pour examen et nouvelle approbation. On trouvera comparées au tableau 10 du présent document les modalités d'exécution retenues pour le budget-programme approuvé de l'exercice 2000-2001 et celles proposées pour l'exercice biennal 2002-2003. Ce tableau montre que si la réalisation des projets par des agents d'exécution sera réduite de 47 %, ce qui est considérable, les tâches correspondantes ne seront pas transférées au PNUCID (la part de ce dernier étant réduite de 4 %) ni à la modalité d'exécution nationale (qui augmente de 4 %). Ceci est imputable au fait que plusieurs projets de grande envergure (par exemple, en Afghanistan, au Myanmar,

au Pérou et au Tadjikistan) et qui exigent d'être en grande partie réalisés par des agents d'exécution, soit sont sur le point de s'achever, soit voient leur portée réduite du fait de l'amenuisement des perspectives de financement. Par ailleurs, en raison de la rationalisation du portefeuille de projets – qui fait que les projets sont ramenés à une envergure moyenne (entre 0,3 million de dollars et 2 millions de dollars) – on a moins besoin de recourir à des agents d'exécution, la réalisation des projets devenant moins tributaire de services contractuels et services d'approvisionnement tels que ceux que fournissent ces agents.

14. *Répétition de données.* Au paragraphe 12 de son rapport, le Comité consultatif estime que, dans toute la mesure possible, les données relatives aux bureaux de pays et aux bureaux régionaux figurant dans les divers tableaux du rapport ne devraient pas être reprises dans le texte.

15. *Suite donnée.* Les divers tableaux du présent document relatifs aux bureaux de pays et bureaux régionaux récapitulent les informations figurant dans le corps du texte. On s'est efforcé d'éviter toute répétition de ces données dans le corps du texte, sauf s'il s'agissait de mettre un aspect en valeur.

16. *Reclassement de postes.* Au paragraphe 14 de son rapport, le Comité consultatif ne formule pas de recommandation concernant le reclassement de postes d'administrateurs inscrits au budget révisé de l'exercice biennal 2000-2001 et indique qu'il entend revenir sur la question lors de son examen du budget proposé pour l'exercice biennal 2002-2003 du PNUCID en se fondant sur des propositions dûment justifiées.

17. *Suite donnée.* On trouvera ci-après des renseignements à jour sur les postes en question.

a) *Représentant, bureau régional pour l'Afrique australe (Pretoria).* Ce poste a été reclassé de P-5 à D-1 au cours de l'exercice 2000-2001. Il est à noter qu'il figure erronément à deux reprises au paragraphe 14 du rapport du Comité consultatif, la première fois au titre de l'Afrique subsaharienne et la seconde au titre du bureau régional pour l'Afrique australe. Le reclassement de ce poste s'explique du fait de l'intensification des activités d'élaboration des programmes et d'appui technique qui sont confiées à ce bureau. Le volume des programmes proposés pour cette région dans le cadre de l'exercice 2002-2003 étant en augmentation, ce reclassement demeure pleinement justifié, compte tenu du classement de postes du même ordre dans d'autres grands bureaux régionaux et bureaux de pays.

b) *Représentant, bureau de pays (Colombie).* Ce poste a été déclassé de D-2 à D-1 au cours de l'exercice 2000-2001, compte tenu de la situation actuelle en matière de contrôle des drogues et d'un amenuisement du volume des programmes envisagé au début de 2000. La représentation à la classe D-1 s'est avérée convenir et se justifie pleinement, vu le volume des programmes et les attributions proposées pour l'exercice biennal 2002-2003.

c) *Représentant, bureau régional (Brésil).* Le bureau dont le siège est au Brésil a été converti en bureau régional pour les pays du Mercosur lors de l'exercice 2000-2001 et devait avoir à sa tête un représentant à la classe D-1. Toutefois, ce poste est demeuré un poste de la classe P-5, ce que l'on a jugé suffisant, étant donné que le bureau était également doté d'un poste de spécialiste de la gestion des programmes de la classe P-4, comme indiqué dans le budget d'appui révisé. Compte

tenu de l'augmentation continue du volume des programmes en faveur des pays du Mercosur, ainsi que de l'importance de l'administration, au Brésil, de projets de grande envergure financés au titre de la participation aux coûts, il est proposé de reclasser ce poste, comme précédemment prévu, à la classe D-1. Ainsi, et compte tenu du fait qu'il a été doté, en 2001, d'un poste d'administrateur de programme recruté sur le plan national, le bureau est en mesure d'administrer correctement les programmes. En conséquence, le poste P-4 qui lui a été alloué sera transféré au bureau régional situé au Kenya, afin que ce dernier soit de nouveau doté d'un poste de représentant.

d) *Service des opérations (siège)*. Il s'est avéré nécessaire de rétablir le poste de chef du Service des opérations, et donc de reclasser de P-5 à D-1 le poste correspondant, de sorte que ce Service puisse coordonner et diriger les diverses régions et les divers secteurs couverts par le portefeuille inscrit au budget-programme. Par ailleurs, la majeure partie de ces projets concernant l'Amérique latine, il était essentiel de reclasser de P-3 à P-4 un poste alloué à ce Service afin d'en assurer la bonne administration. Aucun autre reclassement de poste n'est proposé à ce titre pour l'exercice biennal 2002-2003.

e) *Division des traités*. Dans la structure du PNUCID proposée à l'annexe V du présent rapport, il est prévu de rationaliser les postes de la classe D-2 aux services du siège et de les allouer en fonction de la source de financement. Ainsi, un poste de cette classe inscrit au budget ordinaire a été affecté à la Division des traités, les fonctions correspondantes étant plutôt de caractère normatif et financées à l'aide de ce budget. Le poste reclassé à D-2 et financé à l'aide de fonds extrabudgétaires qui avait été inscrit au titre de cette Division au budget révisé du Fonds pour l'exercice 2000-2001 devrait être affecté, pour l'exercice 2002-2003, à la Division des relations extérieures, qui se trouve désormais étoffée grâce à des fonds disponibles, essentiellement extrabudgétaires.

18. *Taux d'exécution des programmes*. Au paragraphe 16 de son rapport, le Comité consultatif compte que le taux d'exécution des programmes sera surveillé de près et que les mesures voulues seront prises s'il passe en dessous de l'estimation actuelle de 80 %.

19. *Suite donnée*. Compte tenu du montant des dépenses effectives pour 2000 et des prévisions de dépenses détaillées pour chaque projet imputées sur les allocations de crédit pour 2001, on estime que le taux d'exécution des programmes s'établira à 79 % pour le budget-programme révisé de l'exercice biennal 2000-2001. Ceci correspond quasiment à l'objectif de 80 %.

## **B. Recommandations et observations du Comité des commissaires aux comptes**

20. Le Comité des commissaires aux comptes a assorti d'une réserve d'ordre technique son opinion sur les états financiers vérifiés du Fonds du PNUCID de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999, car il n'était pas en mesure d'évaluer les redressements qui devaient éventuellement être passés à réception des états de dépenses vérifiés non encore communiqués et se rapportant aux projets relevant de l'exécution nationale. Les commissaires ont donc recommandé que le PNUCID redouble d'efforts pour encourager le PNUD à obtenir les rapports de

---

vérification des comptes nécessaires concernant les projets relevant de l'exécution nationale et, lorsqu'il convient, à utiliser les arrangements existants qui permettent à des bureaux locaux de comptabilité de vérifier les comptes des projets relevant de l'exécution nationale.

21. Comme les commissaires l'indiquent dans leur rapport sur la suite donnée à leurs recommandations pour l'exercice biennal 1998-1999, actualisé au 25 juin 2001, le PNUCID a suivi la question de près avec le PNUD et s'est assuré les services de cabinets d'experts-comptables locaux afin de certifier les états qui ne l'avaient pas encore été. Au 20 juin 2001, des rapports de vérification avaient été obtenus pour 92 % (soit 16,9 millions de dollars) des dépenses d'exécution nationale engagées lors de l'exercice 1998-1999. Pour 2000, les rapports de vérification portaient sur 11,3 millions de dollars, soit 59 % des dépenses engagées (dont le montant se chiffre au total à 19,2 millions de dollars). Les commissaires se sont en particulier félicités des efforts que six organismes (ONU, Université des Nations Unies, UNICEF, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, PNUCID et Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies) ont déployés pour améliorer le taux d'exécution par rapport à 1996-1997.

22. On trouvera dans le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations des commissaires pour l'exercice biennal 1998-1999 des renseignements sur la mise en œuvre d'autres recommandations de moindre importance.

## Annexe IV

### **Structure du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues**

1. Le PNUCID, créé en application de la résolution 45/179 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1990, est l'unique organe chargé de coordonner l'action internationale dans le domaine de la lutte contre l'abus des drogues. Ses attributions sont les suivantes:

a) Servir d'organe central de lutte contre la drogue, ayant compétence exclusive pour coordonner et diriger efficacement toutes les activités de lutte contre la drogue de l'Organisation des Nations Unies, et faire fonction de dépositaire des connaissances spécialisées dans le domaine du contrôle international des drogues pour l'ONU et les États Membres de l'Organisation et, en cette qualité, leur prêter conseil quant aux questions de contrôle international et national des drogues;

b) S'acquitter, au nom du Secrétaire général, des responsabilités qui lui incombent aux termes des traités internationaux et des résolutions des organes de l'ONU ayant trait au contrôle international des drogues;

c) Fournir des services de secrétariat et des services fonctionnels à la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires et, compte dûment tenu des arrangements prévus par les traités, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants;

d) Planifier et réaliser des activités opérationnelles de contrôle des drogues par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux extérieurs et aider les gouvernements à élaborer et exécuter des programmes visant à réduire la culture, la production et la fabrication illicites de stupéfiants et de substances psychotropes ainsi que le trafic et l'abus de ces substances, et à améliorer l'efficacité des mesures de contrôle de l'approvisionnement licite en drogues et précurseurs chimiques.

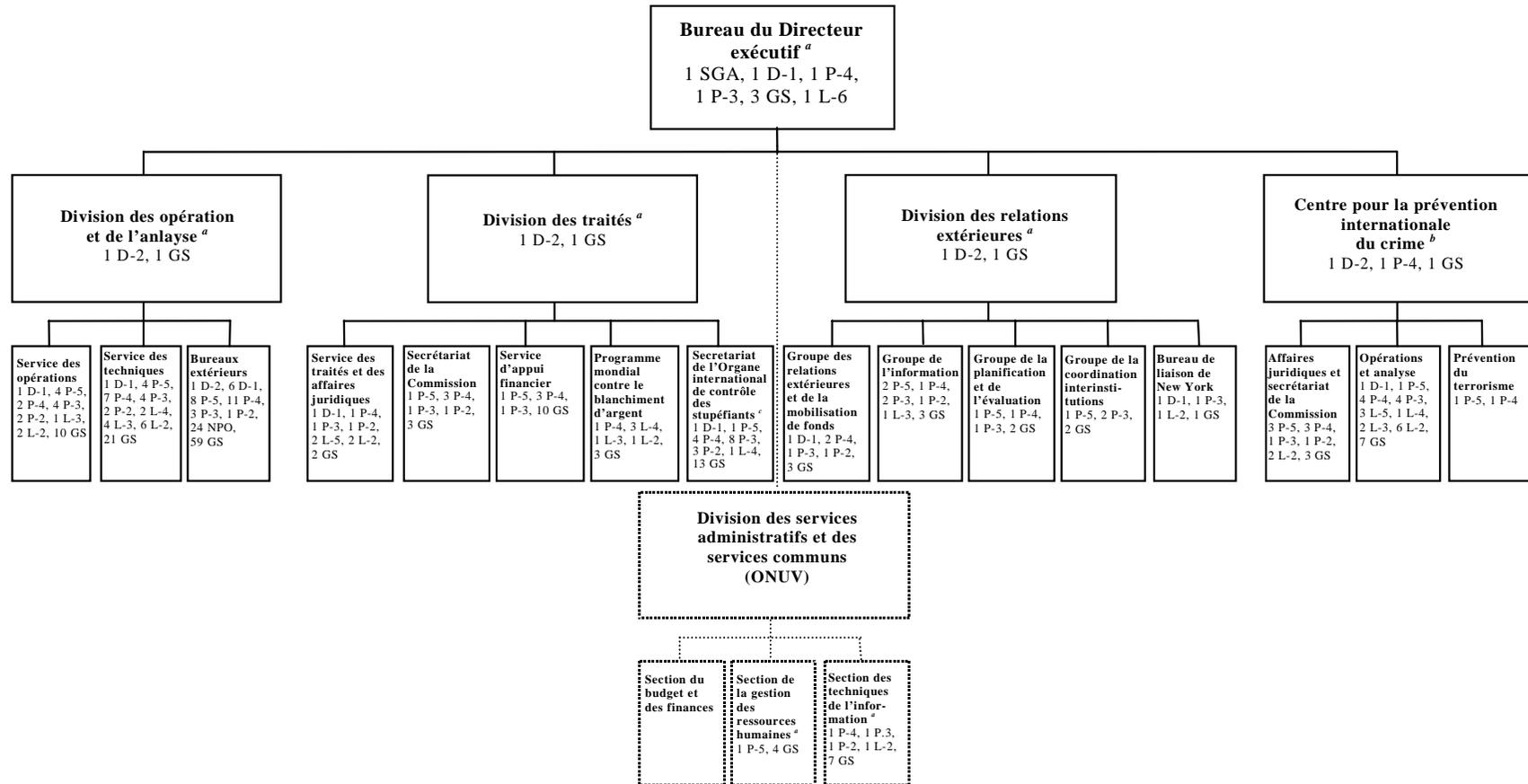
2. Les activités du PNUCID sont financées par le budget ordinaire de l'ONU ainsi que par des fonds extrabudgétaires, qui couvrent le budget d'appui biennal et le budget-programme du Fonds du PNUCID. Le budget ordinaire, qui englobe essentiellement les activités relatives à l'application des traités et les activités juridiques au siège du Programme, est présenté par le Secrétaire général, examiné par le Comité consultatif et approuvé par l'Assemblée générale. Le budget d'appui biennal et le budget-programme du Fonds sont financés par des contributions volontaires et ont pour but d'aider les pays en développement à s'acquitter des obligations qui leur incombent au regard de l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Cette assistance est fournie par l'intermédiaire des services du siège et du réseau de bureaux extérieurs du PNUCID, ainsi que par les programmes de contrôle des drogues. Les budgets sont présentés par le Directeur exécutif, examinés par le Comité consultatif et approuvés par la Commission. Environ 10 % des ressources du PNUCID proviennent du budget ordinaire et 90 % de contributions volontaires.

3. Les fonctions du Directeur exécutif sont définies dans la résolution 45/179 de l'Assemblée générale. Par sa résolution 46/185 C du 20 décembre 1991,

l'Assemblée décidait que le Directeur exécutif présenterait le budget du Fonds du PNUCID à la Commission pour examen.

4. Le Programme comporte trois divisions, ayant chacune à leur tête un directeur qui rend compte au Directeur exécutif: la Division des relations extérieures, la Division des traités et des affaires juridiques et la Division des opérations et de l'analyse. Les attributions de chacune d'elles sont exposées dans la quatrième partie du présent document. On trouvera ci-après à la figure IV l'organigramme proposé pour le Programme. Les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2002-2003 ont été établies en fonction de la structure proposée. L'organigramme indique, pour chaque service du siège, les postes demandés. Les postes de projet n'y figurent pas puisqu'ils n'entrent pas dans la structure proposée.

Figure IV  
**Organigramme de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime**  
 (Septembre 2001)



Note: L'organigramme indique les postes correspondant à chaque service (à l'exclusion du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) mais y compris les experts associés).

<sup>a</sup> Financé à l'aide du budget ordinaire du PNUCID et de fonds extrabudgétaires.

<sup>b</sup> Financé à l'aide du budget ordinaire du Centre pour la prévention internationale du crime et de fonds extrabudgétaires.

<sup>c</sup> Pour ce qui est des questions de fond, le chef du secrétariat de l'OICS est responsable devant l'Organe.

## Annexe V

### Glossaire

*Aboutissement.* Mesure des effets probables des produits résultant d'une intervention, généralement déterminée peu après l'achèvement de cette intervention, puis périodiquement par la suite.

*Agent d'exécution.* Organisme désigné par le Directeur exécutif pour exécuter un projet. L'agent d'exécution est chargé de la gestion générale du projet et est responsable et comptable de la fourniture des produits, de la réalisation des objectifs du projet et de l'utilisation des ressources du PNUCID.

*Appui aux programmes.* Élaboration, formulation, exécution et évaluation des programmes d'une organisation. Généralement fourni par des unités administratives, il peut être d'ordre technique, thématique, géographique, logistique ou administratif.

*Budget d'appui aux programmes.* Partie du budget d'appui biennal se rapportant aux activités techniques et administratives pour lesquelles il existe un lien tangible avec l'exécution d'activités de projet.

*Budget d'appui biennal.* Budget se rapportant à l'appui aux programmes ainsi qu'à la gestion et à l'administration.

*Budget final.* Prévisions budgétaires faisant suite à la seconde et dernière révision, vers la fin de la deuxième année de l'exercice, du budget biennal initialement approuvé.

*Budget initial.* Prévisions budgétaires approuvées par la Commission des stupéfiants avant le début de l'exercice biennal.

*Budget révisé.* Prévisions budgétaires faisant suite à la première réévaluation des coûts, vers la fin de la première année de l'exercice, du budget biennal initialement approuvé.

*Budgétisation axée sur les résultats.* Méthode d'établissement du budget selon laquelle: a) les programmes sont formulés en fonction d'un ensemble d'objectifs et de résultats escomptés préalablement définis; b) les résultats escomptés justifient les ressources demandées, lesquelles proviennent des apports nécessaires pour obtenir ces résultats et sont fonction de ces apports; c) l'obtention effective de résultats est mesurée par des indicateurs de succès objectifs.

*Budget-programme.* Apports directs nécessaires à la réalisation des objectifs d'un projet ou d'un programme déterminé dans le cadre de la coopération internationale pour le contrôle des drogues. Ces apports couvrent généralement les dépenses relatives aux experts, au personnel d'appui, aux fournitures et au matériel, aux contrats de sous-traitance et à la formation individuelle ou en groupe.

*Cadre logique (Méthode du).* Outil de gestion permettant d'améliorer la conception d'une intervention. Selon cette méthode, on recense les éléments stratégiques (apports, produits, aboutissements, objectifs) et les rapports de causalité qu'ils entretiennent, ainsi que les postulats et les risques qui pourraient déterminer le succès ou l'échec de l'intervention. Cette méthode facilite donc la planification, l'exécution et l'évaluation.

*Dépenses d'appui aux programmes.* Dépenses engagées par un agent d'exécution du fait de son administration d'activités au titre de projets financés par le Fonds.

*Exécution nationale.* Arrangement en vertu duquel un organisme situé dans le pays récipiendaire est chargé d'exécuter des projets financés par le PNUCID.

*Gestion axée sur les résultats.* Stratégie de gestion axée sur l'obtention de résultats ainsi que d'aboutissements et d'impacts.

*Impact.* L'intégralité des effets, favorables et défavorables, primaires et secondaires, d'une intervention, qu'ils se soient produits directement ou indirectement et qu'ils aient été escomptés ou non.

*Indicateur.* Variable ou facteur quantitatif ou qualitatif qui permet, simplement et de manière fiable, de mesurer les réalisations, de déterminer les changements liés à une intervention ou d'aider à évaluer les résultats.

*Ligne de crédit.* Subdivision d'un crédit à laquelle correspond un montant déterminé dans la décision portant ouverture des crédits et à l'intérieur duquel le Directeur exécutif du PNUCID est autorisé à effectuer des virements sans approbation préalable.

*Organisme associé.* Organisme désigné par le Directeur exécutif pour participer, en association avec un agent d'exécution, à l'exécution de projets.

*Recettes provenant de l'appui aux programmes.* Ressources provenant de l'exécution de projets, conformément à l'arrangement relatif au remboursement des dépenses d'appui, et destinées exclusivement à financer les activités d'appui aux programmes.

*Réserve.* Montant considéré comme essentiel pour préserver la liquidité financière et l'intégrité du Fonds du PNUCID, pour compenser les fluctuations de trésorerie et pour faire face à d'autres besoins similaires inattendus résultant d'une décision de la Commission.

*Ressources à des fins générales.* Ressources acceptées par le Directeur exécutif en vue d'une utilisation à des fins compatibles avec celles du PNUCID, sans restriction quant à leur emploi à une fin déterminée.

*Ressources à des fins spéciales.* Ressources acceptées par le Directeur exécutif à des fins spécifiées par le donateur et compatibles avec celles du PNUCID. Elles se subdivisent en ressources réservées exclusivement à des fins spécifiques – devant être utilisées conformément aux accords de projet spécifiques conclus entre le PNUCID et les pays donateurs – et ressources réservées à des fins génériques – employées conformément aux indications générales données par les pays donateurs touchant les secteurs thématiques ou les régions prioritaires.

*Résultat.* Produit, aboutissement ou impact (escompté ou non, favorable ou défavorable) mesurable. Les résultats sont la conséquence ou l'effet direct des produits engendrés par une intervention, aboutissant à la réalisation d'un objectif donné.

*Variations des coûts.* Toute augmentation ou diminution du coût d'un apport donné découlant d'une modification des coûts, des prix, et des taux de change.

*Variations du volume.* Augmentation ou diminution, en termes réels, des ressources nécessaires à l'exécution des éléments maîtrisables des prévisions budgétaires.